



FEUILLES ANTARCTIQUES

5
NUMERO

LES
FLEURS
ARCTIQUES

FEUILLE ANTARCTIQUE NUMERO 5

SPECIAL ENCAMPEMENT

SEMAINE DU 15 AU 21 JUIN 2020
LES FLEURS ARCTIQUES

Introduction

Dans la période récente, environ 6 millions de personnes se retrouvent dans des camps de migrants plus ou moins humanitaires, avec ou sans statut de « réfugiés », les 400 camps de rétention européens voient transiter environ 50 000 personnes par an, les camps dits « auto-établis » (donc les bidonvilles), bien que de taille inférieure aux autres camps, sont plusieurs milliers dans le monde (la France compterait 350 camps « roms », accueillant 17 000 personnes par exemple). Ces chiffres, forcément approximatifs et partiels, datent de 2014¹. La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid19 a très récemment multiplié l'usage de l'encampement des populations qui a clairement été utilisé comme l'un des dispositifs de gestion de la pandémie. De nouveaux camps ont été créés, des camps existants ont vu leur population décupler de par la fermeture des frontières, les mises en quarantaine ont bouclé des lieux d'habitat et/ou de travail qui avaient déjà presque tout du camp, et où des dizaines de milliers de personnes se sont retrouvées enfermées pour la « bonne gestion » de la pandémie, en particulier là où les gouvernements ont refusé de confiner toute la population pour éviter que tout le monde ne soit pas au travail. Si l'on prend un peu de recul historique, on se rend compte que, depuis que l'être humain s'est autorisé à enfermer ses semblables, la mise en camps, l'encampement, est le dispositif qui s'impose dès lors qu'une crise de quelque ordre qu'elle soit implique une population nombreuse non gérable à flux tendu. C'est donc dans le camp qu'on stocke, sur des critères variés selon les lieux et les époques, les êtres humains dont

on ne sait pas quoi faire du tout ou du moins pas dans l'immédiat. Grâce à ce mode de fixation des populations, dont le mouvement lui-même est difficile à contrôler et à gérer, on peut ainsi, à bas coût, grâce à une standardisation et une limitation à l'extrême de ce qui est considéré comme nécessaire pour survivre, prendre le temps d'observer, de trier, de laisser mourir, de tuer éventuellement, de faire travailler parfois, ceux qui s'y retrouvent enfermés.

Dans cette cinquième livraison des *Feuilles Antarctiques*, on voudrait ouvrir cette vaste question des camps et de « l'encampement », de leur histoire, leur finalité et leurs usages, dans le but de trouver des pistes, aujourd'hui, pour lutter contre ce qui est depuis bien longtemps un mode à la fois d'enfermement et de gestion des indésirables, et de toutes celles et tous ceux qui se retrouvent en situation d'être le plus directement « gérés » (enfermés, déplacés, expulsés et pire encore parfois, mais aussi « logés », mis au travail, rééduqués...) donc à la merci des besoins du capital et des États. En effet, le camp est d'abord un lieu où une autorité (le plus souvent l'État, mais aussi des formes « révolutionnaires » autoritaires ayant pris le pouvoir ou fonctionnant comme des proto-États) garde sous la main une partie de la population, dans des buts qui varient dans le temps et l'espace, mais sous des formes qui ont des points communs. Le camp est donc d'abord une affaire logistique, liée aux conditions matérielles nécessaires pour fixer et garder à disposition des êtres vivants par une mise à l'écart, en cours ou en attente de gestion.

¹ Chiffres tirés de Michel Agier (dir.), *Un monde de camps*, Paris, La Découverte, 2014

Si ce qu'on appellera ici l'encampement est assurément une forme d'enfermement (et ce

même s'il n'a parfois ni barreaux, ni cellules et que cet enfermement peut prendre place à peu près n'importe où, sur des bateaux de croisières, des îles, ou dans des chambres d'hôtel), sa logique se différencie de l'emprisonnement, principalement en ce que l'emprisonnement vise toujours, d'une manière ou d'une autre, chaque incarcéré d'une manière qui se veut individualisée. Le plus souvent cette individualisation de la peine est démontrée lors d'un procès lorsque la justice se charge d'attacher des faits ou des incriminations à une personne dont les « éléments de personnalités » seront d'ailleurs livrés en pâture à l'institution, et qui sera, pour son bien ou son mal, selon les conceptions, jetée en prison. Au contraire, le camp sépare, réunit et enferme *en groupe*, voire *en masse*, et plus personne n'y est considéré comme un individu particulièrement ciblé à sanctionner ou à rééduquer. Même quand il se donne ce genre d'objectif (voire plus bas), il le fait sans considération de chaque individu qu'il enferme. Le dispositif concentrationnaire nazi a poussé à l'extrême cette désindividualisation des enfermés, comme le montre la plupart des témoignages des rescapés, comme par exemple celui de Primo Levi dans *Si c'est un homme*. Le camp cible des groupes établis sur des critères divers sociaux, ethniques, comportementaux, (voire parfois des groupes de personnes qui se retrouvent par hasard au même moment au même endroit) sans considération des parcours individuels. Là où la prison met à l'écart, mais à l'intérieur d'un corps social, et inclut par la contrainte ou insère de force en obligeant à respecter les lois qui soudent la Nation, le camp écarte en séparant. Il s'établit toujours dans la constitution d'une forme d'altérité qui justifie que ceux qui se sont instaurés comme représentant « les uns » s'autorisent à enfermer ceux qui deviennent « les autres », ceux dont on ne voudra pas, du moins pas maintenant, pas comme ça, pas avant un tri, une décontamination ou un apprivoisement. Cette différence s'incarne dans le droit français par exemple dans la différence entre l'enfermement judiciaire et l'enfermement administratif, mais la même logique préside, y compris quand elle n'est pas explicitée par des dispositifs législatifs. Au point d'ailleurs que quand on veut punir individuellement dans le camp, on y construit une prison. La vie dans le camp est supposée être une vie « normale » et pas, en elle-même punitive, même si elle est

difficile (et les associations humanitaires et autres ONG gestionnaires sont là pour bien montrer qu'on fait ce qu'on peut pour gérer au mieux...), pour ceux et celles qu'il enferme. De cette différence sont nées quelques absurdités, parfois désastreuses pour toute perspective de mise à bas radicale de ce monde, comme par exemple la revendication stupide de la libération de ceux qui sont encampés au motif qu'ils n'auraient « rien fait » contrairement aux prisonniers, comme si lutter contre une forme d'enfermement impliquait de valider l'autre... Rappelons une évidence : lutter contre l'enfermement, c'est lutter contre *toutes* les formes d'enfermement, que ce soit dans des camps humanitaires, des prisons spéciales anti-terroristes, des prisons populaires avec des vrais ennemis du peuple dedans ou la cave d'un père de famille autoritaire !

À partir de ces éléments communs très généraux, on peut, sans prétendre à l'exhaustivité (pour exercer pouvoir et autorité sur ses semblables « l'esprit humain est capable de tout »...), on peut constituer des grandes catégories correspondant à différentes « nécessités » ou projets gestionnaires. C'est en fonction de ces grandes catégories que les différents textes proposés à la lecture dans cette feuille seront organisés.

Le principal objectif de l'encampement, c'est d'écarter, de séparer, de rejeter, et même si on ne fera pas des camps nazis une question particulière dans cette feuille, justement pour la raison que ces camps-là demandent un traitement à tous égards particuliers, cette fonction y est particulièrement à l'œuvre dans la mesure où le système concentrationnaire s'articule au dispositif d'extermination. On peut dire d'ailleurs que le camp ouvre toujours la possibilité génocidaire même si elle est fort heureusement rarement mise en œuvre. Une fois qu'une catégorie de population est rassemblée, enfermée, et occupée à se maintenir en demi-vie, il est assez simplement possible si une « nécessité » quelconque (comme la préservation de la pureté de la « race »...) s'impose, de trouver des moyens, qu'ils soient ou pas systématisés et industrialisés, de s'en débarrasser. L'usure même des corps, la diffusion des maladies, la faim et l'absence de soins peuvent d'ailleurs faire leur office, comme ça a pu être le cas dans les hôpitaux psychiatriques en France sous le gouvernement

de Vichy². Les lieux d'enfermement des fous ont alors été traités comme des camps, auxquels la gestion générale des pénuries alimentaires « impose » de limiter l'approvisionnement : cette altérité-là, à la merci de la gestion d'État, ne sera pas prioritaire, parce qu'anormale et pas assez rentable. La gestion évacue alors toute perspective de soin et profite de la situation d'enfermement des personnes pour les laisser mourir, c'est pourquoi on a pu parler à ce sujet d'« extermination douce ». Tous les lieux qui concentrent une catégorie de personnes dont l'État peut décider de se désintéresser, tous les ghettos matériellement bouclables, sont susceptibles de subir ce genre de sorts et en ce sens peuvent devenir des camps. On peut aussi ranger dans cette fonction les écartements de population pour des raisons sanitaires, temporaires pour les quarantaines (que se passerait-il dans certains endroits du monde face à un virus plus virulent et plus meurtrier ?), ou définitifs comme c'était le cas pour les lépreux par exemple. L'histoire de « l'île des lépreux » en Grèce est à ce titre passionnante. Les camps humanitaires sont de cet ordre-là, la gestion de populations indésirables, même si elles ne sont pas strictement parlant indésirables pour les ONG qui les gèrent, revient au même résultat. La lecture de la « déclaration de New York » établie en 2016 en préparation du pacte mondial de l'ONU sur les réfugiés de 2018, est à ce titre révélatrice³. Même si les signataires déclarent, la larme à l'œil : « Nous acceptons la responsabilité partagée qui nous incombe de gérer les déplacements massifs de réfugiés et de migrants avec humanité, sensibilité et compassion et en veillant à répondre aux besoins de chacun », la première des fonctions qu'ils affirment remplir, c'est de « soulager la pression sur les pays qui accueillent des réfugiés » ... Et c'est ainsi que le dispositif gestionnaire du camp fait de ceux qui le gèrent, malgré toutes les déclarations d'intention bienveillante, les relais des politiques d'État quelles qu'elles soient, contribuant à affamer, à expulser ou à réprimer si la gestion l'impose, et en tous les

2 *Drôles d'histoires : l'extermination douce*, Armand Ajzenberg, in *Chimères*, n°27, 1996

3 La « Déclaration de New York » est un texte qui a défini, en 2016, le cadre d'action global des organisations qui gèrent les réfugiés. On peut la lire ici : <https://www.unhcr.org/fr/591ae6f84>

cas, faisant partie intégrante du dispositif d'enfermement.

À l'objectif d'écarter et de séparer, a pu parfois s'ajouter l'intention délirante de rééduquer à grande échelle tout un pan de la population. Enfermer pour rééduquer a été l'objectif affiché du Goulag administrant les camps soviétiques. Comme dans la plupart des régimes communistes, il s'agit d'accélérer la formation de l'Homme Nouveau exempt des tares idéologiques capitalistes. En tous les cas, celui qui rentre dans un camp de rééducation est assurément considéré comme indigne d'exister dans le nouveau régime postA-révolutionnaire en tant que ce qu'il est. De fait, ces camps ont enfermé un continuum de genre de populations allant des propriétaires terriens et assimilés (dans la période de ce que les historiens appellent la « dékoulakisation ») aux opposants au régime, au fil des purges, en passant par des groupes importants de personnes ciblées sur des critères ethniques (comme les Ingouches, les Balkars ou les Meskhètes). L'exemple le plus frappant de cet usage du camp est sans doute le régime Khmers Rouge qui a transformé le Cambodge en vaste camp de travail et de mort par tous moyens.

Car une partie des régimes qui enferment font travailler les enfermés, que ce soit dans un objectif de rentabilisation ou par obsession punitive d'user les corps de ceux qu'on enferme, le résultat revenant au même pour les enfermés : le plus souvent la mort par le travail. Le Cambodge des Khmers en témoigne : quand la gestion des êtres vivant devient absolue, c'est aussi par le travail qu'on les tue. Mais plus récemment, on peut aussi penser à ces zones industrielles dans lesquelles des travailleurs migrants vivent et travaillent, au Qatar par exemple, qui se sont refermées avec la gestion de la pandémie et dont les portes ont été gardées par l'armée, sans provisions suffisantes pour ceux qui s'y sont retrouvés bloqués. On peut aussi penser à cette décision du ministre français de l'agriculture qui, face à la « nécessité » de faire venir des travailleurs saisonniers, a proposé, pour éviter les risques de contagion, que les travailleurs soient enfermés en quarantaine sur leurs lieux de travail, les exploitations agricoles prenant alors toutes les caractéristiques du camp.

En tout état de cause, dans le camp, on enferme pour pouvoir gérer, et on se donne les moyens de transformer en camp tout regrou-

pement de personnes, des bidonvilles aux campements installés par les migrants comme a pu l'être Sangatte à proximité de Calais, dès lors qu'on se donne pour mission de gérer, et de contrôler. L'encampement permet la fixation des populations le temps de décider ce qu'on va en faire, vers quel pays et par quel moyen les expulser dans le cas des centres de rétention par exemple. L'histoire de la rétention en France est à ce titre révélatrice. Depuis qu'on expulse en France, on enferme le temps de mettre en place la logistique nécessaire dont la vie de la personne à expulser devient l'un des éléments matériels, on gère à minima son alimentation, son sommeil, son déplacement jusqu'à avoir fini de s'en débarrasser. Le hangar d'Arenc est ainsi découvert en 1982 et appelé « prison illégale pour sans-papiers », illégale jusqu'à ce qu'elle soit légalisée par la création des centres de rétention, qui a satisfait tous les fanatiques de l'État de droit, sans changer pour autant cet enfermement de nature. Plus on expulse, plus on a besoin de marge de manœuvre logistique, alors on allonge les délais d'enfermement de manière à avoir les coudées franches, on utilise tous les types de lieux pour enfermer selon les besoins (selon la loi, n'importe

quel lieu peut, sur simple décret, être déclaré lieu de rétention ou zone d'attente), on construit des centres high-tech à proximité des aéroports, tout en continuant à mettre en rétention dans des cellules de garde à vue ou des chambres d'hôtel si la gestion s'en trouve facilitée.

Le travail n'est pas la seule manière de mettre à profit l'encampement. Si le camp est pratique, c'est avant tout, et de plus en plus, parce qu'il donne l'occasion de fier les polupations et de faire le tri entre ceux qu'on intègre et ceux qu'on rejette. Le camp optimise la frontière, il en fait plus qu'un point de passage. Il en est ainsi de la fonction historique d'Ellis Island « usine à fabriquer des américains » comme le dit Georges Perec, usine qui trie et a ses rebuts. À Ellis Island, derrière la statue de la liberté, on trie sur des critères de santé, de prédisposition au travail, de bonne morale, ceux qui deviendront dès la « porte d'or » franchie, des américains. Mais avant, il faut se faire peser, mesurer, marquer à la craie selon la catégorie de maladie qu'on est susceptible d'avoir, et il faut se soumettre à l'arbitraire de la gestion : y passer quelques heures le temps de franchir les contrôles, ou bien être refoulé, ou alors être enfermé un temps indéfini, et

la gestion devient, pour ceux qui se retrouvent à sa merci, un enfer. Il en est de même en terme de logique des hotspots que Shengen veut organiser à ses frontières extérieures et qui ont vocation à devenir des lieux optimisés de la gestion et du tri des migrants : contrôles, identifications biométriques, examens sanitaires, répartition optimale en fonction des besoins en terme de main d'œuvre. Même logique, mais à une époque différente : il ne s'agit plus de constituer une nation américaine en intégrant tous ceux et celles qu'on juge intégrables, il s'agit de ne laisser rentrer que ceux et celles dont l'exploitation est nécessaire au capitalisme. Les autres pourront errer de vaisseau des morts en vaisseau des morts sur l'océan d'indifférence à l'humanité que ce système a construit.

Mais la froideur gestionnaire ne peut pas tout éteindre de l'aspiration à la vie. C'est dans le camp de réfugiés espagnols de Septfonds par exemple que Tosquelles commence en 1939, tout en aidant à organiser des évasions, à expérimenter des manières non conventionnelles de soigner, avec d'autres réfugiés qui n'ont aucune formation médicale ou psychiatrique, ceux et celles qui sont enfermés avec lui, traumatisés

par cet enfermement ainsi que par le parcours de révolte et de répression qui les y ont amenés. C'est de cette solidarité entre encampés que naîtra un des principaux courants de l'anti-psychiatrie. Dans toutes les sortes de camps, des révoltes individuelles ou collectives ont lieu, certains s'en évadent, des conflits éclatent : aucun camp ne pourra enfermer la force impérieuse des migrations. Aux abords de toutes les frontières et dans tous les camps, plein de choses se passent qui échappent à la gestion.

L'optimisation de la gestion par l'encampement se fait toujours au détriment de celles et ceux qui sont enfermés, en négation de leur volonté de vivre, et c'est de leur côté que, toujours, nous nous tiendrons. Encadrées ou pas par le droit, ravitaillées ou pas par des associations humanitaires, les logiques de camps sont mortifères, comme toutes les logiques d'enfermement.

À bas toutes les prisons !

À bas la gestion et ses camps !

Vive la liberté !



Récapitulatif

Sur les camps en général

p. 10 : Quelques brèves du site *Aux enfermés du confinement*
<https://mitarduconfinement.blog/>

p. 14 : *Du confinement à l'enfermement administratif. Quelques notes à propos de la quarantaine comme mode de gestion de la pandémie*, 10 mai 2020, Paru sur mitarduconfinement.blog.org
<https://mitarduconfinement.blog/du-confinement-a-lenfermement-administratif/>

p. 17 : *À gaza comme ailleurs*, Des anarchistes, Janvier 2009, affiche trouvée sur les murs de plusieurs villes en Belgique,
https://non-fides.fr/IMG/pdf/a_gaza_comme_ailleurs.pdf

p. 18 : Extrait de *Si c'est un homme*, Primo Levi, 1947

p. 19 : *La Révolte au camp*, extrait de *Biribi, discipline militaire* de Georges Darien, 1890
<https://www.non-fides.fr/?La-Rcamp>

p. 22 : *À propos du camp de concentration franquiste d'Albatera (1939)*, in *La crónica del pajarito*, La Crónica (2016)
<https://www.non-fides.fr/?A-propos-du-camp-de-concentration-franquiste-d-Albatera-1939>

p. 24 : *Les camps sous le ciel*, Adonis, in *Diavolo in corpo* n°2, 2000
<https://www.non-fides.fr/?Les-camps-sous-le-ciel>

p. 27 : *Récit d'un anarchiste évadé d'un camp stalinien en Bulgarie*, K. Atanassof, 13 avril 1951, in *Le Libertaire* n°264
<https://www.non-fides.fr/?Recit-d-un-anarchiste-evade-d-un-camp-stalinien-en-Bulgarie>

p. 28 : *Les camps de travailleurs vietnamiens en France (1939-1952)*, septembre 2005, brochure composée d'un extrait du chapitre 3 de *Au Pays d'Héloïse*, Ngo Van, L'Insomniaque
<https://www.non-fides.fr/?Les-camps-de-travailleurs>

p. 31 : *L'image, la mémoire et l'oubli. À propos de « L'image manquante » de Rithy Panh*, La Discordia, janvier 2017
<https://www.non-fides.fr/?L-image-la-memoire-et-l-oubli>

p. 36 : *Déplacer et loger les indésirables, sociologie du logement contraint*, Marc Bernardot, Recueil Alexandries, Collections Esquisses, septembre 2005

Sur les camps pour étrangers :

p. 45 : *Pourquoi nous voulons la destruction des centres de rétention*, Non Fides, décembre 2008
<https://www.non-fides.fr/IMG/pdf/CRA.pdf>

p. 46 : *Le vaisseau des morts a brûlé, et après...*, Introduction de la brochure *Le Vaisseau des morts*, Pafledab, juin 2017
<https://www.non-fides.fr/IMG/pdf/f/d/6/vaisseaudesmorts-100p-a42.pdf>

p. 52 : *Du scandale d'Arenc à la légalisation des centres de rétention*, Collectif Anti-Expulsion, 7 mai 2004, in *Le Vaisseau des morts*, page 84, Pafledab, juin 2017
<https://www.non-fides.fr/IMG/pdf/f/d/6/vaisseaudesmorts-100p-a42.pdf>

des propositions de lecture autour de l'enlèvement

p. 53 : *Solidarité avec les inculpés de la révolte de Vincennes*, anonyme, affiche d'appel à une semaine de solidarité en janvier 2009
https://www.non-fides.fr/IMG/pdf/affiche_semaine_solidarite_vincennes.pdf

p. 54 : *Sabotons la machine à expulser...*, Tract distribué à la manif du 24 janvier 2010 à Paris, lors de la semaine de solidarité avec les inculpés de l'incendie de Vincennes
<https://www.non-fides.fr/IMG/pdf/tract1.pdf>

p. 56 : *Sans-papiers ? Réfugiés ? Contre le tri et le dépotoir humain*, Des anarchistes, septembre 2015, publié sur non-fides.fr et repris dans *Le Vaisseau des morts*, page 97, Pafledab, juin 2017
<https://www.non-fides.fr/IMG/pdf/f/d/6/vaisseaudesmorts-100p-a42.pdf>

p. 58 : *Fiche le camp ! Analyse sur les politiques migratoires, les frontières et le contrôle*, extrait du *Bulletin de contre-info en Cévennes* n°10, mars 2010
<https://www.non-fides.fr/?Fiche-le-camp-Analyse-sur-les>

p. 60 : *Pour des cendres de rétention... feu à toutes les prisons*, affiche trouvée sur les murs de plusieurs villes, juin 2009, réactualisée fin novembre 2009 suite aux péripéties judiciaires et à la validation du contrat de la Cimade, France Terre d'Asile, l'Assfam, Forum Réfugiés et l'Ordre de Malte. Exit l'anecdote Collectif Respect
<https://placard.ficedl.info/article5891.html>

p. 67 : *La Grande Loterie des Camps*, anonyme, diffusé dans plusieurs villes de France en avril-mai 2009
<https://www.non-fides.fr/?La-Grande-Loterie-des-Camps>

p. 71 : *Bilan de l'occupation de la grue du chantier de Palaiseau le 4 mai*, par Les occupants du chantier de Palaiseau, 4 mai 2004
<http://pajol.eu.org/spip.php?article488>

p. 72 : *Une grue occupée, un chantier bloqué... À Palaiseau comme ailleurs, reprenons l'offensive !*, affiche, 2004
<https://placard.ficedl.info/article3411.html>

p. 73 : *Migration : richesses et espoirs, gestion et répression*, présentation de la discussion du 10 mai 2017 aux Fleurs Arctiques
<https://lesfleursarctiques.noblogs.org/?p=151>

p. 74 : *Ellis Island : l'Amérique hospitalière vue de derrière*, reportage en deux parties sur la sélection imposée aux candidats à l'immigration sur l'île d'Ellis Island à New-York, 1902, par Zo d'Axa, suivi d'*Une route*. Et morceaux choisis d'*Ellis Island* de Georges Perec (en collaboration avec Robert Bober). Brochure Ravages Editions à l'occasion de la discussion publique *Migration : richesses et espoirs, gestion et répression* du 10 mai 2017 au Fleurs Arctiques.
<https://ravageeditions.noblogs.org/files/2017/05/zodaxaimmigration-40p-A5.pdf>

Films :

p. 86 : *Les fils de l'homme*, Alfonso Cuarion, 2006, 110min, texte de présentation du ciné-club du 2 décembre 2019
<https://lesfleursarctiques.noblogs.org/?p=1432>

p. 87 : *District 9*, Neil Blomkamp, 2009, 110min, texte de présentation du ciné-club du 23 janvier 2020
<https://lesfleursarctiques.noblogs.org/?p=1076>

Quelques brèves du site

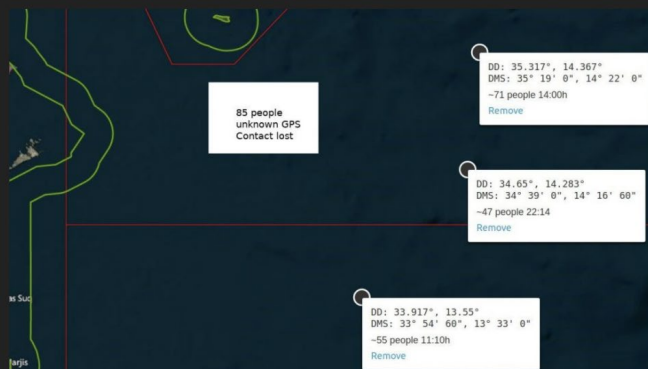
MAI 16, 2020

Italie, Lampedusa : un énorme Ferry de la compagnie Moby Lines, le “Moby Zaza”, transformé en prison pour migrants mis en quarantaine, vient d’aborder à Lampedusa. 68 migrants, dont 26 femmes et 2 enfants, qui ont débarqué hier à Cala Madonna, doivent y être embarqués avant qu’il s’installe dans le port d’Empedocle à proximité d’Agrigente. En même temps, un bateau en détresse à proximité de Malte avec à son bord une centaine de personnes aurait été secouru par un bateau de pêche. Les rescapés embarqueront sans doute aussi sur le ferry. Comme tous les pays d’Europe en ce moment, le gouvernement italien cherche à la fois à éloigner et à enfermer les migrants, et la répression à leur encontre empire avec les mesures liées à la gestion de la pandémie.



MAI 15, 2020

Malte. Peu de temps après que l’Italie et Malte ont déclaré leurs ports «dangereux» et se sont efforcés de les fermer pour les débarquements de migrants, des bateaux de migrants ont été laissés à la dérive tout en étant surveillés par les autorités européennes depuis les airs. Plusieurs personnes en détresse ont été laissées pour mortes, affamées ou noyées tout en étant étroitement surveillées par Malte et Frontex. Quatre bateaux se sont signalés à Alarm Phone autour de Pâques, du 10 au 13 avril 2020. Un bateau avec 47 personnes à bord a été laissé à la dérive dans la zone maltaise pendant plusieurs jours, ils ont fini par être secourus le 13 avril. Un deuxième bateau avec 77 personnes à bord est arrivé de façon autonome à Portopalo di Capopassero, en Sicile le même jour. Un troisième bateau avec 63 personnes à bord a été illégalement repoussé en Libye les 14 et 15 avril. Au moins 12 personnes sont décédées en raison de l’absence d’assistance de Malte. Un quatrième bateau avec 101 personnes à bord a atteint Pozzallo, en Sicile, le 12 avril.



Carta Satellitare con AlarmPhone à partire dai rilievi dei soccorsi in mare.

Aux enfermés du confinement

MAI 15, 2020

Croatie. Des ONG ont signalé que des policiers ont marqué à la peinture des migrants refoulés à la frontière entre la Serbie et la Croatie, avec une croix orange peinte à la bombe sur le crane. Plus tôt dans le mois, avait déjà été relevé que la police des frontières croates rackettait les migrants qui passaient, humiliant, volant argent et portables, et encore une fois les aspergeant de peinture, afin de les marquer visuellement comme migrants, la bonne vieille technique de la marque au tison ardent ou autre signe spécifique d’identification des indésirables n’est pas si loin...



JUIN 5, 2020

Colombie, Bogota. Quelques 2000 migrants vénézuéliens sont bloqués à Bogota, à près de 2 400 mètres d’altitude, dans des conditions sanitaires propices à la transmission du Covid-19. Environ 69.000 Vénézuéliens sont rentrés depuis que la Colombie a fermé cette frontière dès le 14 mars, selon le bureau des migrations. Récemment, le gouvernement a restreint le passage des migrants d’environ 300 par jours à 100 tous les trois jours, décision administrative gestionnaire qui met en difficulté des milliers de personnes. La Colombie fait état d’un millier de morts du Covid-19, le Venezuela d’à peine vingt. Mais ce bilan est mis en cause par des experts et des ONG dans ce pays dont le système de santé est en faillite.



JUIN 7, 2020

Grèce. Les mesures contre la propagation du Covid-19 ont été prolongées pour les résidents des centres d’accueil et d’identification” jusqu’au 21 juin. Le gouvernement avait imposé le 21 mars un confinement aux camps de migrants installés sur les îles de la mer Egée comme à ceux de la partie continentale du pays. Il avait ensuite décidé un confinement général le 23 mars qui a été maintenu jusqu’au 4 mai. Le confinement des camps avait déjà été prolongé à deux reprises, le 10 mai puis le 21 mai, jusqu’au 7 juin. Pour les sans-papiers, la double-peine imposée par le confinement continue dans des conditions sanitaires invivables, et ce jusqu’à ce que la machine à expulser reprenne tout son aplomb et son tri morbide de qui reste travailler et qui part se faire exploiter (ou couler) plus loin.



MAI 25, 2020

France. Alors que des centaines de milliers de travailleurs saisonniers vont être recrutés pour venir travailler pour les agriculteurs français dans le contexte de la pandémie de coronavirus, le ministre de l'agriculture Didier Guillaume précise qu'à leur arrivée, "ils seront en quatorzaine sur l'exploitation agricole" et qu'ils "ne pourront vraisemblablement pas sortir". Cette autorisation exceptionnelle de voyager dans l'espace Schengen malgré la fermeture des frontières est nécessaire parce qu'il "faut environ 100 000 travailleurs saisonniers par mois pour tenir toute la saison". Le projet est donc clair : faire venir de la main d'oeuvre avec des contrats de travail précaires et un droit au séjour temporaire (quand il s'agit de travailleurs qui ne viennent pas de l'espace Shengen), et les enfermer administrativement pendant ce temps pour éviter tout contact avec le reste de la population !



MAI 26, 2020

Koweït. Les travailleurs étrangers, égyptiens notamment, sont accusés de propager le Covid-19 dans le pays, par des koweïtiens de plus en nombreux. Ils trouvent ainsi un bouc-émissaire, afin de pouvoir se plaindre du confinement qui leur est imposé pour lutter contre le coronavirus en rejetant la faute sur des migrants d'origine égyptienne. Les Egyptiens, par ailleurs pour la plupart bloqués sur place par la fermeture des frontières, représentent la plus grande communauté étrangère de la cité-Etat avec les Indiens, et se retrouvent être la cible privilégiée de cette poussée de xénophobie, qui se marie très bien avec cette époque du repli-sur-soi. Les hashtags appelant à leur expulsion pullulent sur les réseaux sociaux. Fin mars, la députée Safa Alhashem a déclaré que le renvoi de travailleurs illégaux permettrait de « purifier le pays ».



JUIN 3, 2020

Malte. Une manifestation s'est déroulée au centre d'accueil pour migrants de Marsa face au blocage total de la situation des 400 personnes qui y sont enfermées, auxquelles il faut ajouter les 400 personnes supplémentaires gardées en mer sur des bateaux de croisière réaffectés en prisons pour migrants. Malte vient de signer un accord avec la Lybie dans le but de renforcer "la lutte contre l'immigration illégale" en mer Méditerranée. Le texte prévoit la création de "centres de coordination" à Tripoli et La Valette qui seront opérationnels dès le mois de juillet.



MAI 25, 2020



Malte. Excepté 19 d'entre eux (principalement des enfants et leurs parents, ainsi que des femmes enceintes) qui ont été emmenés sur la terre ferme pour des raisons humanitaires, les 140 rescapés du naufrage qui a eu lieu le 21 mai ont été transférés le lendemain en dehors des eaux territoriales maltaises, sur un bateau de croisière, le Bahari, troisième navire de la compagnie touristique Captain Morgan à servir de prison pour les migrants en période de pandémie. Près de 300 migrants sont actuellement enfermés sur ces trois bateaux.

MAI 6, 2020

MODIFIER



le camp..

Bangladesh. Le gouvernement profite de la pandémie pour enfermer des migrants Rohingya sur un îlot submersible, l'île de Bhasan Char (« l'île qui flotte », en bengali). Alors que, face aux protestations de l'ONU, il avait renoncé au projet d'installer 103 000 réfugiés rohingya sur cet îlot perdu dans le golfe du Bengale, le gouvernement vient de faire débarquer sur place 29 membres de cette minorité ethnique, au nom du risque de contagion qu'ils représenteraient. Il s'agit de migrants rescapés du bateau qui a erré depuis début mars entre le golfe du Bengale et la mer d'Andaman. Un autre navire où s'entasseraient entre 500 et 800 « boat people » a été repéré dans les eaux territoriales birmanes. Arguant de la pandémie de Covid19, Kuala Lumpur a interdit tout accostage sur ses côtes, et les deux embarcations, après une autre tentative avortée en Thaïlande, ont rebroussé chemin pour regagner le Bangladesh, d'où elles étaient parties. Les quarante rescapés de la première embarcation ont échoué sur le rivage, à proximité de la piste de l'aéroport. Une dizaine d'entre eux se sont échappés, tandis que les autres, huit hommes, quinze femmes et cinq enfants affamés, ainsi qu'un homme qui sera accusé plus tard d'être un trafiquant d'êtres humains, ont été arrêtés par la police. Tous ont été remis aux gardes-côtes qui les ont transportés sur l'île de Bhasan Char, à trois heures de navigation de là. Il s'agit d'une terre insalubre, apparue il y a une vingtaine d'années par accumulation de sédiments charriés depuis l'Himalaya par le Gange et le Brahmapoutre. L'île menacée par les cyclones a été entourée de digues en terre de 3 mètres de haut, qui n'empêchent pas le risque qu'elle soit submergée pendant la mousson. Le gouvernement y a fait bâtir un camp de rétention de la taille d'une ville, avec plusieurs centaines d'immeubles collectifs, des dispensaires, des écoles, des mosquées et de nombreuses caméras de surveillance dans la perspective d'y enfermer les Rohingya. L'utilisation à des fins de mises en quarantaine de ces lieux présage de leur mise en service pérennes malgré les diverses protestations internationales. « Si les migrants arrivés par la mer en avril ont été placés en quarantaine dans des lieux prévus à cet effet à Cox's Bazar (sur le continent), on se demande bien pourquoi, soudain, les nouveaux arrivants ne pourraient pas rester sur la terre ferme et devraient être envoyés dans cette île qui est un véritable camp de concentration », estime Rezaur Rahman Lenin, un consultant indépendant spécialiste de la question des Rohingya.

MAI 12, 2020

Qatar, Doha. Des travailleurs migrants, enfermés depuis le début de l'épidémie dans une zone industrielle dont les entrées sont contrôlées par les forces de l'ordre, n'ont plus de quoi se nourrir. Ils sont sans ressources et ne peuvent pas rentrer dans leurs pays d'origine à cause de la fermeture des frontières. Ils se retrouvent enfermés dans une vaste zone d'usines et d'entrepôts où ils travaillaient et étaient logés, à la périphérie de Doha, et dont une grande partie a été totalement mise à l'arrêt en mars. Cette zone industrielle est devenue une sorte de camp pendant l'épidémie : des centaines de milliers de personnes, logées dans des dortoirs délabrés et surpeuplés y ont été enfermées, la police gardant les accès fermées par de lourdes barrières métalliques. Le gouvernement ravitaille la zone mais de manière très insuffisante et prétend avoir débloqué une somme pour venir en aide aux travailleurs privés d'emploi par l'épidémie mais la plupart ont été licenciés et n'en bénéficient donc pas. Une directive du gouvernement a autorisé mi-avril les entreprises qui ont cessé leurs activités en raison des restrictions liées aux coronavirus à mettre les travailleurs en congé sans solde ou à résilier leur contrat. Les employeurs ont aussi cessé de fournir nourriture et logement. Ce sont les domestiques qui sont particulièrement vulnérables. Un groupe de domestiques originaires du Népal, qui travaillent dans des maisons privées pendant la journée mais retournent dans leurs propres chambres la nuit, ont déclaré qu'elles avaient été laissées sans ressources après avoir refusé d'emménager avec les familles qu'elles servaient, craignant à la fois le virus et le risque d'abus, qui est courant chez les travailleurs et travailleuses domestiques dans les pays du Golfe. Le Qatar fait travailler plus de 2 millions de travailleurs migrants et son taux d'infection par habitant est désormais l'un des plus élevés au monde avec près de 18 000 cas sur une population d'à peine 2,8 millions d'habitants. La grande majorité de ceux qui ont été testés positifs au virus sont des travailleurs migrants. Les migrants vivent ce genre de situation dans tous les pays du golfe. Au Koweït, des migrants ont aussi été « piégés » sans travail ni moyen de rentrer dans leur pays d'origine, et certains se sont révoltés contre cette situation, tandis que l'Arabie saoudite a expulsé des milliers de travailleurs domestiques vers l'Éthiopie.



DU CONFINEMENT À L'ENFERMEMENT ADMINISTRATIF

Il s'agit ici de mieux comprendre le statut de la quarantaine telle qu'elle est proposée pour l'après-confinement en France, en lien avec les politiques visant à maintenir à l'écart une partie de la population, qui se pratiquent en ce moment sous des formes diverses à peu près partout dans le monde. Si on y tente un rapprochement raisonné entre la quarantaine et une forme d'enfermement administratif, ce n'est pas pour opérer une comparaison vaine entre le sort actuel et futur des infectés depuis le début de la crise actuelle et celui des sans-papiers en instance d'expulsion en temps « normal », mais parce qu'il nous semble qu'il y a, à certains égards, et à ces égards là seulement (l'enfermement de la quarantaine ne se déroule pas dans un lieu carcéral et ne se conclut pas par une expulsion, ce qui change beaucoup de choses...), des formes communes de gestion administrative, qui viennent s'ajouter aux formes communes de contrôle et d'exploitation.

La logique générale qui semble présider au déconfinement tel qu'il est annoncé pour l'instant en France semble être d'installer une « vie avec le virus », « vie » entendue comme une certaine normalité, du moins un retour au travail et à la circulation économique, qui marque la fin de la période de confinement généralisé tout en instaurant des mesures pour tenter d'éviter une nouvelle vague de contamina-

tions. Si ce déconfinement est nécessaire, c'est avant tout pour des raisons économiques : il faut faire tourner à nouveau la machine à plein régime et remettre le plus possible le pays, et surtout ses habitants, au travail. Ce déconfinement est risqué et tous les experts gestionnaires qui décident de ce qu'il advient de nous en ce moment le savent. Faute de vaccin ou de médicament contre le virus, il faut donc prévoir un mode de gestion de l'épidémie en flux tendu pendant que la vie reprend. Ainsi une partie des mesures annoncées concerne la mise en quarantaine de certaines catégories de la population, qu'on peut résumer en trois cas, traités différemment sur le plan juridique, même s'ils ont des points communs :

- **les personnes infectées sur le territoire** doivent respecter une quarantaine de 15 jours, qu'elles ont le choix de passer chez elles (toutes les personnes de leur domicile seront alors soumises au même régime d'enfermement) ou dans une chambre d'un hôtel affecté à cet usage.

- **les personnes arrivant sur le territoire**, à l'exception de ceux et celles, quelle que soit leur nationalité, qui viennent de l'Union européenne, de la zone Schengen ou du Royaume-Uni doivent, quel que soit leur état de santé, respecter une quarantaine d'au moins quinze jours dans les mêmes conditions que le cas précédent

- **les personnes arrivant de l'étranger positives au**

Covid sont, quant à elles, placées à l'isolement pour une durée d'au moins quinze jours.

Pour toutes les personnes arrivant en France, infectées ou non, le non respect du confinement ou de l'isolement sera soumis à des sanctions qui ne sont pas encore précisées. Leur mise à l'écart peut se prolonger au-delà de quinze jours, mais dans ce cas le juge des libertés et de la détention (JLD) sera saisi. Cette juridiction peut par ailleurs être saisie par les personnes elles-mêmes dès le début du confinement ou de l'isolement. La possibilité de l'intervention du JLD peut paraître incongrue dans ce contexte, or elle n'est que le signe que ces modalités de quarantaine sont en fait des formes d'enfermement administratif, même si, contrairement à la rétention des migrants, elles ne se font pas dans des centres de rétention.

Pour la quarantaine réservée aux malades à l'intérieur du territoire et à leurs proches, pas de sanction prévue en cas de non-respect, mais c'est pourtant le même type de dispositif qui se profile, enveloppé dans un discours lénifiant autour de la confiance des dirigeants à l'égard du bon peuple de France, « générosité » qui permet de masquer les aspects inquiétants de cet enfermement là. . D'ailleurs cette « confiance » magnanime ne va pas sans sous-entendus du type : si ces quarantaines ne sont pas strictement respectées,

Quelques notes à propos de la quarantaine comme mode de gestion de la pandémie

Mitard du Confinement

les sanctions viendront et le dispositif se durcira. Dans l'avant-projet, le gouvernement envisageait une quarantaine contrainte pour les personnes infectées par le coronavirus qui refuseraient « de manière réitérée » les prescriptions médicales d'isolement et qui produiraient « par leur comportement un risque d'infection d'autres personnes ». D'une certaine manière tout est prêt pour que ces dispositions soient mises en place si les malades ne sont pas « raisonnables » et ne s'enferment pas convenablement d'eux-mêmes. Le dispositif Covic, constitué de brigades allant au domicile de ceux et celles qui se trouvent identifiés comme contacts d'une personne infectée pour les tester puis les mettre en quarantaine en attendant le résultat, complète le tableau inquiétant d'une traque aux infectés pour les écarter *manu militari*, eux et ceux avec lesquels ils ont été en contact, de toute circulation commune avec le reste de la population.

L'enfermement administratif, qui est principalement utilisé de nos jours pour emprisonner les sans papiers en attente d'expulsion, est un mode d'enfermement bien particulier. Si les centres de rétention sont bien des prisons à presque tous les égards, le statut des personnes qui y sont enfermées est bien différent du statut des détenus incarcérés, dans la mesure où c'est l'administration seule, donc la préfecture, qui décide de cet enfermement, qui se

justifie par un statut de la personne et non par tel ou tel acte incriminé. L'administratif est donc cet endroit où la justice de la démocratie ne se vante même plus d'offrir un « procès équitable à charge et à décharge ». Les décisions sont prises par des flics et des procureurs et validées par des juges qui tamponnent à la chaîne des sentences qui bouleverseront à jamais des individus, en les enfermant, les expulsant du territoire, de leurs logements, c'est la justice d'abattage la plus effective qui soit dans le cadre démocratique. **Là où le judiciaire menace de son épée et de sa balance drapée dans le Bien, le Mal pour dépar-tager le Coupable de l'Innocent, l'administratif est l'outil adéquat de la gestion à grande échelle.**

Ce mode de jugement et d'enfermement peut concerner des pans entiers de la population sur des critères variables. Il a d'ailleurs une longue histoire sur des modalités diverses selon les époques, et la reparcourir est riche d'enseignements. Il permet la mise à l'écart dans des lieux divers, plus ou moins carcéraux, des indésirables du moment. Les populations qu'il concerne changent donc selon les périodes. Ainsi, pendant la première guerre mondiale, on enferme administrativement les civils ennemis de la patrie en guerre dans une soixantaine de camps où se côtoient Allemands, Autrichiens,

Ottomans, Alsaciens-Lorrains, Polonais, Tchèques mais aussi des Français manquant sans doute d'esprit patriotique : des vagabonds et des grévistes, des repris de justice et des prostituées. Les époques se suivent, ne se ressemblent pas, mais l'enfermement administratif perdure, et bien d'autres seront enfermés : les réfugiés espagnols après la victoire du franquisme en Espagne, puis les individus réputés « dangereux pour la défense nationale ou la sécurité publique » en 1939, avant que le statut ne soit évidemment développé et endurci sous Vichy. Le gouvernement provisoire issu de la résistance le maintiendra pour ceux qui sont accusés de collusion avec l'ennemi entre 44 et 45. Il sera ensuite réactivé lors de la guerre d'Algérie, en 1956 sur le territoire algérien, puis étendu à toute la France en 1958. Ce sera enfin le statut choisi pour légaliser le maintien sous les mains de la police des sans papiers entre leur arrestation et leur expulsion après le « scandale d'Arenc », ce lieu d'enfermement clandestin à Marseille découvert en 1975 que la gauche choisira tout simplement de légaliser en 1981, instaurant ainsi les actuels centres de rétention, avec un temps d'enfermement qui depuis ne cesse de s'allonger et des centres qui n'ont maintenant, lois après lois, plus grand chose à envier aux prisons (logique gestionnaire oblige : quoi de plus simple que l'architecture carcérale pour enfermer...). **Mais l'enfermement**

administratif reste souple et adaptable : n'importe quel lieu peut se transformer en lieu d'enfermement sur simple décision du préfet, qui règne en maître sur ce domaine là. C'est ainsi que des cellules de garde-à-vue ou des chambres d'hôtel, mais pourquoi pas de gymnases ou des écoles en cas de besoin massif, peuvent, le temps qu'il faut pour que la gestion soit optimale, devenir des prisons.

Aujourd'hui, ce sont les personnes infectées par le virus et leurs proches que l'on cherche à écarter, et, comme souvent, ce sont les frontières qui focalisent l'attention répressive. Quelle que soit la nationalité des personnes qui les traversent, le contrôle et l'écartement se feront au moment du passage, la frontière symbolisant désormais le lieu d'exercice d'une sécurité sanitaire qui préserverait le territoire français de l'inconnu d'une contagion venant d'ailleurs.

Outre le fait qu'un juge doive intervenir en cas de prolongation de la quarantaine au-delà de quinze jours, d'autres points communs ne sont pas anodins à observer. Un détail fait réfléchir : les hôtels du groupe Accor (Novotel, Mercure, Adagio, Ibis, hôtel F1, Sofitel, Swissôtel, etc.) collaborateur du ministère de l'intérieur depuis au moins deux décennies pour enfermer les sans-papiers et les expulser – des chambres servent régulièrement de lieu de rétention sur tout le territoire, un étage de l'hôtel Ibis de Roissy a même été longtemps utilisé comme zone d'attente... – proposent de consacrer une partie de leurs locaux sur tout

le territoire aux personnes mises en quarantaine, par habitude sans doute. Pas besoin d'appel d'offre : les contrats de partenariat sont déjà signés... A Mayotte, le centre de rétention, qui ne sert plus à enfermer les migrants illégaux, est affecté depuis le 22 mars au maintien en quarantaine des personnes arrivant des Comores par « voie légale ou clandestine ». (voir ici) La question de la légalité du passage de la frontière ne se pose plus : l'enfermement est décidé pour raisons sanitaires, ce qui préfigure de fait les dispositions annoncées en métropole pour l'après 11 mai. Si on regarde ce qui se passe au delà de la France, il est clair qu'on assiste à un développement des formes d'enfermement de type administratif (c'est-à-dire non judiciaire). Des travailleurs immigrés originaires d'Inde ou du Bangladesh (voir ici), par exemple, sont bloqués dans des camps par la fermeture des frontières dans les pays du Golfe et seront sans doute rapatriés puis maintenus en quarantaine pendant au moins quinze jours à leur retour. Que les gouvernements choisissent ou pas de confiner l'ensemble de la population, ce qui fait le point commun des différentes politiques de gestion de l'épidémie, ce sont ces manières d'enfermer une partie de la population, par exemple les foyers infectieux dans les bidonvilles en Inde (voir ici), sur simple décision administrative. Le coup de tampon qui bouleverse des vies.

On peut dire d'ailleurs que moins les États instaurent un confinement général, plus ils usent de formes d'enfermement d'une partie de leur population. C'est une des raisons pour lesquelles se focaliser sur la lutte

contre le confinement manquerait son objet. L'analyse des différentes modalités de ces enfermements, qui vont du confinement ciblé aux camps plus ou moins fermés, reste à faire. En tous les cas, cette possibilité offerte par l'enfermement administratif d'éloigner de l'espace social une partie de la population sur des critères variables et pendant des durées diverses selon les lieux les époques est donc toujours ouverte, et peut à tout moment être ressortie du chapeau et utilisée. Pas besoin de crier au déni de démocratie et à l'instauration d'un régime fasciste : c'est le droit démocratique qui comporte toutes ces possibilités, sans lesquelles il ne serait pas démocratique. Elles ont déjà été démocratiquement mises en œuvre, et elles le sont à nouveau aujourd'hui. **Il est à craindre que ces formes d'enfermement qui ne disent pas tout à fait leur nom et qui prennent, avec la pandémie, un caractère apparemment incontestable du fait de l'urgence sanitaire, se développent et deviennent un outil adéquat pour permettre aux États et aux économies de fonctionner avec le virus, au détriment des populations considérées comme « à risques », c'est-à-dire toujours les plus pauvres et tous ceux qui viennent d'ailleurs.**

C'est avec l'État, tous ses camps et toutes ses prisons, qu'elles soient judiciaires ou administratives, qu'il faut en finir.

Vive la liberté !

A GAZA COMME AILLEURS...

DE GAZA EN PALESTINE à Nasiriya en Iraq, du Kivu au Congo à Grozny en Tchétchénie, les massacres de milliers d'êtres humains sont quotidiens. Sous les différentes formes qu'il prend aux quatre coins du monde, ce système capitaliste et autoritaire dévaste des zones entières par la famine, la privation, la pollution, la guerre. Qu'ils servent à fixer la main d'œuvre ou à la déporter, les camps sont désormais la condition de millions de personnes : camps de réfugiés, zones franches, centres de déportation, bidonvilles...

COMME À GAZA, ce camp bombardé et encerclé par l'armée israélienne ; dominé par les autorités religieuses, nationalistes ; soumis à la misère et au désespoir. Opposer une logique de guerre contre tout un « peuple » à la terreur de l'Etat israélien ne sert qu'à faire oublier aux rejetés de Gaza comme aux exploités de Tel Aviv qu'il ne leur reste qu'une possibilité pour s'en sortir : se battre contre toute autorité, que ce soit celle de l'uniforme du soldat israélien ou du policier palestinien, de la camisole religieuse – ce vieil ennemi de la liberté –, du costume des capitalistes démocratiques et des usuriers qui, dans les camps comme ailleurs, spéculent sur la misère.

COMME EN TCHÉTCHÉNIE, où dans les décombres des bombardements de l'armée, vient s'ajouter à la terreur de l'Etat russe un régime de seigneurs de guerre.

COMME AU CONGO, où des affamés travaillent dans les mines de métaux précieux aux avancées technologiques du capital et crèvent dans des conditions d'esclavage. Ces mêmes mineurs et leurs familles sont massacrés à coups de fusils et de machettes par des armées (officielles ou non) qui s'y battent pour garantir les profits de leurs maîtres. Tandis que les banques belges financent les deux partis rivaux pour faire baisser les coûts de production.

AVEC UNE AUTRE INTENSITÉ, mais suivant la même logique, en Europe, des milliers d'indésirables sont raflés, incarcérés et déportés selon les besoins de l'économie et du contrôle social. Des milliers de personnes trouvent la mort sur leur lieu de travail ou des suites de l'exploitation (cancers, dépressions, etc.). Dans les quartiers où les conditions sont de plus en plus dures, il n'y a pas que la police qui tabasse et assassine, mais il y a aussi le développement toujours plus accentué de la guerre entre pauvres. La logique de la concurrence règne passant par différents rackets religieux, nationalistes ou mafieux : s'arnaquer, se vendre de la came, s'allier au premier chef de bande venu pour mieux survivre dans la jungle du capital où viols et autres brutalités font partie intégrante de la misère qui rend ce monde insupportable.

IL EST DANS L'INTÉRÊT DES PUISSANTS et des exploités que la guerre civile éclate partout... Cette guerre entre pauvres leur va très bien, parce qu'elle fait oublier qu'une autre guerre est possible : celle contre ce monde de fric et d'autorité et celle pour la liberté de chacun.

Il est urgent d'opposer à la guerre entre Etats, entre religions, entre ethnies, la guerre sociale contre toute exploitation et toute domination.

**DESERTONS LES
GUERRES DES ETATS
ET DES PUISSANTS,
REFUSONS LA GUERRE
ENTRE PAUVRES !**

**ARMONS-NOUS
CONTRE LES
MANIPULATIONS
NATIONALISTES,
DEMOCRATIQUES,
ET RELIGIEUSES !**

**ATTAQUONS ICI
ET MAINTENANT
TOUT CE QUI NOUS
REND ESCLAVES.**



Des anarchistes

Si c'est un Homme

Primo Levi

Qu'on imagine maintenant un homme privé non seulement des êtres qu'il aime, mais de sa maison, de ses habitudes, de ses vêtements, de tout enfin, littéralement de tout ce qu'il possède : ce sera un homme vide, réduit à la souffrance et au besoin, dénué de tout discernement, oublieux de toute dignité : car il n'est pas rare, quand on a tout perdu, de se perdre soi-même ; ce sera un homme dont on pourra décider de la vie ou de la mort le cœur léger, sans aucune considération d'ordre humain, si ce n'est, tout au plus, le critère d'utilité. On comprendra alors le double sens du terme « camp d'extermination » et ce que nous entendons par l'expression « toucher le fond ». Häfiling : j'ai appris que je suis un Häfiling. Mon nom est 174 517 ; nous avons été baptisés et aussi longtemps que nous vivrons nous porterons cette marque tatouée sur le bras gauche. L'opération a été assez peu douloureuse et extrêmement rapide : on nous a fait mettre en rang par ordre alphabétique, puis on nous a fait défiler un par un devant un habile fonctionnaire muni d'une sorte de poinçon à aiguille courte. Il semble bien que ce soit là une véritable initiation : ce n'est qu'« en montrant le numéro » qu'on a droit au pain et à la soupe. Il nous a fallu bien des jours et bon nombre de gifles et de coups de poing pour nous habituer à montrer rapidement notre numéro afin de ne pas ralentir les opérations de distribution des vivres ; il nous a fallu des semaines et des mois pour en reconnaître le son en allemand. Et pendant plusieurs jours, lorsqu'un vieux réflexe me pousse à regarder l'heure à mon poignet, une ironique substitution m'y fait trouver mon nouveau nom, ce numéro gravé sous la peau en signes bleuâtres. Ce n'est que beaucoup plus tard que certains d'entre nous se sont peu à peu fami-

liarisés avec la funèbre science des numéros d'Auschwitz, qui résument à eux seuls les étapes de la destruction de l'hébraïsme en Europe. Pour les anciens du camp, le numéro dit tout : la date d'arrivée au camp, le convoi dont on faisait partie, la nationalité. On traitera toujours avec respect un numéro compris entre 30 000 et 80 000 : il n'en reste que quelques centaines, qui désignent les rares survivants des ghettos polonais. De même, il s'agit d'ouvrir l'œil si on doit entrer en affaires avec un 116 000 ou un 117 000 : ils ne sont plus qu'une quarantaine désormais, mais ce sont des Grecs de Salonique, et ils ont plus d'un tour dans leur sac. Quant aux gros numéros, il s'y attache une note essentiellement comique, comme aux termes de « bleus » ou de « conscrits » dans la vie courante : le gros numéro par excellence est un individu bedonnant, docile et niais, à qui vous pouvez faire croire qu'à l'infirmerie on distribue des chaussures en cuir pour pieds sensibles, et qui est capable sur votre instigation d'y courir séance tenante en vous laissant sa gamelle de soupe « à garder » ; vous pouvez lui vendre une cuillère pour trois rations de pain ; vous pouvez même l'envoyer demander (comme cela m'est arrivé !) au Kapo le plus féroce du camp si c'est bien lui qui commande le Kartoffelschälkommando, le Kommando d'Épluchage de Patates, et s'il est possible de s'y faire enrôler. C'est d'ailleurs tout le processus d'intégration dans cet univers nouveau, qui nous apparaît sous un jour grotesque et dérisoire. L'opération de tatouage achevée, on nous a enfermés dans une baraque où on nous a laissés seuls. Les couchettes sont faites, mais on nous a formellement interdit d'y toucher et de nous asseoir dessus : nous passons donc la demi-journée à tourner en rond dans le peu d'es-

pace disponible, toujours tenaillés par la soif. Puis la porte s'ouvre, un garçon en costume rayé entre, petit, maigre, blond, l'air plutôt poli. Il parle français ; nous nous précipitons sur lui à plusieurs, le submergeant de toutes les questions que nous nous sommes jusque-là vainement posées entre nous. Mais il n'a pas envie de parler ; ici, personne ne parle volontiers. Nous sommes nouveaux, nous n'avons rien et nous ne savons rien, à quoi bon perdre son temps avec nous ? Il nous explique de mauvaise grâce que tous les autres sont au travail et qu'ils rentreront le soir. Lui, il est sorti ce matin de l'infirmerie, et pour aujourd'hui on l'a dispensé de travail. Je lui ai alors demandé (avec une naïveté qui devait me paraître inouïe dès les jours suivants) si on nous rendrait au moins nos brosse à dents ; et lui, sans rire, m'a lancé avec un air de profond mépris : « Vous n'êtes pas à la maison. » C'est le refrain que nous nous entendons répéter de partout : vous n'êtes plus chez vous ; ce n'est pas un sanatorium, ici ; d'ici, on n'en sort que par la cheminée (le sens de ces paroles, nous ne devions que trop bien le comprendre par la suite). Et justement, poussé par la soif, j'avisé un beau glaçon sur l'appui extérieur d'une fenêtre. J'ouvre, et je n'ai pas plus tôt détaché le glaçon, qu'un grand et gros gaillard qui faisait les cent pas dehors vient à moi et me l'arrache brutalement. « Warum ? » dis-je dans mon allemand hésitant. « Hier ist kein warum » (ici il n'y a pas de pourquoi), me répond-il en me repoussant rudement à l'intérieur. L'explication est monstrueuse, mais simple : en ce lieu, tout est interdit, non certes pour des raisons inconnues, mais bien parce que c'est là précisément toute la raison d'être du Lager. Si nous voulons y vivre, il nous faudra le comprendre, et vite

La Révolte au camp

Georges Darien,

Extrait de *Biribi, discipline militaire*, 1890.

— Par ici ! caporal ! Par ici ! Ne laissez pas vos hommes entrer dans le camp, s'écrie le capitaine Mafeugnat aussitôt qu'il nous aperçoit.

Et il sort, en faisant de grands gestes, d'une des deux maisonnettes bâties sur la petite esplanade qui précède les retranchements élevés autour de l'emplacement des marabouts.

Les gradés, un sergent et un caporal, sortent aussi de leur cahute et font quelques pas au devant de nous.

— Mais, qu'est-ce qu'il a à nous appeler ? me demande Queslier. Est-ce qu'il se figure que nous arrivons avec l'intention de lui servir de gardes du corps ? Ah ! mais non ! Moi, d'abord, j'ai bien envie d'aller tout de suite retrouver les autres.

Ils nous appellent aussi, les autres. Ils sont réunis en groupe compact, au milieu du camp, devant les tentes et, par-dessus le parapet, nous font signe de venir les rejoindre. Pourquoi pas ? Le capitaine va évidemment nous faire camper à part, nous enjoindre de ne pas communiquer avec eux et, si nous enseignons sa défense, il pourra nous accuser d'avoir refusé de lui obéir. Jusqu'à présent,

nous n'avons reçu aucun ordre direct ; le capitaine n'a parlé qu'au caporal qui nous conduit,—le caporal Fleur-de-Gourde, comme Hominard vient de le baptiser en route.—Queslier me pousse le coude... Nous sautons le fossé, lui et moi, et nous avons franchi le retranchement avant que le cabot ait eu le temps de se retourner.

— Voulez-vous revenir ici ! s'écrie-t-il, furieux de s'être laissé manquer de respect devant un capitaine ; voulez-vous !...

L'émotion arrête la parole dans sa gorge. Les huit camarades, Hominard en tête, viennent de lui passer entre les jambes et ont pris le même chemin que nous.

— Vous aurez de mes nouvelles ! tas de bandits ! hurle le capitaine qui a vu de loin la scène et qui reprend le chemin de sa maison en nous tendant le poing.

— Ses menaces et rien, dit le Crocodile en haussant les épaules, c'est absolument le même tabac.

— Depuis ce matin, ajoute Acajou en ricanant, chaque fois qu'il nous donne un ordre, c'est comme s'il pissait dans un violon pour faire de la musique. Quand on a

un frère à venger, conclut-il tragiquement, on ne connaît plus rien.

Encore un drôle de type, ce gamin, dont l'impudence effrontée couvre la résolution audacieuse et qui écrase honteusement, entre deux phrases de mélodrame ou deux couplets de beuglant, sa sensibilité de petite fille. On sent qu'il a au plus haut degré la rancune de l'injure subie, cet avorton, qu'il l'a conservé pendant des années, s'il le faut, mais qu'il ne l'effacera complètement que lorsqu'il aura fait payer l'insulte à l'insulteur, par une mauvaise plaisanterie, un mauvais tour—ou un mauvais coup.—Pour le moment, il demande l'abatage immédiat des chaouchs, capitaine en tête.

— Oeil pour oeil, dent pour dent ! Qu'est-ce que tu en penses, Rabasse ?

Rabasse nous explique comment Barnoux a été assassiné. Il avait, paraît-il, parmi les sapeurs du génie qui dirigent les travaux du bordj qu'on construit à côté du camp, un camarade, un Bordelais comme lui. Ce camarade est parvenu, hier, 14 Juillet, à la faveur du désordre qu'avaient produit

les différents jeux organisés pour célébrer la fête, à lui passer quelques bouteilles de liqueur. Barnoux était en train de les vider, le soir, après l'extinction des feux, avec les hommes de son marabout, quand le sergent Craponi, faisant une ronde, a entendu du bruit et est entré dans la tente. Il s'est aperçu de ce qui se passait et a fait sortir Barnoux qu'il a amené devant le capitaine.

— Dites-moi de qui vous tenez ces bouteilles, lui a dit Mafeugnat.

Barnoux, naturellement, a refusé. Le capitaine a donné l'ordre de le mettre aux fers. Comme il résistait, Craponi, l'Homme-Kelb et Mouffé se sont précipités sur lui et l'ont mis à la crapaudine ; puis, pour que personne ne vînt le détacher, ils l'ont transporté devant leur maison. Là, Barnoux ayant poussé quelques plaintes, les trois brutes ont été prévenir le capitaine qui est venu demander au patient s'il voulait se taire.

— Vos cris empêchent tout le monde de dormir. Voilà les sergents qui assurent que vous ne leur laissez pas fermer l'oeil.

— Mon capitaine, je ne crie et je ne me plains que parce que je souffre. On a serré les fers tellement fort que j'ai les poignets brisés. Vous pouvez regarder si ce n'est pas vrai.

— Je m'en moque, vous n'avez que ce que vous méritez.

— Mon capitaine, un

homme ne mérite jamais d'être traité comme je le suis. Si vous aviez un peu de coeur, vous le comprendriez...

— Le bâillon ! mettez-lui le bâillon ! s'est écrié le tortionnaire aux trois galons.

Et les chaouchs, après avoir enfoncé de force un chiffon sale dans la bouche de leur victime, lui ont entouré la tête avec des serviettes et des cordes.

— Toute la nuit, nous dit Rabasse, il est resté là, jeté sur le sable comme un paquet. Et ce matin, au jour, le factionnaire, ne le voyant pas remuer, s'est approché. Il l'a secoué et s'est aperçu qu'il était mort étouffé. Aussitôt, le capitaine l'a fait mettre dans le tombereau du génie et...

— Oui, nous avons rencontré l'Amiral en route.

— Ah ! si tu avais vu le camp ce matin ! s'écrie le Crocodile. Tout le monde était en révolution. Vrai ! je ne sais pas comment ils sont encore en vie, les chaouchs !

— Il faudrait pourtant se décider, dit Acajou. Moi, je mets une boule noire, et toi ?

Moi, je mets une boule blanche. Oui, une boule blanche. Je viens de jeter un coup d'oeil sur les visages des individus qui m'entourent et, certes, si j'ai découvert quelques faces décidées, j'ai vu bien des physionomies d'indécis et d'irrésolus. Je devine que j'ai devant moi des abêtis qui n'ont même pas eu le courage d'être lâches tout de suite et qui se sont emballés, ce matin, surtout parce

qu'ils ont vu éclater l'indignation de quelques crânes. Leur demi-journée d'insoumission commence à leur peser, et je sens que, malgré eux peut-être, d'un instant à l'autre, leur colère va tomber à plat. Ces moutons transformés subitement en loups vont redevenir des moutons. Je sens qu'il n'y a rien à tenter avec ces molasses. Je sens que, si nous levions nos fusils contre les assassins de Barnoux, ils se précipiteraient pour nous retenir les bras,—heureux de racheter leur rébellion par de l'aplatissement,—ou nous casseraient la tête par derrière.

Et puis, je ne suis pas d'avis de recourir à la violence. Si j'avais été là ce matin, à quatre heures, quand on a relevé le cadavre, j'aurais été le premier à prêcher la révolte et peut-être à envoyer une balle dans la peau d'un des étrangleurs. Maintenant il est trop tard.

Il y a une autre raison encore. En dehors de la vengeance immédiate, toujours excusable, je ne comprends la mort d'un homme que comme sanction d'une idée juste. Ici, l'exécution des misérables ne prouverait rien. Elle serait la conséquence méritée de leur férocité, et voilà tout. Si, un jour, quand l'heure sera venue de jeter par terre le système militaire, il faut répandre du sang,—et il le faudra,—on les retrouvera, les tortionnaires. Eux ou d'autres, peu importe. Tous les individus qui composent

une caste sont solidaires les uns des autres.

Le fait brutal est là, pourtant. Il y a eu rébellion. Depuis le matin, le camp entier refuse d'obéir aux ordres donnés par les chefs. On a poussé des cris d'indignation, on a proféré des menaces. Il est temps de mettre un terme à cette situation fausse. Se soumettre sans rien dire ? Ils sont là une douzaine qui ne le voudraient pas ; et puis, ce serait avouer implicitement qu'on a eu tort. Se plaindre ? Oui, mais à qui ?

— Au général, parbleu ! s'écrie Queslier, comme je le disais pendant la route !

Je saute sur cette idée. Je sais d'avance à quoi m'en tenir sur les résultats de la visite que nous allons faire au commandant du cercle. Je ne me fais pas d'illusion sur la portée des réclamations que nous pourrons lui adresser et qu'il sera à peu près forcé de prendre, pour la forme, en considération. Seulement, le projet de Queslier a un bon côté. Le général sera obligé d'admettre, si nous poussons jusqu'à lui, que le camp d'El-Ksob a agi de bonne foi et ne s'est révolté que sous l'influence de l'indignation. Rester là, ce serait risquer de se voir accuser d'avoir tout simplement obéi à des chefs de complot dont le plan a avorté et dont on demanderait les noms,—qui seraient livrés, indubitablement. Et puis, qui sait ? c'est peut-être un brave homme, ce général ? Il est capable de forcer Mafeu-

gnat et ses acolytes à changer de corps ; il est capable de les faire passer au conseil de guerre... Il est capable... De quoi n'est-il pas capable ?

— Parbleu ! s'écrient les hommes qui m'entourent et, auxquels je viens d'exposer ces dernières idées ; allons, en route tout de suite.

Tout le détachement veut se mettre en marche, immédiatement, pour arriver à Boufsa, où se trouve le général, après-demain matin. Il a fallu faire entendre raison à ces enragés,—des enragés qui commençaient à voir tout en rouge, après avoir vu tout en noir, et qui ne parlaient de rien moins que de la condamnation à mort de Mafeugnat, au conseil de guerre devant lequel le ferait passer le général.

Il est décidé que nous partons à six, Queslier, le Crocodile, Acajou, moi et deux autres. Nous faisons la quête pour avoir du pain pendant les deux jours que nous aurons à marcher. Chacun nous apporte un croûton ou un morceau de biscuit. Nos musettes sont à peu près pleines.

— Assez comme ça, dit Acajou. Sans ça, nous engraisserions et nous ne pourrions plus doubler les étapes. Quand on n'a pas l'habitude de manger à sa faim, vous comprenez...

Nous empoignons nos fusils et nous sortons du camp à la queue leu-leu. Le capitaine, qui cause sur sa porte avec les chaouchs, nous aperçoit.

— Halte-là ! où allez-vous ?

— Nous allons à Boufsa, porter une lettre pressée au général, répond le Crocodile.

Le capitaine devient tout pâle.

— Rentrez dans le camp ! Je vous défends de faire un pas de plus !

Pour toute réponse, nous nous remettons en marche. D'un bond, Mafeugnat rentre chez lui et sort avec un revolver à la main. Il lève le bras.

— Si vous ne vous arrêtez pas, je fais feu !

Nous sommes à dix pas de lui et il met en joue le Crocodile. Tous ensemble, nous prenons à la main nos fusils chargés pendant que les chaouchs, Fleur-de-Gourde en tête, se précipitent dans leur cahute sous prétexte de chercher leurs armes.

— Allons, va donc raccrocher ton crucifix à ressort, dit Acajou au capitaine, tu vois bien qu'il ne nous fait pas peur. C'est des noyaux de cerises qu'il y a dedans.

Mafeugnat est vert de rage. Il murmure, d'une voix brisée par la colère :

— Je vous ferai tous passer en conseil de guerre !

— Après toi ! crie le Crocodile.

Et Acajou, qui est resté le dernier, se retourne pour lui dire en riant :

— A quoi ça te sert-il de faire tes yeux en boules de loto ? On sait bien que tu n'es pas méchant ; tu ne ferais pas de mal à un lion ; tu aimerais mieux lui donner un morceau de pain qu'un coup de pied...

À propos du camp de concentration franquiste d'Albatera (1939)

La crónica del pajarito, La Crónica (2016)
Traduit de l'espagnol par Floréal Melgar.

Le camp de concentration franquiste d'Albatera (Alicante) fut l'un des plus cruels et inhumains qui aient existé en Espagne après la fin de la guerre civile, au point que certains l'ont baptisé l'« Auschwitz espagnol ». Les conditions de vie dans le camp, qui a fonctionné d'avril à octobre 1939, étaient très dures. Les prisonniers ne recevaient que des miettes de pain et des sardines. La soif dont les prisonniers souffrirent, à cause du manque d'eau et de l'énorme chaleur qui régnait sur place, était épouvantable. Il y eut des tortures, toutes sortes d'humiliations ainsi que des exécutions. Les prisonniers disposaient chacun d'un numéro, de sorte que si l'un d'eux s'échappait ceux qui portaient le numéro précédent et le suivant étaient abattus.

« Franco a envoyé plus de 22 000 personnes dans le camp de concentration d'Albatera, et beaucoup y sont mortes déshydratées », explique le professeur et écrivain Isabel María Abellán Cartagena, qui en-

quête depuis plusieurs années sur ce qui s'est passé dans ce lieu où seules les chambres à gaz manquaient pour qu'il corresponde à un camp d'extermination nazi. En se fondant sur l'histoire d'Isidro, un républicain anarchiste qui a souffert et survécu à l'enfer et avec qui l'écrivain a eu de longues conversations après l'avoir rencontré en 2009, Abellán vient de publier le roman *Isidro. Récit du camp de concentration d'Albatera*.

Isabel María Abellán, professeur d'histoire à l'Université, explique que « dans cette saline d'Albatera, le gouvernement de la IIe République a construit un camp de travail pour les prisonniers de droit commun, où il n'y avait jamais eu plus de 700 personnes, alors que sa capacité était supérieure à 2000, et après la guerre civile Franco y a organisé un camp de concentration. Je me suis intéressée au sujet d'une manière imprévue, en enquêtant sur la IIe République dans la communauté valencienne, à la recherche de lettres de personnes qui s'étaient regroupées dans le

port d'Alicante pendant les derniers jours de la guerre civile ».

Il ne fut pas facile pour l'enseignante de faire des recherches sur ce camp de concentration, sachant qu'après sa fermeture « l'endroit a été déclaré zone dévastée et que les machines ont tout rasé pour ne laisser aucune trace. Puis une agglomération artificielle a été créée (San Isidro), qui a été peuplée par des gens venus d'Aragon et du nord de l'Espagne. La première maison a été livrée en 1956. Il est impossible d'obtenir beaucoup de données parce qu'on a pris grand soin de ne pas laisser de traces, fait en sorte que tout disparaisse, mais les gens de la région connaissent l'histoire. San Isidro a commencé par être un hameau dépendant de la ville d'Albatera, mais est devenu maintenant une municipalité indépendante ».

Avec tout le matériel recueilli et les témoignages de plusieurs personnes, Abellán a choisi d'écrire un roman. « Comme je suis enseignante, il me semble plus pédagogique pour mes

élèves d'écrire un roman plutôt que de faire un discours pour un congrès, qui aurait quelque chose de plus académique », dit-elle.

L'historienne cartagénoise affirme que « le 1er avril 1939, à la fin de la guerre civile, des milliers de personnes attendaient dans le port d'Alicante les navires promis par la France. Certains sont arrivés, mais Franco a par la suite empêché d'autres navires français d'accoster. Les troupes franquistes séparèrent les femmes et les enfants. Les hommes furent regroupés. Certains furent abattus sur place dans le château de Santa Bárbara d'Alicante et d'autres emmenés dans un champ appelé Los Almen-dros (les amandiers). Max Aub a écrit un livre à ce sujet. C'était le printemps et les prisonniers avaient tellement faim qu'ils ont même mangé les feuilles des amandiers. Ils n'y sont restés que quelques jours ».

« Les premières semaines, poursuit Abellán, entre 20.000 et 22.000 personnes furent regroupées dans le camp de concentration d'Albatera. D'après

les témoignages que j'ai recueillis, ils étaient entassés comme des lapins, ils devaient se tenir debout, car ils ne pouvaient pas s'asseoir, et la surpopulation était terrible. Dans ce lieu se trouvait Isidro, qui demeura là du premier jour jusqu'à la fermeture du camp de concentration (octobre 1939). En août, beaucoup sont morts déshydratés. Ils souffraient d'une faim atroce, mangeaient à peine, et on ne leur donnait qu'un peu d'eau tous les deux jours. Comme c'était une zone saline, c'était comme dans un four où les prisonniers cuisaient. Les maladies, la faim, la déshydratation, tout se mêlait. »

Isabel María Abellán a trouvé l'histoire d'Isidro si terrible qu'elle a décidé de l'adoucir par la littérature. « Dans le roman, il y a des aspects réels de l'histoire d'Isidro, d'autres relèvent de la fiction. La grande licence littéraire qui m'a offert beaucoup de possibilités dans l'écriture est la création d'un personnage féminin, Käthe. Quand j'ai commencé à écrire l'histoire, je l'ai trouvée telle-

ment dure que j'ai pensé que personne ne voudrait la lire. »

Pendant deux ans et demi, l'écrivain a entretenu une relation étroite avec Isidro, de l'âge de 93 ans jusqu'à sa mort. « J'insiste sur la façon dont il a réussi à survivre, parce que la beauté de l'histoire d'Isidro est qu'il s'agit d'une histoire de survie et d'amitié. Non seulement il se soucie de sauver sa propre peau, mais il aide beaucoup de gens et son humanité est très émouvante. »

Le roman *Isidro* est une histoire vraie, avec une touche de fiction. Isidro est un milicien anarchiste dans la Barcelone des premiers moments de la guerre civile. Des brigadistes arrivent du monde entier, dont Käthe, une jeune femme fuyant l'Allemagne nazie. Ainsi commence une histoire qui se développe entre le front d'Aragon, la Barcelone convulsive de 1937 et un camp de concentration, celui d'Albatera, où furent transférés depuis le port d'Alicante tous ceux qui ne réussirent pas à partir pour l'exil à la fin de la guerre.

Les camps sous le ciel

« *La tradition des opprimés nous enseigne que l'état d'exception dans lequel nous vivons est la règle. Nous devons parvenir à une conception de l'histoire qui corresponde à ce fait.* »

Benjamin Walter

Le droit est un immense dispositif qui crée l'exclusion, qui se fonde sur l'exclusion, et pourtant contre toute sorte d'exclusion le chœur de la protestation ne fait que demander des droits, espérant que le ciel du Droit s'étende à des terres toujours nouvelles. La démocratie est précisément conçue comme cette conquête progressive de nouveaux espaces. C'est pour cela que celle-ci n'est pas seulement défendue, mais aussi exportée. Le ciel de la reconnaissance juridique doit chaque jour couvrir de plus en plus les possibilités et les aspirations des individus. Un individu qui détient des droits est un citoyen, c'est-à-dire un être qui a droit à la citoyenneté dans la Cité démocratique.

Nombreux sont ceux qui avec les intentions les plus diverses, souhaitent un renouveau de la démocratie.

Du haut des ruines des métropoles, on peut voir ce qui reste de la soi-disant communauté de citoyens. Les catégories de la politique ont été bouleversées par les événements du siècle dernier. La volonté générale, la nationalité, la souveraineté du peuple, tout cela est entrain de s'effondrer avec cet État-nation qui en était le fondement. La trinité ordre-nation-territoire s'est brisée. Les théoriciens employés par la démocratie se sont rendus compte qu'il faut dissocier le concept de citoyenneté de celui de souveraineté. La sou-

veraineté est toujours une sorte d'investiture divine, et l'individu assujéti au pouvoir souverain est toujours un sujet, tandis que l'idéologie démocratique veut un pouvoir laïque et d'authentiques citoyens. Le souverain, depuis l'archaïque droit romain, est celui qui peut décider de l'état d'exception, c'est-à-dire, qui peut créer ou suspendre les lois. C'est lui qui définit l'espace politique que la loi fonde et soutient, ainsi que le champ dont elle est temporairement absente (temporalité qu'il décide lui-même). Que cet état d'exception – « d'extraterritorialité » vis à vis du Droit – soit une composante essentielle du pouvoir souverain, est démontré non seulement par le fait que chaque ville a ses barbares (ses étrangers), mais aussi par l'opposition entre peuple et population. L'espace politique n'est pas l'espace qui accueille tous ceux qui y vivent (ou qui y naissent, selon l'étymologie du mot nation), mais plutôt le domaine des sujets du roi, de ceux que le souverain (puis l'État) considère comme son propre corps politique et représente légalement. Les autres, les barbares, les étrangers, les indésirables, vivent séparément (dans d'autres frontières de l'errance). Ils participent au Droit à l'inverse, en tant que Norme [entendue comme règle, législation, ndt] suspendue (bien que matérielle sous forme de murs et de clôtures). Quand la démocratie, de la polis des citoyens adultes, libres et masculins – comme dans la classique Athènes – est passée au modèle de la souveraineté comme représentation de la *multitude* (du XVIII^{ème} siècle), seules les colonies intérieures où furent enfermés des exclus

de l'université démocratique du ciel de ses droits, changèrent. Le « peuple » devient le sujet de l'État-nation (le pouvoir même, dans l'acte de s'auto-légitimer, recevra l'investiture de la « souveraineté populaire »), même si elle constitue la masse de qui en subit simplement sa domination.

Le concept de peuple, en effet, a toujours eu deux acceptions distinctes : celui-ci indique à la fois le corps politique, c'est-à-dire l'ensemble des citoyens d'un Etat, et les classes les plus pauvres (celles que l'on appelle « classes laborieuses, classes dangereuses »). Ces deux significations peuvent encore être saisies dans les expressions « peuple italien » et « juge populaire », ou « homme du peuple », « quartier populaire », « soulèvement populaire ». La bourgeoisie, en tant que classe arrivée au pouvoir grâce à un soulèvement de masse, a fondé toute son idéologie de la souveraineté populaire sur l'identification des deux significations du mot « peuple ». Ce n'est pas un hasard si la Déclaration universelle de 1789 fait référence aux droits de l'homme et du citoyen (en ce sens que le premier ne peut exister que s'il est reconnu par l'État en tant qu'habitant sa nation). Les pauvres, exclus de toute décision réelle, sont représentés en tant que sujets de droit. Les divisions de la réalité sociale s'opposent à la fiction juridique de l'unité du corps politique. Si dans la Rome antique, par exemple, existait une nette séparation claire entre le peuple et la plèbe, juridiquement bien distincts ; si même au Moyen Âge les habitants étaient divisés, sur la base du commerce, en « popolo minuto [qui

regroupe les riches marchands (banquiers, notaires...)] » et en « popolo grasso » [qui comprend plutôt les petits artisans] ; avec la bourgeoisie le peuple – sans distinction – devient le seul dépositaire de la souveraineté. Cette vie des pauvres qui, dans sa nudité privé d'ornement juridique, a d'abord été confiée à Dieu, puis sera ensuite intégré, dans son exclusion fondamentale à l'intérieur du corps politique de l'Etat. Toutes les formes de capitalisme, à l'ouest comme à l'est, ont tenté de canaliser la vraie misère du peuple (« le peuple, les malheureux m'applaudissent », disait Robespierre) derrière le masque du peuple. Malheureusement, cette ambiguïté a été acceptée par le mouvement ouvrier. Les conséquences les plus abjectes furent, d'abord les thèses léninistes sur les nations opprimées et les nations impérialistes, puis les social-nationalistes de tous les stalinismes) la Résistance du peuple italien, chinois, vietnamien, etc. et les gouvernements d'unité populaire. Le pouvoir a toujours su que la coïncidence du peuple avec le Peuple ne peut marquer que la fin des deux, c'est-à-dire la fin du Droit. Bien préparée par les lois, qu'à partir de la première guerre mondiale, de nombreux Etats européens ont promulguées pour dénaturiser une partie de leurs citoyens, le terrain sur laquelle s'est construit le nazisme et la radicalisation de la distinction entre homme et citoyen. Les lois de Nuremberg de 1935, qui divisaient les Allemands en citoyens de plein droit et citoyens sans droits politiques, ont été anticipées par les lois françaises de 1915, les lois belges de 1922, les lois italiennes de 1926 et les

lois autrichiennes de 1933. Des citoyens naturalisés « d'origine ennemie » aux responsables de crimes « antinationaux », en passant par les « indignes de citoyenneté », s'ajouteront aux citoyens qui menacent la santé du peuple allemand (et aux Juifs en tant que peuple parasite du Peuple). Les camps de concentration sont nés sous le signe de la « détention de protection » (*Schutzhaft*) [ou détention de sûreté, ndt], une institution juridique déjà présente dans le droit prussien et appliquée de manière massive pendant la Première Guerre mondiale. Il ne s'agit ni d'une extension du droit commun ni du droit pénitentiaire, mais plutôt d'un état d'exception et d'une application préventive de la loi martiale : en somme, une mesure policière. Quand, en mars 1933, lors des célébrations de l'élection d'Hitler à la Chancellerie du Reich, Himmler décida de créer Dachau un « camp de concentration pour prisonniers politiques », celui-ci fut immédiatement confié aux SS et, grâce à la Schutzhaft, lieu en dehors du Droit. Le seul document qui atteste que le génocide des Juifs a été décidé par un organe souverain est le rapport d'une conférence à laquelle a participé un groupe de fonctionnaires de la Gestapo le 20 janvier 1942. L'extermination a été très méthodique précisément parce qu'elle a été menée comme une immense opération policière. Mais contre les Juifs, les gitans, les homosexuels et les subversifs « tout était possible », puisqu'ils avaient été auparavant privés de leurs droits civils et, avant leur extermination, même de la simple nationalité allemande. Ils n'appartenaient

pas au peuple. Comme l'a écrit Robert Antelme, ils n'étaient que des membres nus de l'espèce humaine que l'ordre juridique refusait de reconnaître comme citoyens. Le camp de concentration – en tant qu'expression extrême de l'état d'exception, et donc du pouvoir souverain – n'est pas une invention nazie. Le nazisme n'a pas seulement exploité le terrain que la contre-révolution stalinienne lui avait préparé (le social-nationalisme qui devient national-socialisme), mais il a étendu l'institution de la démocratie jusqu'aux techniques de production industrielle de la mort. Les premiers camps de concentration (appelés *campos de concentraciones*) ont été construits par l'État espagnol pour réprimer l'insurrection de la population cubaine en 1896. Ils ont été suivis par les *concentration camp* créés au début du XX^e siècle par le gouvernement britannique dans la guerre contre les Boers [1]. En outre, leur formulation juridique était présente (et appliquée contre les subversifs) dans la Constitution de la République de Weimar. Le camp est une zone d'exception que le Droit crée en son sein. Les règles du camp participent à la Loi sous forme d'absence. Le nazisme a transformé l'état d'exception en une situation normale et permanente ; poussé à l'extrême la contraposition des concepts de peuple et de population, dans un processus de différenciation, de sélection et d'extermination qui conduit des citoyens aux sous-hommes, de ceux-ci aux habitants des ghettos, des prisonniers aux déportés, des internés aux « musulmans » (les déportés proches de la fin étaient définis ainsi dans

Adonis.

Extrait de *Diavolo in corpo*, revue de critique sociale, n°2 mai 2000, Italie

le jargon d'Auschwitz), et enfin aux *figures* (comme la machine nazie de l'euphémisme bureaucratique appelait les cadavres) le nazisme voulait une Europe des peuples, des habitants dignes de citoyenneté. Pourtant, les démocrates qui défendent les droits de tous les exclus ne pensent jamais que cela puisse être le Droit lui-même la source de l'exclusion, que le citoyen aura toujours son revers dans [la figure du] barbare dans l'indésirable. Même distincte de la nationalité (de l'inscription de la naissance dans l'espace du pouvoir souverain), la citoyenneté ne peut être qu'au-dessus des individus concrets. Et cela ne changera pas si le peuple avec sa volonté générale l'idéologie substitue le public avec ses opinions. Les anciennes identités et croyances s'effondrent sous le poids de l'atomisation sociale produite par la domestication des médias et l'administration bureaucratique (le concept de public ne définit pas par hasard les utilisateurs et les spectateurs) mais l'organe politique a des règles de plus en plus restrictives et détaillées. Pour les pauvres, la citoyenneté est l'uniforme du policier ou la carte du travailleur social. Leur misère n'est pas l'autre facette de leur existence en tant que citoyens, c'est-à-dire en tant qu'électeurs et consommateurs.

Si le pouvoir se joue dans le rapport entre législation et localisation, entre le système et le territoire ; si le camp est la matérialisation d'un état d'exception qui emprisonne des hommes et des femmes à qui il ne reste que l'appartenance nue à une espèce ; alors les stades où les réfugiés s'entassent aujourd'hui avant d'être renvoyés chez eux sont aussi des camps, ou [encore] les « centres d'accueil temporaire » (la voilà la bureaucratie de l'euphémisme du retour au travail)

pour les immigrés clandestins ; ou les « zones d'attente » des aéroports français où sont parqués les étrangers qui demandent la reconnaissance de leur statut de réfugié. En outre, les périphéries des grandes métropoles sont de plus en plus des camps. Tous ces domaines (ainsi que d'autres où l'errance de la misère est enfermée) sont des non-communautés d'hommes sans qualité, où vie privée et vie publique sont indifférenciées sous le signe de la dépossession ? La terre de ces enclaves et de ces lieux confinés sans garanties et sans humanité effraie les démocrates. Ils voudraient nous voir par-dessus du ciel de la Loi, à couvrir par la Loi cette exception qui ne fait que prolonger son ombre.

Maintenant que l'errance des *apatrides de facto* est un nouveau phénomène de masse, les démocrates voudraient redéfinir les droits de la citoyenneté. Au nom d'une politique humanitaire, ils voudraient un nouveau statut pour les réfugiés, sans remarquer que tous ceux qui existent à ce jour (l'Office Nansen en 1921, le Haut-Commissariat pour les réfugiés d'Allemagne en 1936, le Comité intergouvernemental pour les réfugiés la même année, l'Organisation internationale des réfugiés de l'ONU en 1946, le Haut-Commissaire pour les réfugiés en 1951) n'ont fait autre que transférer le drame des millions de réfugiés aux mains des organisations policières et humanitaires. La propagande officielle en temps de guerre démontre que ces deux rackets sont de plus en plus liés. Si l'État italien devait être pris au pied de la lettre lorsqu'il a appelé « opération policière internationale » le bombardement de la population Irakienne, de la même manière que l'on pourrait le faire avec la récente « opération humanitaire » contre les populations serbe et kosovares. Les réfugiés

au nom desquels l'intervention militaire a été justifiée sont encore contraints à l'errance ou livrés (tout comme les déserteurs de l'armée serbe) à la police. Les organisations humanitaires s'enrichissent – il suffit d'aller en Albanie pour s'en assurer – dans l'ombre de la misère et des extermination.

Les Etats démocratiques se trouvent aujourd'hui dans la nécessité de refonder leur corps politique sans le paramètre de la nationalité. Mais être citoyen, même dans un territoire redéfini, sera la condition d'un nouveau Peuple, qui abrite en son sein des projets de plus en plus technologiques d'extermination de classes pauvres. Dans la domination de l'Economie et des Etats, des populations entières sont réduites à leur appartenance nue à l'espèce humaine, simple matière première pour toutes sortes d'expériences (productives, bactériologiques, génétiques, etc.). Le rapport de force déchainé par la machine économique, administrative et scientifique est celui de se réapproprier – même juridiquement – leur propre survie. Les autres sont confiés à la police et au marché de l'humanitaire.

C'est à l'échelle du monde intérieur – et à travers l'histoire – que la démocratie et sa citoyenneté doivent être jugées. On verra alors que les *camps de l'infamie* s'étendent de plus en plus autour des Villes. Leur exception est maintenant la règle, leurs enclos sont le vrai visage de notre présent.

Est-ce vraiment la seule solution, celle de lever encore les yeux vers le ciel du Droit ? En opposant l'Europe des biens et du fichage à une « Europe des citoyens et des peuples » ?

Récit d'un anarchiste évadé d'un camp stalinien en Bulgarie

K. Atanassoff.

In *Le Libertaire*, n°264, 13 avril 1951.

Les staliniens sont fous de colère contre les anarchistes, parce qu'ils ne peuvent pas dominer leur courage et leur esprit révolutionnaire. Malgré toutes leurs tortures ou menaces, ils n'ont réussi à gagner aucun espion parmi nous. Cela les rendaient furioux. Pour eux, le fait que nous sommes dans des camps de concentration ne les satisfait pas. Ils veulent nous liquider totalement ; une liquidation avant tout morale, car la liquidation physique est plus facile. Mais ils ne réussissent pas. Dans les anarchistes ils voient les véritables révolutionnaires et ils ont peur surtout du fait que les sympathies des masses populaires se tournent de plus en plus vers nous.

Au printemps, j'ai été amené à la Sûreté nationale à Sofia avec Christo Koleff, Slaveyko Ivanoff (l'un de ceux qui ont le plus souffert dans le camp où il se trouve depuis quatre ans), Gelyasko Pettkov et Mikhaïl Mindorff. On a voulu monter un procès contre nous, mais sans succès. Et au bout de quarante jours d'inquisitions insupportables ou nous ramena à demi-morts, au camp.

Après on procéda à un

triage des plus « dangereux », à leur avis, et on les envoya à une destination inconnue. Bientôt, je me trouvai aussi classé dans la catégorie des « entêtés » et je me vis transférer en wagon scellé pour rejoindre les autres à l'île de Persyan, près de Bélené, dans le Danube. Là, j'ai trouvé les camarades Christo Koleff, Peter Boukourechtliëff, Antcho Antcheff, Vassil Iankoff, Slaveyko Ivanoff, les frères Baldjeff et Khvartchilkoff (trois avec un de leur fils) et plusieurs autres – 160 anarchistes.

Dans cette Ile de l'extermination, personne ne se faisait d'illusions que la déportation signifie ici la fin lente mais sûre de la vie. Mais cette conviction et le sort épouvantable subi par les internés les rendent plus solidaires et plus audacieux.

Ainsi, malgré tout, nous avons commémoré l'anniversaire de Boteff et de Bakounine, en prononçant des discours anarchistes. En conséquence, les maîtres absolus de notre vie nous ont « promis » de fusiller quelques-uns d'entre nous pour rendre les autres plus « raisonnables ». Mais cette menace n'a intimidé per-

sonne.

Un jour, un turc a essayé de s'évader. Il se jeta dans le fleuve, s'accrochant à un tronc flottant car il ne savait pas nager. Le malheureux, après avoir fait ainsi plus de cinq kilomètres, est sorti juste en face du poste frontière. Il fut repris et mourut sous les coups.

Quant à moi, j'ai été plus heureux, j'ai eu de la chance. Dix jours plus tard, me rendant compte de l'inévitable mort qui m'attendait, je risquai ma vie en m'enfuyant avec un socialiste.

Après avoir erré cinq jours et cinq nuits, en nous cachant toujours dans les champs de maïs et de tournesols nous arrivâmes à Roussé, exténués de soif et de faim. Nous y restâmes un jour chez des gens inconnus. Ils nous reçurent affectueusement, nous donnant l'hospitalité, nous changeant nos vêtements de prisonniers, nous achetant des billets de chemin de fer jusqu'à Sofia et en nous donnant, en plus, 10.000 levas à chacun.

Ainsi nous avons pu nous sauver en traversant toute la Bulgarie et, en passant ensuite la frontière, nous réfugiâmes à l'étranger.

Témoignage de Ngo Van

Extrait de *Au Pays d'Héloïse*¹, chapitre 3,
paru aux éditions L'Insomniaque, en septembre 2005.

[Van est arrivé à Paris en 1948.]

En échange du riz que j'y apporte, je me nourris au restaurant La Baie d'Along, 26, rue Grégoire-de-Tour, Paris, 6e. Là, j'ai eu mes premiers contacts avec la diaspora viet et noué des relations amicales avec des anciens ONS (ouvrier non spécialisé, linh tho) et des anciens tirailleurs (linh chien). Enrôlés de force au Viêt-nam pour la guerre de 1939-1945, démobilisés ou déserteurs, ils s'organisent pour la survie. Leur lieu de rencontre, un local sis rue Grégoire-de-Tour, n° 7, qui héberge les chômeurs, est aussi l'endroit où quelques jeunes étudiants compatriotes bénévoles leur donnent des leçons de français, de calcul... Je me joins à eux pour apprendre aux illettrés à lire et à écrire notre langue.

« Au Viêt-nam, vers la fin de 1939, me raconte Dang van Long, ancien ONS, à travers les hameaux, les tocsins résonnèrent annonçant l'enrôlement des tirailleurs, des appels affichés à partir pour la France se multipliaient. Les notables des villages arrêtaient les jeunes par grappes. Les familles nombreuses du Nord et du Centre doivent donner un enfant à la France. Dans la province de Hai duong (pays

d'origine de Dang van Long), toute famille ayant deux enfants mâles devait laisser partir l'un des garçons comme ONS ou tirailleur.

L'immense majorité des conscrits vient du monde paysan dont 80 % sont illettrés. Le restant comporte un petit nombre d'ouvriers et une centaine de gens instruits sachant manier la langue française. Certains de ces enrôlés avaient à peine 16 ou 17 ans, d'autres dépassaient la quarantaine ou frôlaient la cinquantaine. Les instruits accédaient aux grades de surveillant ou d'interprète. Après des semaines d'internement dans des camps de transit à Haiphong, Vinh, Tourane (actuelle Danang) et Saigon, ils sont entassés par milliers à fond de cale des bateaux comme du bétail pour un voyage de quatre à sept semaines entre ciel et océan, subsistant d'une pitance de misère. Il leur est interdit de monter sur le pont. Un téméraire qui brava l'interdit pour se débarbouiller sous la pluie, eut le dos ensanglanté par des coups de cravache. Vingt-trois conscrits périrent pendant le voyage. »

Au total environ 20 000 Vietnamiens furent enrôlés de force comme ONS et quelque 20 000 comme tirailleurs ont été expédiés vers la France

de fin 1939 à début 1940. À leur arrivée, les tirailleurs sont envoyés aussitôt rejoindre les unités sur le front de l'Est où la plupart d'entre eux laisseront leurs os, ou disparaîtront comme prisonniers. Les ONS, eux, seront enfermés au fur et à mesure de leur arrivée à la prison des Baumettes, à Mazargues (Marseille) gardée par des sentinelles sénégalaises.

Tout se passe sous le contrôle du tristement célèbre Service de la main-d'œuvre indigène (MOI), qui est une administration totalement autonome formée par des colons et des officiers coloniaux à la retraite. Sous son égide, les ONS sont ensuite dirigés vers le Sud-Est et le Sud-Ouest, pour être livrés aux usines, aux poudreries de Bergerac, Toulouse, Chamas, de l'Yonne et autres centres de fabrication d'obus à Marseille, Sorgues, Lodève. Dans les salines de Girod, dans les fabriques de textiles artificiels et des engrais chimiques, les ONS doivent accomplir des tâches aussi dangereuses que pénibles. Et bien que les ONS soient des civils, le règlement est celui de la discipline militaire.

En 1940, à la fin des hostilités, 4 426 ONS, dont nombre de malades ou invalides, sont rapatriés avant le blocus ma-

ritime. À partir de l'occupation allemande, le MOI embrigade les 15 000 restants, en cinq compagnies réparties en cinq centres : Marseille, Toulouse, Bergerac, Sorgues et Lodève. D'anciens officiers et fonctionnaires coloniaux en retraite, d'anciens colons encadrent les ONS qui, outre les rigueurs de l'occupation et du climat, ont à subir les mauvais traitements d'une administration bestiale, transplantée directement de la colonie en métropole.

Le MOI détache les ONS pour travailler dans les entreprises industrielles, aux Eaux et Forêts, à des travaux agricoles au Maroc et en Corse, à la construction du mur de l'Atlantique. Les entreprises versent les « salaires » des ONS au MOI, qui les retient et les répartit à sa guise sans aucun contrôle extérieur. Corvéables à merci pour un revenu dérisoire, ces hommes subirent une double extorsion, celle de l'État qui les sous-traitait et celle des agents du service qui les exploitaient. L'hébergement et la nourriture sont laissés au bon vouloir des entreprises qui les embauchent. Aucune protection en cas d'accidents. Dans une fabrique de soie artificielle à La Voulte, cinq ouvriers originaires du Quang nam furent ensevelis sous les décombres de la ruine qui leur servait de logement.

« Nos frères avaient tellement faim, relate Dang van Long, qu'ils ont mangé les herbes et les plantes, les champignons vénéneux. Beaucoup

en sont morts. Le 16 octobre 1940, le détachement 17 à Bergerac enregistre six décès, le détachement 40 quatre. Le 10 septembre 1941, c'est le tour du détachement 60 de déplorer la mort de six ouvriers, et un mort au détachement 31. Le trafic, le racisme, la corruption de l'administration du MOI ont provoqué la grève de la faim de plus d'un millier d'ONS à Vénissieux à la fin de 1941. Pour cette démonstration, l'interprète ONS Hoàng khoa Khôi fut jeté en prison à Sorgues pour « propagande communiste ».

À partir de la fin de 1943, les cas de mutilation, de résistance passive, de révoltes spontanées, de désertion ne cessent de se multiplier. Les déserteurs montent à Paris, s'en vont en Allemagne ou s'engagent dans le maquis. Pour mater toute velléité de révolte, le MOI dota d'une prison chaque compagnie, soit 79 lieux de détention. Un grand nombre de récalcitrants condamnés y croupirent interminablement, certains en sortiront marqués à vie. D'autres ont succombé sous la torture de geôliers sadiques dont certains étaient des ONS promus kapos. La prison de Sorgues dans le Vaucluse représente un sommet dans la hiérarchie de l'horreur. Des ONS gradés ralliés aux maîtres, servent avec zèle de supplétifs à la garde de la prison. C'est dans cette prison de Sorgues que Dang van Long notre narrateur, passa trois mois en 1942, pour avoir signé une pétition contre le commandant du

camp.

L'autre pendant de l'univers carcéral, c'est l'hôpital Le Dantec à Montalivet où, de 1941 à 1944, sont passés 800 ONS dont la plupart sont atteints de tuberculose pulmonaire ou osseuse, à la merci d'un personnel soignant corrompu, à quelques rares exceptions près. Les récalcitrants sont placés dans les salles des tuberculeux agonisants. Deux ONS hospitalisés ont porté plainte contre les médecins et infirmiers. Quelque temps plus tard ils se sont retrouvés à la morgue sous forme de macchabées.

En mai 1944, des milliers d'ONS du camp n° 2 à Marseille – auquel est rattaché l'hôpital Le Dantec – déclenchent une grève de la faim et du travail de 48 heures, pour protester contre les exactions et la corruption de la direction de l'hôpital. Le commandant du camp appela le colonel allemand à la rescousse. À l'officier nazi qui menace de faire zigouiller 200 grévistes, les délégués ONS lui déclarent qu'il les délivrerait ainsi de la mort lente que leur inflige le régime du camp et de l'hôpital. Cette lutte organisée a abouti à la remise en cause de la gestion du service et au contrôle du régime alimentaire de l'hôpital par les délégués ouvriers. La grève fait tâche d'huile dans nombre d'autres camps. Les ONS élisent leurs délégués qui forment des comités de camps, de compagnie et réclament la direction de l'organisation du camp et du ravitaillement.

¹ *Au Pays d'Héloïse* fait suite, dans l'auto-biographie de Van, à ses *Tribulations d'un Cochinchinois à l'époque coloniale* racontées dans *Au pays de la Cloche fêlée* (L'Insomniaque, 2000).

L'année suivante, en mars 1945, l'hôpital Le Dantec n'existe plus. Les malades sont transférés à l'hôpital de Pierrefeu dans le Var. Là, ils sont de nouveau à la merci d'un ancien officier de la Coloniale qui se vante d'avoir pendant son long séjour en Indochine pénétré « l'âme annamite ». « Les Annamites, dit-il, il faut les cogner pour qu'ils aient peur. » En juillet-août 1945, presque tous les hospitalisés sont rapatriés et l'hôpital de Pierrefeu sera fermé.

De 1940 à 1946, parmi les 14 846 ONS victimes de l'internement dans les casernes et les camps de travail, soumis à la discipline militaire, à la sous-alimentation, les décès montent à 1 050, dont 500 de tuberculose. « Depuis 1943, écrit un document allemand, l'état de santé [des travailleurs indochinois] s'est détérioré de plus en plus, suite au climat non propice et la nourriture non appropriée (manque de riz). Au 1er mai 1943, 1 244 Indochinois étaient envoyés à l'hôpital de Marseille ou au camp de repos (sanatorium) de Peyrolles. D'après les déclarations du chef de la 4e Légion, 60 % des Indochinois sont tuberculeux. »

Début 1944, les ingénieurs Hoàng dôn Tri, Nguyễn van Duoc, et Claude Bernard, partisans de la IVe Internationale, entrent en contact clandestin avec les ONS et tirailleurs dans les différents camps du Sud de la France. Le trio y établit des liaisons, organisent la désertion des tirailleurs et ONS. D'où la naissance au

sein de ce milieu en mars 1944 du groupe La Lutte (Tranh dâu) adossé à une cellule BL (bolchevik-léniniste) auquel participe Dang van Long. Le groupe professe la lutte contre la reconquête coloniale française, organise des cours d'alphabétisation, de formation professionnelle et des causeries politiques. Ce noyau de militants constitueront avec d'autres, en 1947, le Groupe de communistes internationalistes, section vietnamienne en France de la IVe Internationale.

À la Libération, après le retrait des troupes allemandes, devant la situation nouvelle, en septembre 1944, une trentaine d'émigrés viêt réunis au 11, rue Jean-de-Beauvais, Paris 5e, élisent douze délégués qui se constituent en Délégation provisoire des Vietnamiens en France. Ils s'assignent pour but, face à l'administration MOI, la défense des intérêts des ONS, tirailleurs et autres travailleurs viêt. Vis-à-vis du ministère des Colonies, la Délégation soutient les émigrés viêt en général. En décembre 1944, la Délégation se réunit à Avignon avec la participation de 200 délégués dont la majorité vient des camps ONS et tirailleurs dans le Sud-Est et Sud-Ouest de la France, dans la mouvance du groupe La Lutte. Ainsi s'est constituée la Délégation générale des Vietnamiens en France.

Le mouvement d'opposition structuré des colonisés hante le gouvernement De Gaulle. En janvier 1945, 13

délégués ONS de la compagnie 14 furent incarcérés. En février des parachutistes encerclent le camp Bergerac, abattent un ouvrier et en arrêtent dix-huit. En octobre 1945, à Paris, 44 délégués ONS et 3 membres de la direction de la Délégation furent appréhendés ainsi que nombre d'autres délégués après perquisitions à leur domicile.

Contre la répression, dans bon nombre de camps, ONS et tirailleurs font la grève de travail et de la faim en signe de protestation, bravant la discipline militaire. En novembre, à Agen, les gardes mobiles abattirent 3 tirailleurs. Deux délégués ouvriers furent arrêtés à Moulins. À Marseille, 50 tirailleurs en grève furent incarcérés dans la prison des Petites Baumettes.

Le Parti communiste français et la CGT demeurent impassibles devant la répression, accusant le mouvement d'être noyauté par les trotskistes.

Le Journal officiel du 19 octobre 1945 publie un décret stipulant la dissolution de la Délégation générale des Vietnamiens en France.

Après la guerre, des camps perdurent dans la tragédie jusqu'au rapatriement des derniers ONS et tirailleurs en 1952. Un certain nombre de ces malheureux échappés des camps ont choisi l'exil. C'est avec Dang van Long et quelques-uns parmi eux que j'ai sympathisé au 7, rue Grégoire-de-Tours en 1948, et nous devenons amis.

L'image, la mémoire et l'oubli

Autour de la projection de L'image manquante de Rithy Panh
à la Discordia le 24 janvier 2017

Rithy Panh a vécu la prise de pouvoir des Khmers Rouges et leur régime de terreur pendant son adolescence. Après un séjour dans un camp de réfugié en Thaïlande, il rejoint la France et fait du cinéma. La majeure partie de ses films traitent à leur manière de cette période, le plus souvent sous la forme du documentaire, et essaient de retrouver et de transmettre une certaine vérité de ce qui s'y est passé, de comprendre ce qu'était et ce qu'impliquait concrètement à l'échelle des vies, ce système qui peut évoquer un camp de travail et de mort à l'échelle d'un pays, y compris du côté des bourreaux. Que ce soit en refaisant faire aux jeunes tortionnaires de l'époque les gestes de la torture dans S21, ou en interrogeant longuement Duch, qui dirigeait S21, le principal centre d'interrogatoires, de tortures et d'exécutions de ceux qui venaient par ces procédures d'être constitués comme « ennemis du peuple ». Ces documentaires sont à la fois des films d'enquête, dans lesquels il filme sa recherche de documents, de faits, ainsi que ce qu'il a

pu retrouver, mais aussi des films qui cherchent à comprendre ce qui s'est passé, au-delà des faits et des preuves justement, voire qui construisent eux-mêmes les traces manquantes de la disparition. Car, on y reviendra, l'extermination, qu'elle soit l'œuvre des khmers ou des nazis d'ailleurs, est avant tout une vaste opération d'organisation de la disparition, des gens d'abord, puis du fait même qu'ils ont vécu et enfin des traces mêmes de leur mort.

Après la chute de Phnom Penh, à l'aube, dans le nord du pays, les prisonniers du centre M13 reçoivent l'ordre de creuser. Sous le ciel blanc, dans la sueur et la peine, ils préparent une fosse. Combien sont-ils ? Des dizaines ? On ne saura jamais. Ils sont exécutés. De ces charniers peut-être immenses, il ne reste rien. Pendant des années les Khmers rouges ont planté du manioc et des cocotiers qui ont mangé les corps et le souvenir.

Rithy Panh et Christophe Bataille, *L'Élimination*, p. 43.

C'est contre ce négationisme qui semble bien inhérent à l'entreprise exterminatrice que Rithy Panh utilise le cinéma pour partir à la recherche des traces de ce qu'a pu être ce

régime, ses discours, et sa réalité. Que ce soit dans l'entreprise de propagande du régime, dans la recherche de preuves historiques ou dans le « constat » qu'il en manquerait, sur lequel se fondent les élucubrations négationnistes, l'image se présente comme centrale.

Je crois en l'image, même si, bien sûr, elle est mise en scène, interprétée, retravaillée. Malgré la dictature, on peut filmer une image juste.

Rithy Panh et Christophe Bataille, *L'Élimination*, p. 102.

Tout en s'inscrivant dans cette démarche, L'image manquante est un film très particulier. C'est la première fois que Rithy Panh produit un récit autour de sa propre expérience du régime khmer rouge et, pour cela, il quitte la forme du documentaire pour fabriquer les traces manquantes de sa propre histoire en proposant une sorte de collage de toutes sortes d'images, qu'elles soient retrouvées ou, au sens propre, reconstruites puisque pour ce film il fabrique une grande partie des images et chacun des éléments qui les composent.

Et en faisant cela, il pose la question de savoir de ce dont on a besoin pour retracer l'histoire d'un événement comme l'extermination en quelques années d'un quart de la popu-

lation d'un pays, du statut des traces qu'on retrouve, en particulier dans un contexte où la plupart des images qui restent sont des images de propagande, et alors qu'un déni organisé (pouvant aller jusqu'au négationnisme) se développe, de leur nature éventuelle de preuve. De quelles preuves a-t-on besoin pour considérer qu'une entreprise d'extermination a eu lieu ? Et au-delà, d'autres questions : est-ce que ce sont vraiment des images ou des preuves qui manquent ? Quelle vérité cherche-t-on ? De quoi a-t-on besoin pour que le temps ne soit pas une machine qui produit l'oubli, que ce soit à un niveau individuel ou collectif ? Qu'est-ce qui peut aider à se souvenir, à comprendre, à penser, et à son niveau sans doute surtout pour vivre avec, en en faisant quelque chose ? A partir de quoi retrouve-t-on ou élabore-t-on l'histoire, sa propre histoire comme celle de tous ? En quoi les traces de l'histoire de chacun disent-elles l'histoire de tous, en quoi peuvent-elles contribuer à faire histoire commune, en particulier quand il s'agit de l'histoire d'une extermination qui a forcément été, en tant que telle, un sort partagé ?

« Ici chacun disparaît », voix off de L'image manquante

La question centrale autour de laquelle tourne ce film n'est donc pas seulement celle des images ou de ce qu'elles pourraient ou pas montrer ou prouver, c'est aussi plus fondamentalement celle de la possi-

bilité de représenter, voire plus simplement d'expliciter, ce que les termes « extermination » et encore plus sans doute « génocide » ne désignent qu'imparfaitement. La formule prononcée en voix off du film, « Ici chacun disparaît », est une proposition assez simple pour en rendre compte. Car s'il y a une extermination, c'est bien qu'il se passe autre chose que l'assassinat d'un grand nombre de personnes. Il s'agit alors de l'entreprise concrète, dans un moment et un lieu, « ici », en l'occurrence, de faire « disparaître », ce qui signifie, au-delà de la torture et de la mort, cette volonté de « réduire en poussière » comme le néologisme de l'Angkar le dit — donc de gérer la suppression de la vie mais aussi des traces qu'elle peut avoir laissé, de l'identité, du corps, du souvenir —, « chacun », donc potentiellement tout le monde. Le présent apporte cette durée concrète et actualisée : ça a bien été en train de se passer, et ce que chacun a pu vivre, c'est ce risque imminent de disparaître comme chacun de ceux dont il a pu constater la disparition. Au-delà des pinaillages sur les chiffres, toujours là pour finir par démontrer abjectement que le fait que l'extermination n'ait pas été à son terme est une raison suffisante pour en dénier l'existence¹, au-delà même

¹ Comme le fait Jean Genet dans le recueil *L'Ennemi déclaré* - Textes et entretiens : « Le peuple juif, bien loin d'être le plus malheureux de la terre, — les Indiens des Andes vont plus au fond dans la misère et l'abandon — comme il a fait croire au génocide alors qu'en Amérique, des Juifs, riches ou pauvres, étaient en réserve de sperme pour la

du fait que l'extermination se présente toujours comme concernant certaines catégories de la population, il y a toujours centralement cette possibilité imminente, qui contribue à l'horreur vécue par chacun en plus de ce à quoi il assiste, d'être toujours susceptible de subir le sort des autres. Un par un, chacun, donc peut-être tout le monde, disparaît, après avoir vécu comme un fantôme en sursis. Les limites de ce processus ne sont principalement liées qu'aux contraintes techniques de la gestion de la disparition, des vivants qui vont mourir, des corps de ceux qui sont morts, et c'est aussi pour cela que les arguties négationnistes sont insupportables. Non pas qu'il y aurait un caractère sacré aux chiffres, non pas que le travail de l'historien ne réclame pas toujours des réexamens. Mais il y a une différence fondamentale entre affiner une connaissance en comprenant le processus qui a été en marche pour ce qu'il a pu être, et fonder un argumentaire sur les inévitables difficultés matérielles liés à l'organisation et la gestion d'une extermination de masse, pour en théoriser la négation. Ce que cette phrase constate reste irréductible et indéniable et ne dépend d'aucun chiffre.

« Le linguiste de la mort »

C'est donc aussi sur les mots que s'interroge ce film, et c'est un fil qui traverse l'ensemble du travail de Rithy Panh. En

procréation, pour la continuité du peuple 'élu'».

même temps qu'il cherche quels mots permettraient de dire ce qui manque aux images, il montre comment le régime de l'Angkar accorde une importance très particulière à la question du langage : forger un homme nouveau passe par le fait de forger un langage nouveau.

La terreur passe d'abord par le langage. Les Khmers Rouges ont commencé par assassiner les mots. A chaque mot était associé un rêve ou un cauchemar. La parole filmée. Pour vaincre la terreur, Rithy Panh.

Comme ce qui est valorisé, c'est une sorte de retour aux sources mythifiée d'un passé khmer originel, c'est aussi dans ce passé que l'intervention linguistique des Khmers Rouges va puiser son inspiration. Les nouveaux mots qui remplacent les anciens participent de la mise au pas de la population, de la construction d'un imaginaire appauvri et reformaté compatible avec l'idéologie au pouvoir :

Je ne comprenais pas tous les termes utilisés, par les Khmers rouges, souvent inventés à partir de mots existants : ils mêlaient de façon troublante sonorités et significations. Tout semblait glisser. Se déplacer. Pourquoi utilisait-on santebal pour désigner la police, et non pas le traditionnel nokorbal ? Je découvris aussi le mot kamaphibal. Kamak peut se traduire par activité, action. Kamak signifie « ouvrier ». Et phibal « gardien ». Littéralement le kamaphibal était le « gardien du travail », le « gardien de l'action » : nous

appelions ainsi les gardes khmers rouges, qui étaient nos maîtres, nos geôliers, et avaient sur nous pouvoir de vie et de mort. Rithy Panh et Christophe Bataille, L'Élimination, p. 57-58

Ce langage nouveau change la signification des mots, en particulier de ceux du pouvoir et contribue à rendre possibles les modalités à travers lesquelles il s'exerce. C'est un langage qui impose déni ou transformation de la réalité, en particulier sur ce qui rend possible l'extermination, c'est à dire ce qui a trait à la mort.

KAMTECH qui signifie à l'origine « réduire à la poussière » ou « détruire » devient le terme utilisé pour « tuer ». Ici le sens est transformé et impose la normalité de l'entreprise exterminatrice.

Ailleurs, c'est le déni qui s'institue : *KAI TCHOAL* qui signifie « abandonner » devient le mot pour dire « exécuter ». Rithy Panh fait l'hypothèse que ces transformations autoritaires du langage, qui le rendent plus imagé, élaborées par le numéro 2 de l'Angkor qu'il surnomme « le linguiste de la mort » sont là pour aider ceux qui sont en charge de tuer à le faire.

Je ne comprenais pas que des adolescents puissent tuer, ce n'est pas un geste facile à faire. Mais les Khmers Rouges ont travaillé comme des linguistes, ils sont allés chercher l'origine du sens des mots (...). Les Khmers Rouges ont forgé un langage, une rhétorique qui a introduit une nouvelle sonorité dans la langue, très étrange, bien

compréhensible (...) insuffler la haine, la haine obsédante, qui permet au paysan de commettre l'acte difficile de tuer. La parole filmée. Pour vaincre la terreur, Rithy Panh.

Ce détournement du langage est aussi utilisé dans le cadre de la torture et des interrogatoires qui l'accompagnent : l'aveu imposé est une étape nécessaire, précédé de son récit mensonger obtenu sous la torture. Il est soigneusement consigné et surjustifie l'exécution en brouillant pour tous définitivement le rapport à la vérité :

La passion de l'aveu est redoutable. A vous faire douter de la vérité. Pire : à vous faire douter de l'importance de la vérité. Le soir où j'ai fait mon autocritique, après avoir raconté la mission Apollo, je n'ai pas pensé un instant à m'expliquer. J'ai dit ce qui devait être dit. Je me suis conformé aux désirs des Khmers rouges. J'ai parlé pour pouvoir retourner au silence. Etre invisible, c'est être vivant ; presque un individu. (...) A S21 Duch exige un aveu. Peu importe que cet aveu soit incohérent ou absurde. Celui qui raconte et bâtit cette histoire nouvelle est un traître. Il parle en traître. Il reconnaît ses crimes et ses mensonges. Il est condamné par le récit qui est exigé de lui.

Rithy Panh et Christophe Bataille, *L'Élimination*, p. 93-94

La propagande, qu'elle passe par les mots ou par les images, n'est pas seulement une vision faussée, positivée, de ce qui se passe qui vise à en

imposer l'acceptation, elle joue aussi sur des mécanismes fondamentaux comme la possibilité même de la construction du sens et du rapport à la vérité.

Les images qui manquent et celles qui ne manquent pas

Pour retrouver le fil de cette vérité, Rithy Panh choisit de nous montrer des images qui ne manquent pas pour comprendre quelles images manquent ou plutôt pour dessiner le contour des images qui continueront de manquer. Il expérimente la possibilité par le cinéma, le travail, la recherche, la réflexion et l'intelligence, de faire avec, pour et contre ce manque, de constituer quelque chose qui ne remplace pas ou ne se substitue pas mais qui brode y compris avec les manques. Et c'est sans doutes toujours quelque chose comme ça, le travail de l'archive, quand il est actif, vivant et conséquent.

Les images de propagande ne manquent pas, elles sont même en trop pourrait-on dire puisqu'elles mentent et n'ont été là que pour montrer l'inverse de ce qui était en train de se passer. Des images construites, mises en scène, qui sont là pour persuader de la pertinence du régime, contraindre à l'adhésion et produire des preuves d'un présent optimiste. Le titre du film vient d'ailleurs d'autres images qui ont remplacé et occulté la réalité terrible à laquelle on voulait refuser l'accès : « L'image manquante », c'est d'abord le titre d'une chro-

nique de Serge Daney dans le journal Libération, qui désigne ainsi les images inexistantes de Bagdad sous les bombes pendant la première guerre du golfe, occultées par les images de propagande vendant une guerre chirurgicale et quasi inoffensive. En nous montrant ces images de la propagande du régime, ces images en trop, Rithy Panh nous apprend aussi à les regarder.

Les images de propagande ont le mérite d'affirmer l'ambition du régime. A l'évidence, celui-ci veut montrer au monde de jeunes combattants, en pleine santé, souriants et enthousiastes. Film de propagande communiste classique, jusque dans les effets visuels. Mais il y a des images terribles : de petits garçons qui ploient sous la charge, de jeunes enfants décharnés... On devine que les travailleurs, au premier plan, sont en fait des cadres du régime : ils ont de vraies chaussures ; ils sont bien nourris, on le voit à leurs joues, à leurs mains, à leurs avant-bras ; enfin ils portent presque tous un stylo dans leur poche de chemise — comme Pol Pot (...) étonnantes médaille d'un régime qui s'enorgueillit de casser les lunettes et de fermer les écoles.

Rithy Panh et Christophe Bataille, *L'Élimination*, p. 21

Il nous montre comment un regard du détail peut les faire se trahir elles-mêmes, comment on peut voir, derrière la façade lissée d'une foule enthousiaste au travail la fatigue, le désespoir, le refus même : la réception reprend le pouvoir sur le sens.

Les images du passé d'avant l'Angkar existent. Elles portent la trace d'un souvenir collectif auquel le cinéma peut redonner une sorte de vie. C'est l'image d'une danseuse, de ces plaisirs futiles et urbains que le régime va balayer en vidant la capitale en quelques heures et en donnant à tous la tâche d'édifier le socialisme.

Les images du souvenir intime, même si elles n'ont pas de matérialité, ne manquent pas non plus.

Cet homme assis par terre est trop faible, il ne mange pas, ne se déplace plus. Son image est en moi depuis des années. Je tends la main vers lui.

Voix off de *L'image manquante*.

Mais les partager demande une reconstruction qui va en l'occurrence se faire grâce au dispositif qui fait la particularité de ce film : des figurines en terre peinte, des maquettes reconstituées à partir de cette matière intime du souvenir qui ne seront animées que par les mouvements de caméra. Elles ne font pas preuve pour qui fait le choix de ne pas vouloir comprendre ce qui a pu se passer, mais elles témoignent avec une espèce de pudeur de ce qui a été vécu, donnent un accès à la vérité de cette extermination et de ce régime.

L'image comme preuve ?

Comme celle des nazis, l'extermination des Khmers Rouges comporte la tentative de faire disparaître les traces de son existence, tentative que

le négationnisme ne fait fondamentalement que poursuivre. Pour l'histoire du Cambodge, le refus de prendre en compte la réalité de l'extermination, ou la volonté tenace de la minimiser assumés par certains anti-impérialistes la plupart maoïstes (Rithy Panh cite par exemple Alain Badiou) se sont appuyés sur la critique de la propagande américaine : la critique de la propagande de la guerre froide se fait complotiste et passe d'une critique du discours à une négation des faits que ce discours utilise et met en scène, lié à une défense militante du régime de l'Angkar. Ce passage d'une critique du discours à une négation des faits s'opère à partir du moment où intervient comme cruciale la question des preuves qui, au-delà même du fait que les régimes mis en cause se sont efforcés de les faire disparaître, sont toujours soumises au soupçon et considérées comme insuffisantes.

« Jacques Vergès affirme sans ciller qu'il n'y a pas eu au Kampuchea démocratique de crime « voulu » ; pas de génocide ; pas de famine organisée ; et, de surcroît, pas autant de morts qu'on le prétend. Était-il présent dans le pays à l'époque ? A-t-il eu accès à des informations particulières par son ami de jeunesse Khieu Samphan, aujourd'hui en procès à Phnom Penh, et dont il est l'avocat ? Alors vraiment, « on n'a qu'à regarder les charniers qu'on a trouvés, on ne trouve pas le nombre de morts qu'on dit » ? Fixer une image ne permet pas d'écrire l'histoire. »

Rithy Panh et Christophe

Bataille, *L'Élimination*, p. 118

Au-delà du refus de ce soupçon qu'aucune « preuve » ne peut venir faire taire, Rithy Panh pose la question de savoir ce qu'on cherche dans les images : les « fixer » pour y chercher des preuves serait l'inverse d'y voir la trace de ce qui s'est passé, « regarder les charniers » n'amène pas forcément à une compréhension de l'histoire ; tout dépend sans doute de comment et pourquoi on les « regarde » et les images qui suffiraient à prouver manqueront toujours. Il est d'ailleurs notable de constater que certains de ceux qui ont suivi cette logique ont été ensuite fortement impliqués dans le développement du négationnisme à propos de l'extermination nazie comme Serge Thion ou l'ont accompagné avec bienveillance comme Noam Chomsky. Au-delà de la défense idéologique d'un camp contre un autre, la logique négationniste possède sa dynamique propre qui n'est pas réductible à une forme d'aveuglement idéologique.

Car quelle image « vraie » pourrait bien faire la preuve d'une entreprise d'extermination ? Que dit une image de mort, une image de torture ? A quoi sert de se contenter de la regarder ou de la montrer ? Que prouvent des registres remplis de noms et de photos ? Face à toute entreprise négationniste, comme face à tout conspirationnisme, la recherche, sans doute néanmoins nécessaire des preuves reste vaine, puisque la question est toujours de savoir ce qu'on leur

fait dire, avec quelle intelligence on les regarde, dans quelle mesure on est prêt à considérer la vérité de l'histoire que les documents contiennent.

« Manque-t-on vraiment de preuves ? Non. Il y a des dizaines de photographies prises par des « camarades » de S21. (...) Un tel document doit être analysé, décortiqué, regardé dans son contexte. Ce n'est pas une preuve en soi. C'est l'histoire qu'il contient qui est une preuve, mais cette histoire ne se donne pas. Elle se cherche. Dans La politique de la mémoire, Raul Hilberg écrit : « Je voyais que c'était, avant tout, un objet, dont la qualité de trace tangible était immédiatement reconnaissable : l'original qu'un bureaucrate avait eu un jour en main et signé ou paraphé. Plus encore, les mots figurant sur le papier constituaient, en l'occurrence, une action en soi : l'accompagnement d'une fonction. S'il s'agissait d'une directive, cet original signifiait la totalité de l'action de l'initiateur. »

Rithy Panh et Christophe Bataille, *L'Élimination*, p. 236

Là encore tout le pouvoir de faire dire ou de faire taire, de produire mémoire ou oubli, l'histoire ou sa négation, réside dans la perspective dans laquelle elle est reçue. On peut trouver dans cette manière de faire une réflexion sur ce qu'il faut toujours faire de l'archive ou du souvenir pour leur donner sens et les partager, il y a toujours à reconstruire si ce qu'on cherche ce n'est pas une trace morte mais un fil pour retrouver ce qui a été vivant.

Déplacer et loger les indésirables, sociologie du logement contraint

Marc Bernardot, 2005

La notion de *logement contraint* recouvre des espaces désignés institutionnellement pour être affectés de manière provisoire à des fonctions d'accueil et de résidence de populations définies comme indésirables et inutiles. Elles sont, par ce moyen, mises à l'écart sous surveillance et privées de moyens de subsistance autonomes. Placées en ces lieux soit par pour raisons d'ordre public soit en l'absence de solutions de logements alternatives ces civils se voient concentrés dans des espaces clos et séparés et des types d'habitat divers. Ces espaces offrent la possibilité aux pouvoirs publics de rassembler et d'appliquer des techniques de contrôle militaire à des populations en déplacement, déviants, réfugiés ou migrants et de les maintenir pour des durées indéterminées à l'écart du reste de la population. Malgré leur diversité nous faisons l'hypothèse d'une cohérence et d'une continuité de ces formes de logements et des savoirs qui organisent leur gestion et leur fonctionnement. Ces modalités spécifiques de regroupement d'étrangers ou d'individus marginalisés pour répondre à des situations de crise et de menace ont concrètement émergé durant la Première Guerre mondiale. Elles participent du processus de « trivialisation » qui s'est pérennisé en temps de paix, que nous nommons une *militarisation de la question sociale*.

Nous avons pu reconstituer, à partir de plusieurs monogra-

phies socio-historiques portant sur des formes d'habitat à différentes périodes, l'usage et la gestion de lieux utilisés comme sites d'habitat spécifiques et résultant du détournement de certains types de bâtiments. Ils présentent plusieurs caractéristiques paradoxales. Le logement contraint instaure tout d'abord une situation d'expédient permanent et programmé qui pérennise une précarité sociale et économique. Retranché socialement et spatialement du reste du corps social, il n'est jamais totalement coupé de l'extérieur et reste en contact avec le monde du travail. Ensuite, la norme y devient le hors normes tant pour le bâti - il est possible d'adapter tout espace à cette fonction - et les conditions de vies, que pour le statut des personnes. Enfin les pouvoirs publics laissent se constituer de tels lieux d'habitat alors qu'ils pilotent dans le même temps un mouvement d'urbanisation structuré autour d'objectifs d'hygiénisme, de salubrité et d'intégration. Le paradoxe n'est, d'après nous, qu'apparent dans la mesure où le recours au logement contraint s'intègre à la gestion politique des populations concernées d'une part en les situant dans un espace « repulsif » qui matérialise un message d'inhospitalité et d'autre part en ce qu'il permet différents processus d'identification, de différenciation et de hiérarchisation de celles-ci.

Cette notion de « logement contraint » présente un intérêt

heuristique. Elle donne la possibilité d'analyser comparativement différentes formes de logements, camps et lieux de rétention administrative, baraquements, casernements et logements d'usine, cités de transit, foyers de travailleurs et centres humanitaires qui sont peu ou pas étudiés. Cela permet de cerner les représentations collectives de l'espace et de l'habiter et les projections sur l'espace des autorités et des acteurs économiques et sociaux et de comparer d'un point de vue sociologique les différentes populations placées dans ces espaces. On peut ainsi déconstruire l'approche usuelle en termes d'urgence et d'exception qui justifie souvent dans les discours l'usage de ces formes précaires de résidence comme *expédient*. Car, à la différence du logement d'urgence, il n'est pas censé constituer une réponse momentanée avant un relogement dans un logement normalisé mais une réponse programmée comme temporaire. Ce n'est en rien un préalable à une intégration ou une réintégration dans le corps social mais, au contraire, un moyen planifié *a minima* de tenir à l'écart des populations. Il se différencie aussi des « bidonvilles », des squats et plus largement du « logement spontané » caractérisé par l'occupation illégale ou tolérée d'un terrain ou d'une habitation, bien que le « passage » de l'un à l'autre soit possible. De plus la généalogie de ces espaces permet de mieux appréhender de nouvelles de lo-

gements qui paraissent « apparentés » au logement contraint. La structuration progressive, depuis plusieurs décennies, des dispositifs d'accueil des réfugiés et des demandeurs d'asile n'a pas empêché la croissance et la diversification des formes et des statuts de bâtiments de logements précaires et hors normes dans lesquels le droit à une habitation indépendante est assorti de contrainte quand il n'est pas carrément nié.

Dans une première partie nous établirons une typologie des formes morphologiques que peut prendre le logement contraint. Nous chercherons ensuite à repérer les modes de gestion et les cultures professionnelles générés par ce logement si particulier. On mettra enfin en évidence les deux types de populations concernées par cet habitat, les « indésirables » et les « bouches inutiles ».

1. Conceptions spatiales et configurations résidentielles, esquisse d'une typologie du logement contraint

On peut repérer durant le XX^e siècle un certain nombre de constantes dans les espaces réservés et les techniques d'aménagement de ces logements hors normes et « d'exception ».

Une projection militaire sur des espaces détournés de leur fonction

Le logement contraint tel que

nous le définissons peut sembler hétérogène mais on peut schématiquement distinguer des cas de figures architecturaux selon qu'il s'agit de sites détournés de leur fonction ou d'espaces non occupés. Les camps militaires sont historiquement le premier type de lieu utilisé pour l'accueil de populations civiles. Lors de la Première Guerre mondiale des réfugiés et des internés civils ont été placés dans des forts et des camps d'instruction. D'importants sites militaires comme ceux de Vincennes, de Larzac, de Saint Maurice l'Ardoise, ou de Rivesaltes ont été affectés au même usage à plusieurs reprises au cours du siècle. La liste est longue de ces camps qui proposent de vastes espaces vacants sur lesquels sont installées des baraques, des tentes ou des modulaires, démontables et déplaçables pour un hébergement rudimentaire. Et elle se perpétue. En 2001, des Kurdes réfugiés sont placés temporairement dans le camp militaire de Fréjus dans le Var.

L'étude de la topologie et de la gestion de ces zones militaires montre qu'elles se prêtent à un contrôle sécurisé et permettent un classement et une répartition des hébergés. L'espace est souvent organisé autour d'une place d'appel, sur lequel est érigé le drapeau français, et se divise en parties dédiées au logement, à l'hygiène et au ravitaillement, à la socialisation et au travail. L'administration est un lieu autonome auquel s'agrégent postes de garde, mi-

tard, locaux d'habitation des gardes, cuisines, sanitaires, infirmerie, etc. Les camps militaires, par leur taille et leur équipement, peuvent constituer le centre d'un réseau de camps plus petits. Ces lieux sont généralement mis à disposition par les autorités militaires pour celles de la police ou d'autres administrations et doivent être restitués en l'état au terme d'une période plus ou moins longue. Mais si les autorités militaires ont été à l'origine de cette politique, elles n'ont que très exceptionnellement accepté de gérer directement des civils. Lors de la période de la Libération, par exemple, les autorités militaires demandent la restitution dans des délais très brefs des camps affectés à l'internement des individus suspectés de collaboration. Cependant certains sites militaires secondaires ou désaffectés, tels des zones de stockage de munitions ou des bâtiments militaires vendus à des collectivités, peuvent avoir une fonction, sur une longue période, durablement associée à un hébergement coercitif.

Ce statut d'espace loué ou prêté correspond aussi à celui des centres pénitentiaires. Comme pour les sites militaires, l'usage de l'espace carcéral à des fins d'internement, forme complète de logement contraint, ne peut être que très momentané et souvent durant des périodes de crises aiguës. Car ni l'administration pénitentiaire, pour des questions matérielles mais aussi en raison

de l'impossibilité d'accepter la confusion entre des détenus avec et sans mandat, ni le ministère de l'Intérieur, refusant de voir confondues procédures judiciaires et administratives, ne sont favorables à l'accueil durable des internés dans les murs des prisons déjà surpeuplées. On voit dans ce cas que les sites ayant une fonction précise, militaire ou pénitentiaire, ne sont utilisables qu'exceptionnellement comme forme de logement contraint conservant simultanément leur affectation première et posant de ce fait des problèmes de co-présence de populations aux statuts différents. La présence actuelle dans les prisons françaises de près d'un quart de prisonniers étrangers dont une partie pour infraction à la législation sur le séjour est un contre-exemple mais certaines maisons d'arrêt risquent de devenir progressivement des centres de rétention « officieux ».

C'est pourquoi d'autres lieux sont recherchés pour y assigner des civils hors procédure judiciaire. Là aussi la rétention supplante momentanément la fonction usuelle du bâtiment qui peut être indifféremment hôtelière, industrielle, scolaire ou simplement résidentielle. Elle ne nécessite pas non plus la construction de bâtiments spécifiques et cela permet d'être mis en service dans des délais brefs et à moindre coût. Certains des premiers camps du XX^e siècle ont été installés dans des propriétés ecclésiastiques réquisitionnées, particulièrement en Bretagne. On peut mentionner des hôpitaux d'aliénés, mais aussi des écoles et des bâtiments de colonies de vacances ou des hôtels. Ces

derniers rappellent la durée limitée du séjour et sont utilisés depuis le XIX^e siècle pour loger des prisonniers de guerre gradés et des réfugiés. Ces bâtiments d'accueil collectif ayant des places inoccupées sont particulièrement propices à une transformation de leur fonction pour le logement contraint. Un incendie meurtrier d'un hôtel à Paris a révélé récemment à l'opinion publique cet usage « semi-officiel » d'hôtels pour héberger des demandeurs d'asile qui témoigne pourtant d'une grande continuité en la matière. D'autres types de bâtiments, tels des stades ou des cinémas, peuvent aussi servir à l'occasion de lieux de rétention momentanés.

Topographie d'un espace répulsif

Notre corpus révèle que d'anciens sites industriels ou des fermes à l'abandon ont accueillis de manière provisoire des populations civiles. C'est le cas dès le premier conflit mondial lorsque des locaux de vieilles industries fermées, de la métallurgie ou d'extraction essentiellement, accueillent des nomades appréhendés dans le cadre de la loi de 1912. Puis entre 1939 et 1946 on constate l'utilisation de carrières abandonnées, fours à chaux, mines, ardoisières, et d'usines désaffectées, verreries, poudreries et salines. Certains centres actuellement en fonctionnement sont aussi dans la continuité de cette histoire comme le hangar à voussoirs d'Eurotunnel à Sangatte transformé de 1997 à 2002 en centre d'accueil ou le bâtiment des docks d'Arenc sur le port de Marseille utilisé sans discontinuer depuis 1964

comme centre de rétention administrative.

La nature de ces lieux abandonnés, *res nullius* et zones *non aedificandi*, est à rapprocher des catégories de populations qui y sont placées. Cela donne des indications sur les représentations à l'œuvre dans le logement contraint. Si certains centres se trouvent placés sur des axes stratégiques notamment lorsqu'ils assurent une fonction de tri et de sélection, on trouve durant le XX^e siècle divers « camps » et centres installés sur des terres isolées, des îles, des plages, des plateaux déserts, des zones inondables ou polluées. Ils sont peu visibles, difficiles d'accès et laissent peu de traces. Les conditions de vies, y sont dures, particulièrement pour les familles. Que se soient des bâtiments détournés de leur fonction ou des abris de fortune érigés à la hâte, les points communs de ces espaces sont la précarité et l'insalubrité. Soit ils ne sont pas adaptés pour accueillir du public en grand nombre et cela pose d'importants problèmes sanitaires, rend difficile le chauffage et l'isolation des locaux. Soit il s'agit de logements sommaires qui n'offrent aucun confort et sont souvent très dégradés. Dans tous les cas ils peuvent être considérés comme « répulsifs ».

L'unité de logement essentielle, et emblématique, du logement contraint, reste la baraque. Le modèle en bois dit « Adrian » a été le plus utilisé jusque dans les années 1940. Lorsqu'il n'y en a pas ou plus assez, on construit parfois en dur ou on récupère des structures dans des chantiers et dans l'architecture militaire comme des hangars à avion. Quand

la population est trop importante on utilise aussi de simples tentes comme pour l'accueil de dizaines de milliers de réfugiés espagnols en 1938 sur les plages du Roussillon et sur le plateau du Larzac en 1962 pour héberger des familles harkies. Ces dernières l'avaient renommé le « plateau des milles tentes ».

Car si le camp militaire est destiné initialement au repos et la restauration des soldats pour une période donnée, on peut dire que pour les civils, y être logé s'apparente à entrer dans une « maison de guerre » sans limite de durée. Le logement contraint applique durablement, sous le règne de l'arbitraire, des règles et des horaires martiaux. Le confort est sommaire et le rationnement systématique. Comme l'ont bien montrés Bourdieu et Sayad pour les villages de regroupement, ces privations et cette absence de prise sur l'avenir entraînent une insécurité générale des conditions de vie et une ir-réalisation des perspectives.

La plupart des sites que nous avons étudiés ne nécessitent pas de surveillance particulière lors des situations de confinement de familles ou de travailleurs déplacés. Les nomades, les harkis et plus généralement les réfugiés ne s'évadent pas. Comment s'échapper avec des enfants et de personnes âgées, des malades ? Pour aller où ? Seul l'existence d'un réseau de soutien à l'extérieur permet de réduire la durée du séjour dans ces lieux. En l'absence d'aide autre qu'humanitaire, le séjour peut s'allonger indéfiniment. D'où les multiples cas de sédentarisation sur place que l'on a pu observer pour ces populations civiles qui s'installent dans

leur centre d'accueil jusqu'à une éventuelle destruction ou une rénovation qui, alors, entérine la fixation pour plusieurs générations sur le lieu de mise à l'écart. De nombreuses communautés ex-harkies résident encore sur les sites d'accueil mis en place à partir de 1962 même si certaines cités ont été résorbées dans les années 1980.

Les locaux doivent répondre d'abord à des exigences minimales aux yeux des autorités comme la disponibilité immédiatement, la facilité de contrôle des lieux, la disposition topographique et géographique pour n'évoquer que les principaux arguments. Il est fait peu de cas des demandes ou aux besoins des usagers finaux. C'est dans cette malléabilité ses espaces et du bâti et dans son faible coût que se trouve l'intérêt essentiel du logement contraint aux yeux de ses concepteurs. En outre les mêmes lieux sans confort ni équipement particulier peuvent accueillir indifféremment toute population dans des situations variées et pour des objectifs changeants en fonction des circonstances. « L'urgence ne coûte pas cher » et elle peut durer longtemps. Cette règle valable pour les lieux s'applique aussi à l'encadrement et au personnel.

2. Gérer le logement contraint : quelles cultures professionnelles ?

Contrairement à ce que l'on pourrait croire la culture des gestionnaires du logement contraint n'est pas une culture de la crise et de l'urgence. Elle s'inscrit dans la continuité des modèles de gestion assistanciels et répressifs des classes dan-

gereuses et de l'enfermement des pauvres qui diffusent leurs cadres et leurs techniques à d'autres politiques de prise en charge sociale et humanitaire. Le logement contraint trouve ses structures fondatrices dans l'articulation entre les pratiques du logement d'usine et les savoir-faire de l'internement administratif.

La pratique du logement d'usine et des chantiers mobiles

Des employeurs de main d'œuvre captive ont développé parallèlement au logement social, lui-même conceptuellement issu du modèle de la caserne, un savoir faire d'hébergement dans des usines désaffectées et des casernements. Les types de logements contraints dans les sites de production concernent essentiellement l'industrie d'extraction d'une part, l'agriculture et la sylviculture d'autre part. Ils constituent le prolongement des premières formes de logements ouvriers développés à partir de la révolution industrielle mais progressivement abandonnés pour les nationaux. Inauguralement sont concernées les « coloniaux » mais aussi les prisonniers de guerre et dans une moindre mesure les réfugiés. Cette main d'œuvre est affectée à des tâches spécifiques. Les coloniaux, qu'ils soient africains, malgaches ou indochinois, sont surtout orientés vers l'industrie de l'armement dans des poudreries et des arsenaux dans lesquels ils assurent des tâches dangereuses. On peut aussi évoquer des emplois dans le percement de canaux et de tunnels et la construction de voies de chemins de fer.

Une organisation particulière, le service d'organisation des travailleurs coloniaux (S.O.T.C.), est mise en place en 1916 dans le contexte de guerre pour prendre en charge le placement et le logement de ces travailleurs. On peut penser qu'elle va servir de modèle ou à tout le moins qu'elle va influencer les différents modes de prise en charge qui lui succéderont. Dès ce moment là sont édictées et diffusées sous forme de guides des instructions fortement empreintes de racisme et de paternalisme colonial pour la gestion de ces travailleurs en métropole. Durant cette première période ces ouvriers coloniaux résident dans les cantonnements qui leur sont réservés. Ce modèle puissamment coercitif se perpétue pour certaines catégories de travailleurs, notamment ceux qui sont « requis » de force dans les années 1930, malgaches et cochinchinois notamment. La contrainte qui pèse sur ces travailleurs est double car il leur est non seulement interdit de quitter leur lieu de résidence mais quand bien même ils parviendraient à le quitter ils rencontreraient de grandes difficultés à regagner leur pays d'origine.

Durant l'entre-deux-guerres, en l'absence d'institution publique spécialisée et d'un système d'encadrement coordonné au niveau national, les autorités incitent les entreprises à veiller à l'hébergement de ces populations provenant de l'empire. Ce sera notamment le cas dans l'Est et Nord pour les mines qui développent un système de cantonnement réservé à leurs travailleurs indigènes. Le modèle le plus abouti et donné d'ailleurs en exemple par les pouvoirs publics est

celui développé à l'usine Michelin de Clermont Ferrand, où l'ensemble de la vie quotidienne des ouvriers est pris en charge par la direction du personnel inspirée d'expériences coloniales et du travail forcé. Il existe à cette période de petites organisations structurées pour la gestion de certaines populations. C'est le cas avec la Main d'œuvre indigène, nord-africaine et coloniale fonctionnant en autarcie, pour des travailleurs indochinois, africains et malgaches requis. Ces organisations et les textes régissant le « travail requis » vont progressivement se structurer avec de la loi sur « l'organisation générale de la Nation pour le temps de guerre » du 11 juillet 1938, qui permet notamment la réquisition de main d'œuvre. Héritant de cette tradition de traitement séparée dans le logement et dans les usines, la politique de recrutement de ces travailleurs dans l'industrie et le BTP sera couplée avec le développement des foyers réservés aux migrants jusqu'au début des années 1970.

Les savoir-faire de l'internement et du logement d'exception

D'autre part la police française a conçu depuis le premier conflit mondial un système d'internement et de mise à l'écart qui s'est progressivement structuré et qui s'est diffusé dans d'autres institutions notamment pour l'accueil des réfugiés, le logement des étrangers et des populations précaires. La gestion des espaces de logement contraint demande des compétences spécifiques. Dans les lieux explicitement disciplinaires et répressifs comme les camps d'internement, un

savoir-faire policier particulier a été développé tant du point de vue de l'organisation administrative que de la gestion au quotidien. Un corps spécialisé de fonctionnaires gestionnaires de camp s'est constitué progressivement, développant des cadres cognitifs spécifiques. Des cadres et des techniciens de l'internement, mis en place à plusieurs reprises par la direction de la Sûreté nationale depuis la Première Guerre mondiale, apportent leur savoir faire à chaque recours à ce type d'assignation. La direction d'un centre requiert en effet des compétences polyvalentes de contrôle et de gestion logistique. On est appelé à gérer les conflits qui émaillent les relations entre les hébergés et le personnel et entre les divers services intervenant et être en mesure de combattre les différentes formes de mobilisation. Il faut aussi savoir « moduler » le peuplement des centres et anticiper sur d'éventuelles réactions de la population environnante.

A cette tradition interne-mentale il faut ajouter celle du contrôle policier et de surveillance sanitaire des « Nord-africains », initiée par l'armée à partir de 1916 et poursuivie par la préfecture de police de Paris après 1925, quand la France a commencé à recourir au « réservoir colonial » pour la métropole. Durant l'entre-deux-guerres les pouvoirs publics cherchent néanmoins à découpler progressivement les fonctions de contrôle et d'assistance de ces populations. La police assure toujours des tâches de surveillance et prend quelquefois en charge l'hébergement des indigents mais ne s'occupe pas directement des employés

immigrés des usines. A certaines occasions néanmoins, les tâches peuvent être confondues à nouveau. En 1945, le « transfèrement » en Algérie des Algériens présents en métropole est entièrement contrôlé par la police. Elle rend obligatoire le passage des candidats au retour par des centres d'enregistrement installés dans des stades réquisitionnés à cet effet à Arles et à Tarascon dans les Bouches du Rhône.

Une partie de ces savoir-faire va transiter dans les années 1950 vers la gestion du logement spécifique des « coloniaux » à l'occasion de l'embauche dans les casernes de l'industrie et dans les foyers de travailleurs migrants d'anciens militaires à la retraite. Cela permet de récupérer un personnel peu onéreux et censé être qualifié pour des tâches de sélection, d'encadrement et de contrôle des « indigènes » et induit une propension au fonctionnement coercitif, autarcique, voire népotique des espaces réservés. Les associations gestionnaires des foyers appartiennent en partie à cette tradition. De plus, à côté de ces agents contractuels, militaires et fonctionnaires, en retraite ou en disponibilité, on remarque l'appel fréquent à d'autres personnels en fonction des besoins. L'encadrement d'une « caserne » de Cochinchinois doit s'adjoindre des « indigènes » et celui des camps désigne des responsables de chambres dans les baraques. Pour les centres d'internement et les camps répressifs en général, l'encadrement est complété par des vacataires dont le recrutement est décrit dans la plupart des cas comme désastreux, pour l'administra-

tion et surtout pour les internés.

3. « Indésirables » et « bouches inutiles », l'appréhension du surnuméraire en suspect et sa mise à l'écart

Deux types d'individus, « indésirables » et « bouches inutiles », sont susceptibles d'être placés à un moment où un autre de leur trajectoire résidentielle ou de leur séjour en France dans un logement contraint.

Ecarter une menace avec le logement contraint et séparé

Certaines populations sont perçues comme des menaces et mises à l'écart dans une forme d'habitat spécifique. On peut distinguer plusieurs modes d'appréhension de ces populations. Une première catégorie regroupe les individus qui, quelque soit leur nationalité (ils peuvent être français ou ressortissants étrangers), apparaissent, souvent dans certaines circonstances de crise, comme susceptibles d'être la source de « nuisances » et de menaces tant pour la « sécurité de l'Etat » et de ses frontières que pour « l'ordre public », dans ses trois dimensions constitutives d'ordre politique, social ou sanitaire. Ces « indésirables », dont nous étendons la définition au-delà des seuls réfugiés européens, regroupent à la fois des étrangers dont la présence sur le territoire est considérée comme une menace et des nationaux que l'appréhension essentialisée par les autorités ou l'opinion publique présente comme des « suspects ». La menace représentée par les « in-

désirables » peut être d'ordre militaire lorsqu'il s'agit de ressortissants de pays en guerre avec la France. L'Etat veut protéger son territoire d'espions potentiels pouvant transmettre des informations ou opérer des attaques derrière ses lignes au profit de l'ennemi. C'est le cas des Allemands, des Autrichiens et des ressortissants de l'Empire ottoman en 1914. A partir de l'entrée en guerre de la France, ils doivent quitter le pays sous peine d'être arrêtés et internés comme des « civils ennemis ». Ceux qui resteront seront arrêtés et placés dans des « camps de concentration » quelquefois jusqu'à la fin de la guerre. Dans la période actuelle, en France comme dans l'Union européenne, les migrants clandestins sont pour partie assimilés à des criminels et combattus dans le cadre et avec les mêmes moyens que ceux de la lutte contre le terrorisme. Cette confusion justifie aux yeux des pouvoirs publics le recours à des méthodes d'identification, de traque et de neutralisation d'inspiration sécuritaire pour lutter contre ces « clandestins ». La mise en place de centres fermés est dans la logique de cette utilisation des méthodes militaires aux processus de contrôle et de répression de ces « migrations illégales ».

La menace peut être aussi conçue comme d'ordre politique, sanitaire et socioéconomique. Les mesures visant à contrôler les potentielles activités militantes des étrangers s'inscrivent dans la tradition de la surveillance politique des migrants du XIX^e siècle. Elles ont aussi pour but de contrôler leur diffusion sur le territoire pour éviter la propagation de maladies et, dans une optique plus

raciale, à restreindre le contact avec la population autochtone. D'un point de vue socio-économique, elles contribuent à protéger certains secteurs d'activités en limitant l'accès au marché du travail officiel. Une partie des populations concernées sera placée dans un réseau de camps et de centres d'accueil dont certains affichent des objectifs humanitaires et d'autres des buts clairement répressifs et disciplinaires. Dans de nombreux cas le passage par ces espaces anticipe et préfigure soit un éloignement du territoire soit une déportation voire, pour la période de la collaboration, une élimination.

La menace peut être définie selon un modèle mixte combinant des dimensions à la fois stratégiques, politiques et sociales. C'est le cas le plus souvent lorsque ce sont des ressortissants français qui sont désignés comme étant des « suspects », voire des « individus dangereux ». Les pouvoirs publics, dans un « pacte tacite » avec la population, ayant des « doutes » sur la fidélité et l'attachement à la nation française, anticipent sur une éventuelle « trahison » de ces individus par une politique préventive de retranchement du corps social.

Cet « ennemi intime » doit être, plus encore que l'étranger, mis « hors d'état de nuire » selon la formule consacrée des circulaires administratives des politiques d'internement. Différentes populations ont été l'objet de surveillance et de procédures de mises à l'écart. Les nomades, les Alsaciens-Lorrains, les Juifs français, les Algériens avant l'indépendance de l'Algérie et plus généralement les ressortissants de l'Empire

colonial pour évoquer les principales font l'objet sur la longue durée d'un traitement particulier des pouvoirs publics, qui inclut une réponse en matière de logement. Cette situation de mise à l'écart peut aussi résulter d'une mauvaise conscience de la société d'accueil. C'est le cas des familles harkies qui ont subi depuis leur rapatriement sélectif de 1962 un « exil intérieur » en ayant été assignées depuis lors dans près d'une centaine de camps et de « hameaux forestiers » et qui s'y sont sédentarisées.

La volonté de maintenir à l'écart certaines populations touche également les travailleurs ou les tirailleurs coloniaux. D'emblée il est évident pour les autorités tant militaires que civiles que ces hommes doivent être installés dans des sites réservés, d'autant plus que leur présence organisée sur le sol métropolitain doit rester provisoire. Ils constituent en fait une menace multiple. Ces « indigènes » prélevés dans l'empire colonial représentent un risque en tant que groupes de jeunes hommes seuls, considérés comme racialement et culturellement inférieurs. Il faut donc éviter qu'ils soient en contacts avec la population environnante et qu'ils soient influencés par des idées politiques émancipatrices. Le problème se pose d'ailleurs tant lors de leur séjour en métropole que lors de leur éventuel rapatriement dans leur contrée d'origine où ils risquent d'être cette fois des vecteurs d'idées subversives. Ils constituent enfin une menace en tant qu'ils peuvent susciter des réactions hostiles de la population riveraine de leur lieu d'installation.

Loger et faire travailler les « bouches inutiles »

L'autre catégorie est désignée dès le milieu du XIX^e siècle comme étant composée de « bouches inutiles ». C'est au départ le qualificatif appliqué à des populations perçues comme potentiellement gênantes par les autorités militaires parce que habitant, stationnant ou circulant dans des théâtres d'opérations militaires. Les réflexions stratégiques inaugurées dans les années 1850-1870 ont envisagé différentes situations de guerre. Les stratèges s'interrogèrent sur les risques que représenterait la présence de civils dans le conflit pour eux-mêmes mais aussi et surtout pour les difficultés logistiques qu'elle générerait pour les militaires, tant pour les combats proprement dits que pour leur ravitaillement. Des projets de déplacement et de regroupement de ces civils vont donc être établis conjointement avec le ministère de l'Intérieur. Ils passent par la mise en place d'un système de camps à même d'accueillir ces populations « déplacées ». Cette notion de « bouches inutiles » regroupe les familles et plus largement tout individu susceptible de ne pouvoir subvenir à ces besoins dans des circonstances exceptionnelles. « Indigentes » et « en surnombre », elles font peser un poids excessif à la collectivité nationale. Le placement dans une forme de logement contraint devra dès lors permettre à la fois de punir de ce surcoût et de le compenser en couplant souvent le retranchement spatial de la collectivité avec la mise au travail.

C'est durant l'entre-deux-

guerres que cette catégorie de « bouche inutile » aux fortes résonances anthropologiques ne cesse d'être étendue à d'autres groupes. L'afflux vers la France de réfugiés arméniens puis sarrs, espagnols et juifs d'Europe de l'Est, pour n'évoquer que les principaux contingents, est rapidement perçu comme un surcoût et un « fardeau » pour l'économie nationale. Il faut limiter leur diffusion sur le territoire et d'éviter qu'ils viennent concurrencer les Français sur le marché du travail. Non seulement ils sont placés dans ces centres mais ceux-ci sont installés dans des départements périphériques de l'Hexagone ou à proximité de gares frontières. Cette disposition sur le territoire doit faciliter le rapatriement vers les pays d'origine ou l'expulsion. La durée de l'accueil doit être la plus brève possible de manière à limiter le poids économique de leur prise en charge. Mais dans les faits, l'hébergement se prolonge souvent indéfiniment faute d'accueil alternatif hors des frontières.

Puisque l'installation doit être réalisée au moindre prix, les hébergés participent parfois à la construction du centre d'accueil. Le cas échéant ils sont mis au travail pour compenser les charges qu'ils génèrent. Les centres d'accueil vont ainsi devenir des lieux de sélection de travailleurs susceptibles d'être employés dans les secteurs primaires et secondaires. Des compagnies, puis des groupements de travailleurs étrangers (G.T.E.) vont ainsi voir le jour dans les années 1920-1930. Leur fonctionnement s'apparente à du travail forcé et sont similaires aux pratiques appliquées dans l'empire colonial ou

au traitement réservé aux travailleurs coloniaux « requis » ou « forcés » amenés en métropole. L'origine de ce type de dispositif est sans doute aussi à chercher dans les déplacements de contingents coloniaux de la Première Guerre mondiale. Les « coloniaux » civils sont rassemblés alors selon un principe ethnique dans des « groupements de travailleurs ». Dans ces compagnies de Chinois, d'Annamites ou de Kabyles, la discipline est militaire et le logement à part, en camp ou en caserne, systématique. Les groupements sont quelquefois distingués en fonction de leur activité, agricole ou minière le plus souvent. Un des cas d'accueil de Kabyles et de Chinois dans des casernes a été étudié à propos des usines Schneider mais d'autres employeurs ont eu recours à ce type de main d'œuvre réquisitionnée et de logement contraint.

Ces deux larges catégories à dimension anthropologique « d'indésirables » et « d'inutiles » ne sont bien entendues pas « étanches » et il est fréquent que l'appréhension de ces groupes évolue dans le temps. Là encore le logement contraint est un opérateur décisif dans ces translations. Il peut apparaître comme une réponse à la menace ou au poids de telle ou telle population pour les mettre à distance et/ou pour les « mettre au travail ». Mais ce type de logement, en raison notamment de sa propension à rompre les liens sociaux des individus avec l'extérieur du camp, peut s'avérer être le lieu dans lequel le groupe « menaçant » devient un groupe « inutile » ou « dépendant », subissant les mauvaises conditions

de vies et ne pouvant subvenir seul à ses besoins élémentaires. Inversement le regroupement d'un grand nombre d'individus dans l'espace du logement contraint transforme aisément une population démunie en menace aux yeux de la collectivité, modifiant au passage les cadres habituels d'appréhension. Ce fut le cas lors de l'installation du centre d'hébergement et d'accueil d'urgence humanitaire de Sangatte, les représentations compassionnelles des riverains du centre faisant progressivement place à une attitude de rejet et de stigmatisation.

Conclusion : Le logement contraint ou la norme du hors norme

D'un point de vue d'une sociologie de l'espace et de l'habitat les types de logement contraint présentent des caractères paradoxaux. Si l'on applique les catégories traditionnelles de cette discipline, les camps et autres centres d'accueil sont à la fois un type d'habitat dispersé, en ce qu'ils sont établis en des points distants les uns des autres et éloignés des centres urbains, mais aussi un type d'habitat groupé dans la mesure où des individus en grand nombre sont concentrés dans un espace limité. De plus, que les réfugiés ou les internés participent ou non à la construction de leur habitat ils ne peuvent pour autant influencer de manière notable sur la structure de leur « maison » ou les fonctions de cet abri. Cela différencie nettement le logement contraint des bidonvilles et de l'habitat autoconstruit ou squatté permettant à leurs habitants de concevoir leur espace

de vie et de modifier les fonctions initiales des pièces qu'ils occupent. Comme abri, outil de production, médiateur social ou encore cadre de vie, ce logement n'est ni conçu ni aménagé selon les besoins de ses occupants, mais selon des principes administratifs et sécuritaires édictés par les autorités.

Néanmoins plusieurs principes structurants de ce que nous avons appelé le « logement contraint » ont pu être établis ici pour le cas de la France.

Premier point, il s'agit toujours d'une ségrégation dans un habitat en dessous des normes en vigueur. D'un point de vue technique il est hors-réseaux, exigü et mal équipé, collectif et surpeuplé. Le mode de peuplement y est administratif, discriminatoire et évidemment non contractuel car, de manière explicite ou non, structurelle ou contingente, c'est une « assignation à résidence forcée ». A l'absence de loyer et de titre d'occupation s'ajoute la durée arbitraire, et donc incertaine, du séjour. Rapidement ouvert, le camp est susceptible d'être soudainement « liquidé » lorsque les internés ont été mis « hors d'état de nuire » et la cité de transit ou le centre de réfugiés peuvent être « résorbés » ou « condamnés » lorsque leur utilité économique ou politique s'est réduite. De même qu'il revient moins cher qu'un logement aux normes en termes de taille, d'équipement sanitaire, d'entretien et de gestion, le personnel de gardiens de ces logements est souvent réduit et peu compétent à l'exception des quelques cadres et travailleurs sociaux qui y interviennent. Tous ces aspects participent d'une fonction dissuasive et ré-

pulsive de ce « sous logement ».

Deuxièmement, le passage par l'habitat contraint participe des procédures d'identification et de contrôle administratif des populations « à risques ». Le fichage (carnet anthropométrique des Tsiganes, fichiers Z des Algériens, carnets A et B des étrangers, fichiers juifs, surveillance policière des travailleurs coloniaux, etc.) peut être préalable à la contrainte résidentielle permettant l'identification des individus à surveiller ou il peut être concomitant, le passage par un centre servant cette fois à compter, à identifier et à différencier les individus. On peut voir ici une fonction complexe de ce type de logement qui participe d'un double mouvement d'homogénéisation et d'essentialisation des groupes qui y transitent mais qui permet aussi de procéder à leur classement et leur différenciation en une multitude de sous-catégories hiérarchisées selon les sexes, les nationalités, les antécédents, la santé, l'employabilité, etc. Il faut rappeler le couplage ambiguë du logement contraint avec le travail, souvent « forcé » durant la première moitié du XX^e siècle et désormais interdit pour les demandeurs d'asile comme pour les « retenus », mais qui reste en correspondance avec le marché du travail.

En troisième lieu, ce logement, loin d'être exceptionnel, apparaît comme un élément récurrent du répertoire de prise en charge publique et privée de certaines populations. Mal légal, il peut fonctionner dans des circonstances variées non seulement comme une forme de punition ou un « sas » de sélection mais aussi comme un recours pratique et routinier

pour faire face à des besoins de logement non pourvus. Dans le contexte actuel il fait partie de l'arsenal des techniques (d'acteurs privés autant que publics) de mobilité urbaine forcée qui permet tantôt de « fixer » tantôt « d'expulser » certains groupes « à risques » devant être « scotomisés » et « invisibilisés ». Qui plus est, le fait de « loger », même sommairement, un individu ou un groupe sans abri conserve toujours une dimension « humanitaire » et dépolitisante et par extension représente un début de politique sociale et de prise en charge, avec les effets d'engagement que cela suppose. Lorsqu'elle est informée, l'opinion publique montre une certaine tolérance aux différentes formes que peut prendre cette contrainte car l'argumentaire des pouvoirs publics articule habilement des notions oxymoriques de *sécurité arbitraire*, *d'urgence discrétionnaire* et *d'hospitalité mesurée*. Le logement contraint peut aussi s'avérer pertinent pour analyser les transformations actuelles de la prise en charge, à la frontière entre judiciaire et administratif, des populations « exclues » autres qu'étrangères, les « nouveaux vieillards », les « malades mentaux », et plus largement les nouvelles « figures menaçantes ».

Enfin la prise en compte dans l'analyse de la subjectivité des « malgré eux » du logement contraint permet seule de comprendre comment « la communauté imaginée par les uns [devient] la prison politique des autres ».

POURQUOI NOUS VOULONS LA DESTRUCTION DES CENTRES DE RÉTENTION

- Parce que nous ne nous battons pas pour l'amélioration des conditions de détention.
- Parce que même climatisées, en or, en velours ou en soie, une cellule d'enfermement reste une cellule d'enfermement.
- Parce que la rétention succède à une rafle arbitraire et précède à une expulsion tout aussi arbitraire.
- Parce qu'arrêter en masse les sans papiers et en expulser un certain nombre, c'est apprendre la peur à tous.
- Parce que le sans-papier salopard ne mérite pas plus d'être enfermé que « l'honnête sans papier ».
- Parce que nous sommes pour l'abolition de toutes les frontières et de toutes les prisons.
- Parce que pour des raisons économiques, l'Etat peut décider d'expulser 25 000 personnes par an tout comme un patron peut décider de virer 9000 personnes parce qu'elles ne sont plus rentables.
- Parce que nous ne reconnaissons pas les lois, bien qu'elles nous reconnaissent.
- Parce que la criminalisation des sans papiers entraîne celle de chaque personne qui souhaite vagabonder.
- Parce que le contrôle des papiers sert de prétexte au Kontrôle.
- Parce que quand la liberté d'une personne est bafouée, c'est la liberté de chacun qui est remise en cause.
- Parce que les dispositifs d'arrestations de sans-papiers participent à l'occupation policière de nos quartiers.
- Parce que la peur d'être enfermé permet la surenchère de l'exploitation.
- Parce qu'apologie du cynisme, ce sont parfois des travailleurs sans papiers qui construisent eux même les prisons auxquelles ils sont prédestinés.
- Parce que, au delà des centres de rétention, c'est l'Etat que nous voulons défoncer.
- Parce que la fermeture des CRA se demande et que nous ne voulons rien demander à l'Etat.
- Parce que l'humanitaire ne règle jamais les problèmes de fond, il ne fait que se cantonner à la surface visible du problème.
- Parce que nous rêvons, nous qui en avons, de pouvoir brûler nos papiers dans une immense exaltation.
- Parce que !

<http://www.non-fides.fr>
non-fides@riseup.net

Le vaisseau des morts a brûlé, et après...

Introduction de la brochure : Le Vaisseau des morts
par Pafledab, juin 2017

« Beaucoup de vaisseaux fantômes sillonnent les sept mers parce qu'il y a beaucoup de morts dessus. Les morts sont plus nombreux que jamais depuis que la guerre pour la liberté a été gagnée. Une liberté qui a imposé à l'humanité passeports et certificats de nationalité, signes de la toute-puissance étatique. L'ère des tyrans, despotes, maîtres absolus, rois, empereurs flanqués de leurs laquais et courtisanes a été vaincue, et celle qui a remportée la victoire, c'est l'ère d'une tyrannie plus grande encore, c'est l'ère du drapeau national, l'ère de l'État et de ses laquais. Érigez la liberté en symbole religieux, et elle déclenche les guerres de religion les plus sanglantes. La vraie liberté est relative. Aucune religion ne l'est. Et celle de l'appât du gain encore moins que les autres. C'est elle la plus ancienne de toutes, elle a les meilleurs prêtres et les plus belles églises. *Ouais, Sir.* »

Le Vaisseau des morts, B. Tra-
ven, 1926

Alors que l'État veut juger toute une séquence de luttes contre la machine à expulser et que les perspectives révolutionnaires de cette lutte risquent évidemment d'être évacuées non seulement par la procédure elle-même, mais aussi par le temps qui a passé et la dispersion géographique et politique de ceux qui l'ont menée, ce texte entend fournir quelques notes, informations et réflexions sur ce qui a fait de cette période allant de 2008 à 2013 une phase offensive de la lutte contre les centres de rétention, les frontières et les papiers.

Nous reviendrons sur ce qui a précédé, ce qui s'est déroulé et ce qui, judiciairement, succède.

Étrangers de partout

Partout où une instance étatique, que ce soit dans le cadre de ses frontières (la France) ou d'espaces plus larges (l'Europe de Schengen), se préoccupe de gérer les migrations, à l'arsenal répressif en constante évolution s'oppose la détermination inéluctable et vivante de ceux qui, toujours plus nombreux, quelles que soient leurs raisons de le faire, prennent la route d'un périple migratoire, la plupart du temps coûteux, dangereux et plus qu'incertain. Selon les lieux et les moments, cette confrontation prend des formes visibles, elle peut être l'occasion de phases de luttes ouvertes, ou bien se dérouler de manière diffuse et silencieuse ; elle est parfois mise en avant dans le débat public parce qu'on juge bon de se préoccuper des cadavres du jour repêchés en méditerranée, eux-mêmes ensevelis derrière d'autres « questions d'actualité », comme les insurrections au Maghreb et au Machrek en 2011, qui ont changé la donne pour un temps en terme de flux migratoires. Quoi qu'il en soit, cette gestion est en permanence une gestion en crise. Si les dispositifs répressifs tendent à améliorer leur efficacité au fil du

temps, c'est toujours dans la perspective d'une optimisation de la gestion de ces flux d'êtres humains, qui sont avant tout traités comme des flux de main d'œuvre. A ce titre, il n'y a jamais eu de « forteresse Europe » en dehors des sorties médiatiques censées rassurer ceux à qui on parvient à faire croire que l'immigration est un problème, et des constructions spectaculaires de murs qui seront inexorablement pris d'assaut. Il s'agit invariablement de se mettre en mesure de trier, choisir qui des émigrants va immigrer, dans quelles conditions, et de maintenir ceux qui sont là dans une fragilité de statut apte à en faire une main d'œuvre corvéable à merci au service du capitalisme.

L'enfermement, qu'il soit judiciaire (le séjour irrégulier est en soi un délit pour lequel on emprisonne) ou administratif (dans les centres de rétention ou les zones d'attente) ainsi que l'expulsion sont les armes principales de cette rentabilisation, faisant peser une menace permanente sur tous ceux qui sont pris dans le chantage à la régularité du séjour. Allongement du temps de rétention et construction de nouveaux centres, interventions de divers humanitaires qui vont aujourd'hui jusqu'à cogérer les centres et participer aux expulsions pour valider que le

processus se déroule dans des conditions « humaines », examens expéditifs des demandes d'asile ou de régularisation, fichages systématiques, traque des sans papiers dans toutes les démarches inévitables de la vie quotidienne, dans les mairies, à la CAF, dans les écoles, les hôpitaux ou les banques... : au fil du temps, les dispositifs répressifs se rendent de plus en plus efficace.

Circonvolutions des luttes contre la machine à expulser

« *circonvolution \ féminin : Course circulaire ou elliptique autour d'un centre plus ou moins fixe.* » C'est dans le contexte de cette évolution qu'au milieu des années 90, une phase de lutte s'est ouverte, caractérisée par des formes d'auto-organisation des sans papiers en collectifs refusant la médiation et le paternalisme des habituels relais associatifs et par le fait de poser frontalement la question du séjour, et non plus à l'occasion de luttes sur les conditions de travail ou sur le logement. Il ne s'agit pas ici de faire une apologie acritique de cette forme d'auto-organisation. C'est une des données de départ de cette période, et certainement un prérequis minimal à la constitution d'une autonomie dont l'intérêt dépend ensuite des perspectives

qu'elle se donne. C'est aussi pour cette raison que la position de « soutien des sans papiers » n'a toujours eu, pour le moins, que peu d'intérêt : les collectifs de sans papiers ont pu, de manière tout-à-fait auto-organisée, prendre des décisions allant à l'encontre du développement et du dépassement de la conflictualité en cours — on peut citer par exemple dès les débuts de cette lutte la décision du collectif qui sera ensuite nommé « de Saint Bernard » de se fermer et de ne se battre que pour la régularisation des 300 sans papiers qui étaient à l'origine de la première occupation, renvoyant les milliers de sans papiers qui voulaient les rejoindre à leur isolement. Cette fois-là comme d'autres, être les « premiers concernés » et s'auto-organiser ne suffit pas en soi à donner des perspectives intéressantes.

D'ailleurs, parce que cette question appartient à tous — entre autres, mais pas seulement, à cause du fait indéniable que les moyens de contrôles qui se mettent en place pour gérer les migrants s'appliquent de fait à tout un chacun — d'autres acteurs qui n'étaient pas, au niveau du statut, « les premiers concernés », sont intervenus dans cette lutte avec en commun la perspective d'affirmer une forme d'auto-

nomie en s'opposant aux partis, syndicats et associatifs et à leurs logiques d'encadrements politiques et humanitaires. Il s'agissait de refuser cette politique de tri des migrants et les moyens répressifs qui l'accompagnent, en même temps que de s'opposer au capitalisme, à l'État et au système carcéral, qu'il soit administratif ou judiciaire. Du Collectif « Des Papiers pour Tous » en 1996 aux ballades et sabotages en solidarité avec les incendiaires de Vincennes en 2008, en passant par le collectif « Boycottez et Harcelez Air France », les interventions aux aéroports ou contre les expulsions par train à partir desquelles se sont constitués les Collectifs Anti-Expulsions (en particulier celui d'Île de France qui s'est inscrit dans une certaine durée), ou encore les campagnes contre les centres de rétention ou de manière plus ciblée contre Bouygues, le groupe Accor ou la Croix-Rouge qui participent aux expulsions ou à l'enfermement des sans papiers, ou encore les tentatives d'intervention contre les rafles dans divers quartiers, diverses formes d'organisation et modes d'intervention, plus ou moins durables, plus ou moins éphémères, plus ou moins intéressants ou pertinents, se sont mis en place dans cette perspective. Dans des contextes différents, que

ce soit au niveau des luttes ou de la répression, à partir de bases d'analyses communes mais aussi de points de vues et de perspectives parfois divergentes, plusieurs « générations militantes » se sont donc succédées avec plus ou moins de transmission, et dans des formes de continuité mais aussi avec des moments de ruptures, qu'elles soient de fait ou choisies, en tous cas trop rarement discutées et remises en perspective. A bien des égards, cette histoire, dans ses grandes lignes comme dans ses détails, reste à faire...

Parce que ce n'est pas à la justice de procéder à des découpages de nos séquences de luttes, mais à celles et ceux qui luttent, nous avons choisi ici d'élargir temporellement de part et d'autre les dates qui forment le dossier judiciaire de l'affaire « Machine à expulser », préférant retranscrire cette période de lutte et montrer la continuité d'une perspective offensive contre la machine à expulser.

Nous revenons donc sur la période 2008 - 2013, parce que c'est à l'intérieur de cette phase que l'instruction qui mène au procès du 23 juin 2017 a cherché à réprimer. L'époque où le « mouvement des sans papiers » dans ses formes initiées au milieu des années 90 était plus ou moins offensif est alors terminée depuis plusieurs années, et les collectifs qui perdurent sur ce mode maintiennent une conflictualité de très basse intensité, si on peut encore par-

ler de conflictualité quand il s'agit, la plupart du temps, de faire le tri des dossiers présentables pour obtenir des régularisations groupées et pré-négociées avec les préfectures, le plus souvent sur des critères comme le travail, la famille et l'obéissance. A ce niveau, il ne s'agit plus à proprement parler de lutte puisque se développe alors, à la place, des perspectives réduites aux démarches de soutien juridico-légal au cas par cas. Une forme de soutien qui peut ponctuellement s'avérer nécessaire, par exemple pour sauver des amis d'une expulsion ou de la rétention/incarcération, mais qui n'entraîne pas — et souvent ne permet pas non plus — des parcours de lutte autonomes articulables avec des perspectives révolutionnaires qui nécessiteraient de remettre radicalement en question toute forme de légalisme. Car pour faire du sans papiers un éternel illégal, étranger de partout, la loi et son légalisme prennent, particulièrement dans les questions de papiers, leurs formes de complexité les plus traîtresses.

Traqué de toute part par les institutions de l'État, celui qui n'a pas de papiers est convoité le plus indignement possible par des patrons profitant d'auto-réductions de charges pour faire subir l'exploitation dans ses conditions les plus pénibles, comparées aux conditions générales de travail existantes en France, à des individus déjà soumis aux conditions de vie les plus précaires, et parfois dangereuses. Déjà

confrontés au quotidien à des phénomènes de racisme diffus, les sans papiers sont bien des indésirables sociaux de ce monde, ils sont la mauvaise conscience des politiques, de droite comme de gauche, français, européens, internationaux, qui préfèrent présenter et traiter les migrations comme des phénomènes d'invasion dans l'espace public, tout en employant en sous-main tout ce que l'on pourra exploiter de main d'œuvre clandestine pour soutenir coûte que coûte les fondations économiques du pouvoir. La migration est une richesse et une possibilité inestimable et fondamentalement ingérable, il nous faut travailler sérieusement à l'échec des tentatives toujours renouvelées de gestion et d'intégration auxquelles elle s'affronte. C'est pour ces raisons que les révoltes des sans papiers méritent toute notre attention, et que lorsqu'elles se croisent avec une critique sérieuse et actée de l'enfermement, elles peuvent devenir le lieu d'affrontements conséquents avec l'existant.

Intérieur/extérieur (2008 – 2013) : Séquence offensive élargie

Dès l'ouverture des premiers CRA en 1984, l'État a recherché un partenaire associatif pour donner un vernis humanitaire à ces nouvelles prisons administratives pour étrangers. Jusqu'au 2 janvier 2010, la Cimade (membre de la Fédération protestante de France) avait le monopole de

« l'assistance juridique » en rétention. Depuis, quatre autres associations humanitaires (France Terre d'Asile, l'Ordre de Malte, Forum Réfugiés et l'ASSFAM²) se partagent la co-gestion des centres de rétention administratifs aux côtés de l'État alors que la durée de la rétention ne fait, depuis des années, qu'augmenter graduellement (9 jours en 1999 contre 32 puis 45 jours). Si l'élargissement des co-gestionnaires à de nombreux organismes avec des noms et des adresses donne des occasions à une créativité offensive décuplée, l'allongement de la durée de rétention induit des possibilités d'organisation et de révoltes à l'intérieur des centres, qui prennent la forme de refus de rentrer en cellule, de refus de repas voire de grèves de la faim, d'affrontements avec les flics et de sabotages d'ampleurs variées, d'oppositions collectives et individuelles, diffuses et variées au fonctionnement des CRA.

Dans cette période, les incendies se multiplient à l'intérieur des CRA — Bordeaux, Palaiseau, Mesnil-Amelot, Marseille, en Italie, en Belgique, etc. — jusqu'à celui de Vincennes qui détruit la totalité du centre le 22 juin 2008, lors d'une mutinerie générale faisant suite à la mort d'un retenu, Salem Souli, la veille, tandis qu'à l'extérieur une agitation diffuse se développe de façon protéiforme, avec comme obstacles les moyens du bord et la pauvreté de l'époque (qui n'a fait que s'amplifier depuis). Aussi parfois, cette agitation a été accueillie

avec un peu du mépris qu'il faut pour penser que des personnes sensées seraient réellement en train de se prendre au jeu de croire que « la révolution serait l'addition perpétuelle de vitres brisées » et d'attaques qui, bien qu'ayant une certaine efficacité, ne parviennent pas à se diffuser.

Al'image de ce qui se passe à Vincennes, la situation est tendue dans la plupart des centres de rétentions en France, qu'ils soient anciens, ruinés et vétustes, ou récents, « hyper-sécurisés » et high-tech. L'enjeu devient alors, contrairement à ce qui se passait jusque-là, d'intervenir contre la machine à expulser et contre les frontières indépendamment de l'existence d'un mouvement de sans papiers constitué comme tel à l'extérieur, mais à partir des révoltes en ordre dispersé à l'intérieur des centres. C'est dans la perspectives d'appuyer ces révoltes depuis l'extérieur des CRA que se développe cette mobilisation qui, outre les rassemblements plus ou moins conflictuels devant les centres, adopte des formes d'action plus directes et décentralisées, notamment le sabotage à l'encontre des banques et institutions dont on apprend alors jusque dans la presse qu'elles dénoncent les sans papiers aux flics, mais aussi contre des engins de chantiers de constructeurs de CRA, des bureaux d'architectes, voitures, vitrines, DABs, agences, de ceux que l'on appelait alors « les vautours de la machine à expulser »³). Dans d'autres pays (Belgique,

Espagne, Italie, Grèce, Allemagne, Pays-Bas, États-Unis, Australie...), des mobilisations semblables en certains points se développent et des liens se tissent parfois, aussi entre plusieurs villes en France comme Paris et Marseille. Si ces modes d'actions supposent des formes d'organisation difficilement rejoignables et peu propices à l'élargissement, il n'en reste pas moins que le nombre et l'intensité des attaques conduit par exemple certaines banques à cesser pour un temps les dénonciations. Les attaques matérielles contre la machine à expulser montrent une efficacité matérielle, et contribuent, dans cette période, à propager une combativité et une intensité assez peu vue en France depuis longtemps. Le discours général de la lutte est globalement acquis à la destruction, sinon à la fermeture des centres de rétention, et plus généralement, à la fin de toute forme d'enfermement et de frontières.

Répression, ou le sabotage de la machine à saboter la machine à expulser

C'est cette dynamique que des vagues de perquisitions vont venir perturber assez efficacement en 2010, aboutissant à la mise en examen d'une dizaine de personnes avec des contrôles judiciaires contraignants et une surveillance accrue des services de renseignement, qui font leur intrusion dans la vie de beaucoup de nouveaux « suspects » avec leurs méthodes et approxima-

tions déjà bien connues. Il y aura en tout deux vagues de perquisitions le 13 février et le 8 juin 2010, toutes deux diligentes par le 36, quai des orfèvres et menées par la SAT, en présence de la DCRI, de la PJ et d'individus non identifiés. Sont reprochés des faits allant de déambulations sauvages (alors appelées « balades ») à l'incendie de DAB, de simples dégradations à la colle à des tags, de dégradations massives de DAB à l'acide et à d'autres matières à l'attaque de jour et de nuit de bâtiments publics et privés en rapport direct avec leur participation dans la machine à expulser. Certains suspects sont davantage cuisinés (ou différemment) que d'autres, des heures de vidéos de surveillance sont montrées, les auditions sont longues et parfois soutenues. Mais malgré tous leurs efforts les enquêteurs ne tireront rien des gardés-à-vue.

Puis le temps passe et un an plus tard, trois de ceux qui avaient été relâchés suite à ces perquisitions (deux mis en examens, une gardée-à-vue sans suites), sont incarcérés préventivement (d'une semaine à plusieurs mois), à l'occasion d'un flag à Belleville (Paris 20e) pour des tags en soutien avec les soulèvements insurrectionnels au Maghreb et au Machrek. C'est en fait pour le reste de l'affaire qu'ils seront auditionnés en vain plusieurs jours durant avant d'être jetés en prison par la Section Anti Terroriste de la Brigade Criminelle qui mène l'enquête, au départ, sous instruction du parquet antiterroriste. Pendant

ce temps, une autre brigade (la BRDP) en profite pour interroger deux d'entre eux⁴ sur la publication d'une analyse d'un dossier d'instruction antiterroriste (pour l'affaire dite « Mauvaise intention »). Peu de temps après, c'est au tour d'un autre camarade sur qui la SAT n'avait pas réussi à mettre la main lors d'une des vagues de perquisitions de 2010 d'être arrêté, il est jeté à Fleury pour dix jours.

Au même moment, autre affaire, autre dossier, même logique, deux autres personnes sont réincarcérées, elles avaient été arrêté en janvier 2008 aux abords du CRA de Vincennes peu avant une manifestation, contrôlées avec des fumigènes artisanaux et des crèves-pneus (clous tordus) aussitôt transformés en « bombe à clou artisanale » par l'imaginaire tordu de l'« antiterrorisme »⁵. Partis en cavale, les deux sont rattrapés au moment précis où se réactivent les flics et les juges dans l'affaire « Machine à expulser », si il fallait encore prouver à quel point tous les gros dossiers de la fameuse « Mouvance Anarcho-Autonomie » sont plus ou moins construits des mêmes précaires ficelles et par les mêmes personnes, quels que soient les sigles qu'ils s'attribuent ; prouvant aussi, si il en était encore besoin, que l'État confrontera sans oubli tous ceux qui s'opposeront à lui par des moyens conséquents.

Vérité et Justice pour la Machine à expulser ?

Après 7 ans et demi d'instruction, des allers et retours opaques entre l'antiterrorisme et le droit commun, des changements de juges d'instruction plus ou moins « charismatiques » en pagaille et des jonctions et disjonctions de dossiers jamais motivées, quatre personnes passent en procès le 23 juin 2017 et les inculpations maintenues sont mineures : le dossier construit pour justifier le maintien sous main de justice de dizaines de personnes et des moyens de surveillance accrus s'écroule comme un château de cartes mal monté. Un deuxième procès similaire mettant en cause, lui, sept personnes est en préparation. Ce deuxième procès concerne la seconde instruction judiciaire qui avait abouti aux cinq perquisitions de juin 2010 concernant les occupations (cf. l'entrée 17 mars 2010, Paris dans la chronologie]. Trois personnes seront jugées pour dégradations des locaux d'Air France, SNCF et Bouygues ainsi que pour avoir refusé de donner leur ADN et signalétique, les quatre autres ne sont accusées que des refus ADN et signalétique. Les quatre du 23 juin ne passeront eux aussi que pour des dégradations légères et pour refus ADN.

Ce n'est certainement pas une raison pour se laisser juger en silence, bien au contraire : le fiasco judiciaire est à mettre en évidence, et la dynamique de mobilisations dont il a entravé le développement est à connaître, à discuter et à poursuivre. Personne ne sera jugé pour les incendies ou pour

d'autres faits qualifiés de « criminels », ceux-ci étant désormais considérés comme « sans auteurs ». C'est un soulagement pour les compagnons qui vivaient sous la menace d'être réincarcérés, mais l'enjeu reste de taille.

Aujourd'hui plus que jamais sans doute, alors que la machine à contrôler, exploiter et expulser les sans papiers tourne à plein régime, alors que l'État se permet d'organiser l'éparpillement arbitraire sur son territoire des migrants maintenus à Calais faute de pouvoir rejoindre l'Angleterre, alors que la solidarité avec ces migrants s'épuise dans des formes de soutien à caractère para-humanitaire et qu'on se met même désormais à défendre les « réfugiés » au détriment des migrants, il est plus que nécessaire de retrouver de la vitalité, de l'autonomie et une capacité offensive en portant un regard attentif et critique sur ces deux décennies de luttes et de tentatives d'intervention. Mais plus que de se contenter d'une démarche informative rendant compte de ce qu'a pu être cette mobilisation et son contexte, il s'agit aussi de contribuer à une réflexion qu'il serait plus que dommageable de négliger autour des luttes qui concernent les migrations et de ce qu'on peut tous avoir à y faire.

Solidarité avec toutes celles et ceux qui luttent contre la machine à expulser et les frontières à travers le monde, qui luttent donc pour que ja-

mais justice ne soit faite, un parcours nous relie. Gageons que demain aussi sera fait du feu des révoltes de ceux à qui tout a été enlevé. Il faudra voir avec quoi et comment nous pourrions illuminer les nuits à nouveaux, et semer à nouveaux des germes d'auto-organisation, de pratiques et d'analyses offensives avec de nouveaux élans. Sabotons la machine à expulser, toujours.

Juin 2017,
Pafledab.

Notes

1 A ce sujet, dans la brochure Contributions autour de la fin du Collectif Anti-Expulsions publiée à l'automne 2005 par des anciens du CAE, on pouvait déjà lire (p.3) dans la conclusion du premier texte : « Pourquoi le CAE n'existe-t-il plus ? Tout simplement (même si ce n'est sans doute pas la seule raison) parce qu'il n'y a plus de place pour qui veut faire autre chose que du soutien individuel aux quelques initiatives tentées par des collectifs de sans-papiers. Il y aurait beaucoup à faire pour envisager ne serait-ce que la possibilité d'y faire autre chose, et, aux uns comme aux autres, l'envie semble bien désormais faire défaut ».

2 A noter que la Croix Rouge a géré le hangar de Sangatte (Calais) pour le compte de l'État jusqu'en 2002, mais elle le fait aussi dans les centres de rétention en Italie (Turin, Milan, Rome)

ou en Espagne. En France, elle est présente sur les charters d'expulsés, elle accompagne l'expulsion des Roms et participe au fonctionnement de la Zone d'attente Zapi 3 à Roissy (touchant pour cela 1,09 millions d'euros)

3 A noter la parution en novembre 2009, du dossier informatif « A chacun le sien... Recension de voutours qui se font du fric avec la machine à expulser », toujours disponible en ligne, qui fournissait alors une liste minutieuse et fastidieuse d'adresses de collabos trouvés dans le domaine public (presse, rapports d'ONG, Journal Officiel, tracts, rapport de la Cour des Comptes) et compilées par thèmes. Une publication qui a certainement permis à chacun de rendre palpable la possibilité d'attaquer.

4 Cette même brigade mondaine des délits de presse (antichambre de la SAT et de la SDAT), les perquisitionnera à nouveau des années plus tard dans une autre instruction contre le bulletin anarchiste *Lucioles*.

5 Concernant cette affaire, on pourra consulter les brochures *Mauvaises intentions*, *L'outil « antiterroriste »* et la « *mouvance anarcho-autonome* ».

Du scandale d'Arenc à la légalisation des centres de rétention

Collectif Anti-Expulsions (CAE), 7 mai 2004.

En 1975, à Marseille, est distribué un tract qui révèle que : « Depuis 1964 existe au cœur des quartiers nord une prison clandestine, contrôlée entièrement par la police, où sont séquestrés des travailleurs immigrés ». Cette prison clandestine se trouve sur le quai de la gare maritime d'Arenc, dans un hangar. Une manifestation est organisée le 14 juin 1975 en direction d'Arenc pour exiger la fermeture immédiate de cette prison illégale. L'illégalité vient du fait que les étrangers y sont enfermés sans qu'aucune autorité judiciaire n'ait connaissance de l'existence, de la durée, ni des causes de cette incarcération. Les étrangers y sont donc enfermés sur simple décision administrative, en l'occurrence sur décision des autorités de police. Le préfet et le ministre, qui avaient commencé par nié les faits, déclarent qu'il s'agit en fait d'un « centre d'hébergement » pour étrangers sans titre de séjour. L'habillage de ce lieu en « centre d'hébergement » étant peu convaincant, le gouvernement de droite de l'époque va alors tenter de légiférer pour régulariser cette situation. En effet dans l'ordonnance qui régit le séjour des étrangers en France depuis 1945, rien n'autorise la détention administrative d'un étranger pour défaut de papier. La dernière loi qui le permettait date de 1938, et c'est la loi qui

a instauré l'enfermement des étrangers sans-papiers dans des camps d'internement, loi qui s'est ensuite étendue, pendant la guerre, à la détention administrative de tous les autres indésirables français et étrangers avec papiers, notamment en vue de leur déportation en Allemagne. Après plusieurs tentatives de légifération, la loi Peyrefite de février 1981, dite « Sécurité et Liberté », légalise la « rétention » administrative des sans-papiers, en vue de leur expulsion. Une fois arrivés au pouvoir en mai 1981, Mitterand et le parti socialiste, loin de remettre en question la loi Peyrefite, avalisent la rétention administrative et ouvrent au cours de leur gouvernance 12 nouveaux centres de rétention, et de nombreux locaux de rétention dans les commissariats, gendarmeries, hôtels de police, etc. Les socialistes, dès 1975, faisaient parti de ceux qui dénonçaient la prison d'Arenc, et demandaient sa fermeture. La trahison fut de taille pour beaucoup même si elle n'est pas surprenante... L'expérience de la lutte contre la prison d'Arenc est cependant très instructive. Elle montre notamment que la vraie question n'est pas l'aspect légal ou pas de l'enfermement des sans-papiers, mais bien l'enfermement des sans-papiers en lui-même.



Le centre de rétention administrative de Vincennes était la plus grande prison pour sans-papiers de France. Le 21 juin 2008, un retenu qui avait réclamé en vain ses médicaments y est mort. Le lendemain, le 22 juin, au cours d'une révolte collective, le centre est parti en fumée. 10 personnes sont inculpées pour cette révolte. Etre solidaire des inculpés de l'incendie de Vincennes, c'est être solidaire de toutes celles et ceux qui, d'une manière ou d'une autre, se révoltent contre un monde où des millions de vies sont suspendues à des bouts de papiers.



**SOLIDARITÉ AVEC LES INCULPÉS
DE LA RÉVOLTE DE VINCENNES**

PROCES
DU 25 AU 27 JANVIER
13H30 AU TGI DE PARIS, M° CITE

SEMAINE DE SOLIDARITE
DU 17 AU 24 JANVIER

Sabotons la machine à expulser...

Les centres de rétention administrative (CRA) sont des prisons spéciales où les étrangers sans-papiers sont enfermés jusqu'à 32 jours avant d'être expulsés. Créés par la gauche en 1984 et développés ensuite par tous les gouvernements successifs, ils n'ont cessé de se multiplier à travers tout le territoire, tandis que la durée d'enfermement et le nombre d'expulsions (29 000 en 2009 et plus de 100 000 «mesures d'éloignement» prononcées) augmentent aussi.

Il n'est donc pas surprenant que partout où se trouvent des centres de rétention éclatent des révoltes, aient lieu des départs de feux, des évasions, des grèves de la faim, des mutineries, des destructions. Ce fut le cas en France (Vincennes, Nantes, Bordeaux, Toulouse où ils ont brûlé) et dans de nombreux pays d'Europe (Italie, Belgique, Pays-Bas, Angleterre), ou dans des pays où le contrôle aux frontières est externalisé comme la Turquie et la Libye.

Les centres de rétention font partie de la politique de «gestion des flux migratoires», élaborée elle-même selon les nouveaux critères de «l'immigration choisie», c'est-à-dire en fonction des besoins de main d'oeuvre des pays riches. La volonté des Etats de lier strictement carte de séjour et contrat de travail permet d'accentuer encore la pression sur les conditions de travail et les salaires (lorsqu'ils sont payés !) des sans-papiers, *et donc sur l'exploitation de tous*. L'enfermement des sans-papiers en camps puis leur expulsion en masse sont des moyens clairs de chantage pour les pousser à accepter des conditions toujours plus dures là où ils font tourner l'économie (culture saisonnière, BTP, restauration, confection,...).

Cette immense machine à expulser ne se cantonne pourtant pas aux seuls guichets des préfectures ou aux salles de tribunaux. Partout s'érigent des frontières qui font le tri entre ceux qui seront chassés et les autres : lors des contrôles dans les transports, lors des rafles policières dans les rues, aux guichets d'agences d'intérim ou de banques qui les balancent aux flics. Partout se dressent des entreprises qui s'enrichissent sur ces déportations : des compagnies aériennes transportent les sans-papiers retenus, des hôtels servent de prison, des associations aident les flics à gérer proprement les expulsions dans les centres, des entreprises fournissent la bouffe, des multinationales du BTP construisent et modernisent ces camps.

Parce qu'il n'y a pas de «bonne» gestion des flux migratoires, parce que chacun doit pouvoir décider où il veut vivre, nous sommes solidaires des 10 inculpés de la révolte et de l'incendie du centre de rétention de Vincennes qui passeront en procès du 25 au 27 janvier 2009 au TGI de Paris.

Parce que les centres sont un des rouages d'une machine à expulser bien plus vaste et présente partout autour de nous, nous avons choisi de ne pas laisser ses collaborateurs exploiter, balancer et expulser en paix !

Relaxe de tous les inculpés de la révolte de Vincennes !

Destruction des centres de rétention !

Liberté de circulation et d'installation !

A bas toutes les frontières !



Sans-papiers ? Réfugiés ?

Contre le tri et le dépotoir Humain

septembre 2015,
Des anarchistes.

Vous avez déjà entendu parler du fait qu'il y a à peu près 4000 personnes arrivant actuellement en Europe par jour. Vous avez peut-être déjà aperçu les campements à La Chapelle, à côté de la Gare d'Austerlitz, au Jardin d'Éole, à la Halle Pajol et en d'autres lieux de Paris. Si vous y regardez attentivement, vous avez peut-être pris conscience des expulsions menées par la Mairie de Paris, par ses flics, avec toute l'aide indispensable de l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (l'OFPRA), d'Emmaüs, de France Terre d'Asile, des Verts et des autres qui ont pour but d'humaniser le tri des êtres humains que le pouvoir prend pour des déchets. Si votre sens de l'empathie n'est toujours pas éteint face à la poubelle qui nous est attribuée dans ce dépotoir qu'on appelle le capitalisme, peut-être vous vous en êtes indignés, peut-être avez vous même bougés votre cul pour amener de la bouffe, des vêtements ou des médicaments pour ces gens qui n'ont pas tout à fait terminé leur voyage vers l'inconnu, poussés par le désir de fuir un enfer bien familier... On ne peut que saluer la volonté de briser l'indifférence qui côtoie chaque enfermement et chaque expulsion, toujours plus ou moins violents. Dans une telle ville, ou personne ne vaut plus que sa soumission déguisée en « sympathie », on ne peut qu'appuyer toute tentative

d'affirmer qu'il s'agit d'individus qu'on laisse pourrir dans la rue. Et pourtant, l'affaire se renverse lorsqu'on apprend à l'exprimer dans la langue du pouvoir...

Car aujourd'hui on nous apprend que si l'on veut être sympa, il faut « accueillir les réfugiés ». Mais que veut dire « réfugié » ? Selon la Convention de Genève de 1951, c'est une personne protégée par l'État accueillant, à cause de la crainte, *avec raison*, d'être persécuté dans son pays natal. Et qui c'est qui décide si l'on a raison ou non d'avoir peur ? Bah l'État ! Pour obtenir ce qu'on appelle « le droit à l'asile », il faut donc être en danger, et être capable de le prouver avec des documents l'attestant. Donc pour l'être *avec raison*, il faut que le pouvoir donne sa bénédiction. Même si on dort sous le claquement des armes, il n'y a pas de guerre avant que les Nations Unies ne le décident. Même si tu es à deux doigts de mourir, il faut en avoir une preuve convaincante. Et si l'on crève, il est préférable de le faire en grands nombres pour impressionner les puissants aussi bien que l'opinion publique dont ils dépendent (ou pas).

Mais même si ta misère a fait une bonne impression aux puissants, on va te faire ramper à genoux. Car l'État et les marchands qu'il sert ne balancent pas des « cadeaux » pour rien.

C'est un échange, tu vois. Il y a tout un tas de boîtes qui t'attendent à bras ouverts, et ton taf pour trois fois rien va certainement booster l'économie. Et si t'en es pas content, on te fera goûter à nouveau à ton enfer natal, à côté de celles et ceux qui sont triés comme des déchets, parfois recyclables, parfois non. Et il y en aura tant qu'il y aura des frontières. De ceux qui, aux yeux de l'État, ne méritent pas d'être accueillis et qui n'ont donc pas le dit « droit » de ne pas crever sur un barbelé, de ne pas crever sur une autoroute à Calais, de ne pas se noyer dans les eaux turques, grecques ou italiennes comme du bétail négligeable.

Face à la « crise des migrants », pendant laquelle les autorités Européennes se sont décidées, obligées par l'opinion publique, à accueillir un certain nombre de réfugiés, la France, et notamment l'OFPRA, a déjà commencé le tri entre ceux qui sont « en urgent besoin de protection » et ceux qui, selon eux, ne le sont pas ou pas assez, sur une échelle de menace quantifiable en fonction des intérêts géopolitiques du pouvoir et du cours du baril de pétrole. Pour ces derniers, les conséquences sont claires, ça va sans dire. Récemment, pendant une occupation qui a lieu au lycée Jean-Quarré, dans le XIXe, la Mairie a demandé aux migrants de lui livrer une liste de noms distinguant les deman-

deurs d'asile des sans-papiers (à jamais, on peut supposer), et tout ça en échange d'un hébergement d'urgence (pas pour les sans-papiers, on peut le deviner...).

Malheureusement, en se déclarant solidaires des « réfugiés », on est implicitement complices de cette division et de tout ce qui va avec. On perpétue le tri qui justifie le harcèlement, les rafles, l'enfermement et l'expulsion de ceux qui n'ont pas leurs papiers en règle. En se proclamant solidaires avec une catégorie *qui ne peut être définie que par le pouvoir*, on est forcément complice de la chasse à l'homme qu'il mène contre les « habituels » sans-papiers et les exclus du « droit d'asile ». « Réfugié » n'est donc pas un synonyme de « migrant ». C'est un terme qui a pour but à la fois de cacher et de justifier la terreur contre les migrants qui ne sont pas sélectionnés par l'État pour devenir ses précieux réfugiés. C'est un terme du pouvoir pour diviser les exploités entre eux, fabriquer des figures de « gentils » (réfugiés, aisés dans leurs pays, de préférence chrétiens, etc.) pour expulser tranquillement les « méchants » (sans-papiers, misérables d'ici comme de là-bas, qui viennent manger le pain de « nos » lardons). Dans un monde qui n'a plus aucun sens, où chacun se recroqueville sur sa petite parcelle d'identité, crever de faim n'est plus un critère suffisant

pour recevoir hospitalité et solidarité. Et quelques larmes devant des photos sensationnelles ou la signature d'une pétition suffisent à se donner bonne conscience pendant que la machine à expulser continue son business de mort aux coins de nos rues. Car la misère de ceux qui errent sur cette terre n'est pas une question « humanitaire » ; elle est consciemment produite par l'État et ses marchands, et rendue acceptable par ses gestionnaires pour qui il s'agit d'un business comme un autre. C'est ce que nous appelons « machine à expulser ».

« Réfugié » est donc un mot du pouvoir qui n'a qu'un seul but : séparer les exploités, leur faire croire que leurs intérêts ne sont pas les mêmes, et créer des classes parmi les « méchants » sans-papiers, au-dessus desquels triomphons les « gentils » réfugiés, que la France prendra en charge à perte comme à profit, avec l'humanisme triomphant de la patrie des droits de l'homme et du barbelé. Et quel sort réservera-t-on à ces « sans-papiers » qui ne sont pas éligibles à l'asile ? Le même que d'habitude : Misère, exploitation, centres de rétention et expulsion. Survivre, ça se mérite !

Le problème, ce n'est pas un manque de papiers ou de titres à donner. Non, le problème, c'est qu'on délègue la décision quant à qui les mérite. Car tant qu'il y aura des papiers, il n'y

en aura pas pour tout le monde. Tant qu'il y aura des frontières, il y aura ceux qui périront en essayant de les traverser. Tant qu'il y aura des États, cette chasse à l'homme effectuée par ses larbins continuera.

Notre lutte n'est donc pas *pour* les réfugiés – même s'il ne s'agit en aucun cas de culpabiliser ceux et celles qui en ont obtenu le titre. Notre lutte est contre tous les États et contre leurs frontières qui ne peuvent que mutiler, enfermer et tuer. Un titre de séjour est une manière comme une autre de se démerder dans un monde de merde, mais il n'est pas ce à quoi on aspire. Dans un monde où des papiers équivalent le droit d'exister, imaginer des « papiers pour tous » est impossible. C'est pourquoi nous luttons pour un monde où ils n'auront plus aucune valeur.

Vous nous reprochez d'être trop peu réalistes ? Bien, en l'occurrence, être « réaliste » consiste à perpétuer le massacre tout en cachant ses véritables raisons. Face à une telle réalité on préfère agir tout de suite pour que nos rêves d'aujourd'hui s'en emparent demain.

Liberté pour tous et toutes, avec ou sans papiers.

Pour un monde sans frontières, sans flics et sans gestionnaires de la misère.

Sabotons la machine à expulser !

Fiche le camp !

Analyse sur les politiques migratoires, les frontières et le contrôle

Expulsion de la « jungle » à Calais, « débat sur l'identité nationale », durcissement en France et en Europe des législations encadrant les migrations, prisons pour étrangers de plus en plus grandes et de plus en plus remplies aux portes de l'Europe... Partout, des machines à expulser de mieux en mieux huilées, des nouveaux gardes pour protéger les frontières de la vieille « forteresse » (les fameux RABITS de l'agence FRONTEX), une coopération entre polices et un fichage informatique des migrants de plus en plus performants... Sans compter le paquet de thune hallucinant (cinq milliards 866 millions d'euros) attribué par la Commission européenne à la « gestion des flux migratoires »...

Les politiques migratoires (gestion, contrôle et répression des flux de populations), sont au cœur de l'actualité médiatique, juridique et policière. Les offensives politiques se succèdent et les réactions ne se font pas attendre : grèves des travailleurs sans-papiers en Europe et dans le monde, révoltes en tout genre un peu partout dans les centres de rétention (et même parfois en dehors), grèves de la faim régulières, émeutes, incendies...

Face à cette actualité bouillonnante, la question qu'on peut

se poser est : « Comment agir » ? Comment s'inscrire dans ces luttes sans sombrer dans l'urgence et les écueils de l'« humanitaire », sans instrumentaliser non plus le discours d'un collectif de migrants en lutte, sans ternir ni trahir sa propre façon de voir les choses pour autant ? Autre question non moins importante : comment lutter contre ces mêmes politiques migratoires lorsqu'il n'existe autour de nous aucune mobilisation de sans-papiers ? Pour reprendre une formule toute faite, on pourrait se demander un peu sarcastiquement comment être « activement » solidaire ? Comme de la crème à récurer ? Ou plutôt comme de la soude caustique ?...

Trêve de plaisanterie ! Le problème, c'est qu'à poser les choses en ces termes-là, on passe en quelque sorte à côté de l'essentiel. Quand on aborde la question des luttes contre les politiques migratoires, on se place souvent d'emblée dans une position d'extériorité. Ne partageant pas la condition de « sans-papier », on analyse les choses comme si ces politiques nous étaient étrangères, et on se positionne souvent en tant que « soutien ». Sans s'en rendre compte, on accepte les cloisonnements que le pouvoir nous impose en nous rangeant dans des catégories (« sans papiers », « chômeurs », « jeunes de banlieue »...). On s'approprie ces catégories et on les légitime, sans les penser comme un outil de plus pour nous étudier, nous

tracer, nous contrôler, nous diviser et nous rendre toujours plus rentables.

Il ne s'agit pas ici de porter un jugement sur les solidarités pratiques qui peuvent se développer en réponse à des situations d'urgence. D'ailleurs, quelles que soient les formes que ces solidarités peuvent prendre (hébergement, aides financières, cours de langues, soutien lors d'une expulsion...), elles permettent des rencontres, et les pratiques collectives qui sont parfois expérimentées peuvent amener d'autres perspectives. Il s'agit simplement de ne pas oublier que l'enjeu n'est pas d'être seulement solidaire de quelqu'un face à sa condition de merde, mais bien plutôt de cerner ce qui la produit, ce qui nous impose à tous des conditions de merde et donc, ce contre quoi on doit se battre ensemble.

À partir de ce point de vue, il s'agit de faire le lien entre les politiques migratoires et les politiques plus globales de gestion de la population dans lesquelles elles s'intègrent. Analyser les outils de cette gestion, et comprendre comment ils agissent afin de mieux identifier notre ennemi commun, formuler nos perspectives de luttes et réfléchir ensemble où et comment taper, là où ça fera le plus mal...

Le rôle des migrations dans l'organisation du système mondiale de production et l'arnaque du droit d'asile

L'équation est simple : mondialisation des échanges et dé-

Analyse de l'évolution du droit d'asile,
de l'organisation des frontières et du contrôle des populations
Extrait du bulletin de contre-info en Cévennes, n°10

samedi 24 avril 2010

localisations, ça veut dire implantation d'usines dans de nouveaux pays, et autant de gens qui quittent les campagnes pour s'installer en ville et devenir ouvriers. Les campagnes se désertifient, l'agriculture s'industrialise pour répondre aux nécessités d'une nouvelle organisation de la production. Au final : restructuration des économies locales, chômage, et ... émigration (locale ou mondiale) vers les espaces où se concentre le capital.

De l'autre côté, les délocalisations amènent aussi une réorganisation du territoire. Le capital se concentre dans les mégapoles, qui deviennent espaces de gestion et de production de l'argent. Un besoin de main-d'œuvre bon marché se crée, pour répondre aux besoins d'une structure urbaine en transformation. La boucle est bouclée : les migrants vont constituer ce nouveau prolétariat sous-payé.

Afin que cette main-d'œuvre reste bon marché, il faut maintenir la pression. L'une des façons d'opérer est de créer un statut séparé pour cette force de travail.

Force de travail à statut séparé, ça veut dire catégories de travailleurs qui n'auront pas le même statut que les autres, que ce soit parce qu'ils sont maintenus dans la clandestinité, ou bien parce qu'ils sont embauchés à coup de contrats spécifiques (type OMI). « Immigrés clandestins », « étrangers en situation irrégulière » ou « sans-papiers », la main-d'œuvre stigmatisée et

singularisée est plus facilement exploitable. Ces conditions d'exploitation, avantageuses pour le patronat, permettent par ailleurs d'exercer une pression sur l'ensemble du marché du travail en nivelant les salaires vers le bas. Comme quoi, dès lors que le Droit et l'État nous octroient un statut, on peut être sûr qu'il y a une arnaque.

Depuis les années 80, l'une de ces arnaques s'appelle « droit d'asile ». Le droit d'asile, c'est d'abord une distinction entre « réfugiés économiques » et « réfugiés politiques », qui permet d'opérer une sélection entre les « bons » et les « mauvais », autrement dit entre les travailleurs qu'on va garder pour les exploiter jusqu'à la moelle et ceux qu'on va expulser. En gros, cela permet d'établir des critères qui servent à légitimer le tri des populations. Des critères de façade, bien sûr, puisque personne n'est dupe : c'est à la fois pour des raisons économiques et politiques qu'on émigre, entre autres. Personne n'est dupe non plus, pas même les juges, lorsque c'est l'une de ces raisons qui est mise en avant pour faire passer un dossier de demande d'asile. Néanmoins, cette distinction opère une singularisation de plus (sous des prétextes humanitaires), qui entretient la différence de statut entre les travailleurs migrants et le reste de la main-d'œuvre, ce qui alimente la pression sur l'ensemble du marché du travail. Le droit d'asile : une nouvelle dis-

tinction pour plus de plus-value, donc, mais pas seulement.

L'autre effet de la création du droit d'asile, c'est d'embarquer un maximum de migrants dans la course à l'obtention du statut de « réfugié politique ». La « carotte » (dans tous les sens du terme !) de l'accès à un titre de séjour régulier conduit un grand nombre d'entre eux à s'engager dans des démarches administratives. Ça permet aux préfetures d'identifier, d'enregistrer, de maintenir sous contrôle ces migrants, et de recueillir un maximum d'informations sur les fameux flux migratoires. Dès lors qu'ils se sont inscrits à la préfecture, les nouveaux « candidats » à la demande d'asile sont incités à rester sur place (mais contrairement aux candidats de la Star ac', ils ne sont pas payés, eux !!!). Des rendez-vous réguliers chez les keufs, un suivi exigeant du dossier..., autant de contraintes qui obligent ledit candidat à être suivi de près. Un enfermement de plus dans un quotidien déjà pas

mal carcéral...

Identification et fichage d'un maximum de migrants, contrôle de leurs déplacements etc., le droit d'asile s'impose comme un dispositif de traçabilité administrative et pas simplement comme un outil normatif de plus. Cette traçabilité administrative agit comme un sursis de séjour sur le sol européen, pendant lequel le demandeur va pouvoir être exploité avant d'être parfois régu-

larisé (au compte-gouttes), mais la plupart du temps expulsé...Et hop ! Au suivant...

Une traçabilité parmi d'autres, toujours au service de la gestion des populations...

Les luttes qui s'en tiennent à revendiquer l'accès à un droit (celui-ci ou un autre) acceptent ainsi implicitement le rôle de gestionnaire des politiques de l'État. Le système qui génère la condition de sans-papier n'est pas remis en question. Ce qui est demandé à l'État c'est, au mieux, de réformer la façon dont il nous administre, alors que notre intérêt serait plutôt de refuser tous ces statuts qu'on nous impose pour mieux nous diviser, nous contrôler ! Piètre consolation pour celui qui aime à rêver son patron, son juge, son flic ou son A.S. mort sur les ruines de ce vieux monde. Piètre consolation et maigres perspectives, puisqu'à légitimer et à entretenir ces catégories que nous impose le pouvoir, on entretient la séparation entre les différentes luttes, là où l'enjeu serait de faire des liens...

Aménagement du territoire à flux tendu et gestion des populations à l'heure de l'espace Schengen : la traçabilité comme enjeu économique et comme enjeu de pouvoir...

Parce que des liens, il y en a !!!! Notamment entre les domaines qu'il faut administrer et dont il faut coordonner la gestion, pour contrôler la production et augmenter le pouvoir de rentabilité du système. Ces domaines, ce sont aussi bien la population que le territoire, ou la politique internationale, etc. En bref, toutes les données qu'il va falloir maîtriser pour administrer et gouverner un ensemble de choses qu'on peut appeler pour aller un peu vite une « société ».

Et il faut dire que cette obsession de la gestion des populations a un intérêt de taille dans ce monde de la mobilité obligatoire. Elle répond efficacement aux enjeux d'organisation de la production.

En gros, pour faire du fric, il faut que le capital circule. Il faut que le circuit de la marchandise s'intensifie, pour que celle-ci prenne de la valeur. Et il faut également que les travailleurs soient mobiles, pour répondre aux exigences d'une production / distribution à flux tendu (c'est-à-dire, en gros, ultra rapide et ultra mobile). La difficulté va être alors d'organiser le territoire autour de ce circuit de circulation : mettre en place les dispositifs qui permettront le contrôle et la gestion de cette nécessaire mobilité des travailleurs. Mailler un espace de circulation et maîtriser une population en mouvement pour optimiser la rentabilité du tout.

Le territoire est donc réorganisé autour des axes de circulation. Les frontières physiques deviennent encombrantes dans ce mode de valorisation du capital par la circulation. Elles font obstacle à la rentabilité en ralentissant le trafic (les camions qui attendent en file au poste de douanes, ça fait un peu désordre !). Il va donc falloir les supprimer... En réalité, c'est un peu plus compliqué que ça. Plutôt que de les supprimer, il s'agit en fait de les « invisibiliser » pour qu'elles ne perturbent pas le trafic (de marchandises et de main-d'œuvre), tout en continuant d'en assurer le contrôle. Créer le cadre politique (législatif, militaire, policier...) dans et par lequel la frontière « invisible » pourra se re-matérialiser à tout moment. Dans cet espace de circulation, la frontière cesse d'être

un espace limitrophe, une ligne de démarcation. Elle devient mobile. Elle se dissémine dans l'espace.

Ainsi, « plus les frontières disparaissent, et plus elles se renforcent, deviennent pour nous omniprésentes » (in De plages en cages, À Marseille, les travailleurs sans papiers au piège des frontières urbaines, disponible sur infokiosques.net) : contrôle routier, contrôle d'identité, rafles, contrôle CAF, RMI, contrôle encore dans les transports en commun, bornes biométriques à l'entrée des cantines, scanners dans les aéroports... Les frontières sont désormais partout, tout le temps, et chaque coin de rue peut devenir un checkpoint.

L'espace Schengen est le cadre à la fois juridique, politique et policier, qui opère cette « dissémination » de la frontière...

Les accords Schengen datent de 1985 mais ils n'ont cessé d'être remaniés jusqu'en 2007. L'arnaque, c'est de faire croire à la suppression des frontières et à la libre-circulation dans une Europe bunker. En fait, c'est juste le mode opératoire du contrôle qui change tandis que les outils policiers et juridiques permettant ce contrôle se perfectionnent et se coordonnent au niveau européen. L'idée, c'est de « verrouiller une " population " plutôt qu'un territoire » (in De plages en cages)...

Ça donne, entre autres, l'extension de la pratique du contrôle au-delà des espaces frontaliers. La Convention Schengen consacre la notion de « douane volante », permettant le contrôle des douanes en tout point du territoire (que ce soit le contrôle de marchandises ou celui des titres de séjour). Depuis Schengen également, les

contrôles sont effectués sans restriction par tous les types de keufs dans les zones situées à moins de vingt kilomètres de la frontière des États signataires, sur les aires ou portions d'autoroutes situées dans ces mêmes zones, dans les trains (jusqu'au premier arrêt situé après les vingt kilomètres qui délimitent la zone), dans les ports, les aéroports, les gares routières ou ferroviaires ouvertes au trafic international.

Ça donne aussi le fichage de certaines catégories de la population et la traçabilité des marchandises et des personnes à travers tout l'espace européen. Le Système d'Information Schengen (SIS) fiche les personnes signalées : celles qui doivent être extradées ou qui font l'objet d'un mandat d'arrêt, les disparues, celles qui sont citées à comparaître devant une juridiction, ou encore celles qui sont soupçonnées de participer à des infractions, qui doivent être surveillées ou contrôlées, etc. Certains objets sont également répertoriés dans le fichage : les véhicules automobiles à surveiller, à contrôler ou à saisir, les billets de banque, les documents d'identité volés, les armes à feu... Ce système informatique d'échange de renseignements est déjà opérationnel depuis plusieurs années. Souvent, la consultation du SIS par les keufs est couplée avec la consultation de bases de données nationales (fichier des véhicules volés ou fichier des personnes recherchées, en France par exemple).

L'harmonisation des politiques de visa, d'asile et d'immigration opérée dans le cadre de la Convention Schengen permet en outre de contrôler l'attribution des autorisations d'entrées dans l'espace européen, sans doute afin de mieux tracer les ressortis-

sants étrangers qui y circulent.

Enfin, et c'est peut-être ça le plus important, le cadre posé par les accords Schengen renforce la coopération policière et judiciaire par-delà les frontières. Le rôle des agences européennes Europol (pour la police), Eurojust (pour la justice), et à présent FRONTEX (pour le contrôle aux frontières), c'est précisément de coordonner cette coopération. Ces agences sont principalement chargées de faciliter la transmission d'informations entre les services nationaux, et de participer occasionnellement aux équipes communes d'enquêtes criminelles.

La maîtrise du territoire européen, défini en tant qu'espace de circulation, devient possible grâce, entre autres, à la mise en place de ces coopérations (administratives, policières et juridiques).

Ces coopérations s'appuient sur le développement des systèmes informatiques de stockage et de transmission de l'information. D'une part, le support informatique permet de créer facilement et rapidement des bases de données de renseignements qui auront peu de chance de se perdre et pourront être complétées au fil du temps. D'autre part, la rapidité de transmission des informations que permet l'informatique rend ces bases de données consultables à tout moment, et dans toute l'Europe pour certaines d'entre elles. Ces bases de données sont des mines de renseignements concernant les mouvements et les déplacements de ce et de ceux qui contribuent à la production du capital. Tout cela agit comme autant de dispositifs de traçabilité des populations et des marchandises, qui contribuent à changer les modes

opératoire du contrôle.

On le voit bien, l'enjeu de ce reformatage des moyens de contrôle dans l'espace européen, c'est la « traçabilité ». Celle-ci est ce qui permet, tout simplement, d'adapter le contrôle à un territoire en mouvement, dans lequel la main-d'œuvre doit circuler avec le plus de fluidité possible. Aux enjeux de gestion d'une économie de flux, répond une nécessaire adaptation du contrôle. La meilleure façon d'y parvenir n'est pas seulement d'augmenter la fréquence, mais bien plutôt de diffuser celui-ci. Lorsque la surveillance se diffuse, lorsque la possibilité du contrôle devient omniprésente, c'est plus ou moins chacun qui devient son propre keuf. Les dispositifs de traçabilité (de la caméra de vidéosurveillance aux nombreux fichages) permettent précisément de poser ce cadre de la surveillance diffuse. Une surveillance qui facilite le contrôle et son acceptation.

Mais cet enjeu va bien au-delà de la question du maintien de l'ordre social et de la répression. Les dispositifs de traçabilité agissent également comme des outils de « gestion des stocks ». Que ce soit au niveau juridique ou au niveau policier, mais aussi au niveau administratif, ou encore d'un point de vue sanitaire ou médical, il ne s'agit pas seulement d'une extension des champs d'application du contrôle social. Les fichiers en tout genre (demandeurs d'asile, système d'information Schengen, Caf, ANPE, Direction de la cohésion sociale...), les puçages de bestiaux, les campagnes de vaccination obligatoire, les cartes à puces dans toutes les poches et les bornes à tous les coins de rue, ne servent pas seulement à

diffuser la surveillance et à nous faire rentrer dans le rang. Le but est aussi d'objectiver, d'analyser et de maîtriser nos déplacements, d'adapter et d'améliorer les dispositifs encadrant notre quotidien, de coordonner l'ensemble de la gestion du cheptel humain... En bref, ça sert à nous rendre toujours plus rentable et ça peut en plus devenir un marché. Un double effet kiss-cool, en quelque sorte !

Les politiques migratoires : laboratoire de la mise en place des dispositifs de traçabilité des populations ?

L'obsession de « la gestion des flux migratoires » est un exemple parlant pour bien comprendre que ce n'est pas seulement de « contrôle » dont il s'agit. Quand on considère l'évolution du chiffre annuel européen des reconduites à la frontière, on constate d'abord que ce chiffre est en constante progression, quelles que soient les dispositions répressives mises en place. Et quand on compare ce chiffre à celui des entrées illégales sur le territoire européen (qui se compte plutôt en centaines de milliers), on est obligé de constater le décalage. Quelque part, c'est rassurant : peu importe les murs à franchir et les règles à braver, il y aura toujours des personnes pour traverser leurs frontières.

Pour autant, vu le paquet de thune et l'énergie dépensée par la communauté européenne autour de cette fameuse gestion des flux migratoires, il faut bien qu'il y ait un intérêt qui dépasse la question du rendement des dispositifs mis en place aux frontières pour limiter l'accès à l'« Europe forteresse ». Cet intérêt, c'est celui de pouvoir tracer une catégorie de population qui constitue un vivier de main-d'œuvre intéres-

sant pour le patronat. Enregistrer l'identité des personnes avant même leur entrée sur le territoire européen, contrôler leurs déplacements, afin de réguler (dans la mesure du possible) les flux de populations en fonction des besoins du marché du travail.

En somme, les dispositifs de traçabilité à l'œuvre dans cette gestion des flux, permettent de rationaliser ces derniers pour les rentabiliser au mieux. On pourrait presque suggérer que les politiques migratoires sont un laboratoire de la mise en place de ces dispositifs de traçabilité, qui seront ensuite appliqués à d'autres catégories de la population. D'ailleurs, les champs d'application de ces dispositifs dépassent toujours très vite le cadre des politiques migratoires. Par exemple, les visas ont été les premiers documents administratifs en Europe dans lesquels des données biométriques furent intégrées. Quelques années après, ce sont tous les documents d'identité en Europe qui sont « biométrisés », avant que ce mode d'identification ne s'étende à notre quotidien, des bornes biométriques des cantines scolaires aux restaurants d'entreprises...

Le mécanisme est à chaque fois identique : lorsqu'une mesure coercitive passe dans un domaine, on peut être sûr de son extension rapide à d'autres domaines. On se souviendra, à titre d'exemple, de l'excuse de la pédophilie qui a banalisé l'idée du fichage ADN, depuis lors élargi à presque toutes les autres catégories de délits.

C'est le mécanisme d'intégration de la gestion administrative aux procédés de contrôle social qui caractérise les dispositifs de traçabilité. Ceux-ci reflètent historiquement l'extension et l'ac-

ceptation d'un certain modèle « d'assistance sociale », inextricablement lié à des dispositifs de répression policière. Un certain usage de la gestion administrative qui consacre une façon d'envisager le contrôle en termes de surveillance. Une surveillance adaptée à une maîtrise de l'économie qui passe inévitablement par la gestion des populations. Avec l'extension de l'usage de l'informatique, la gestion administrative devient un instrument parfaitement adapté à la mise en œuvre de la surveillance. Du champ législatif aux infrastructures policières et militaires, en passant par les négociations politiques et les accords internationaux, rien n'échappe à cette production du contrôle social via la gestion administrative. Cela permet de justifier, à coups d'édulcorants, la création de nouveaux délits, de nouvelles lois et de nouvelles mesures qui encadrent la gestion rationalisée du nouveau sous-prolétariat européen.

Évolutions des politiques de rétention en France et en Europe

La récente évolution de la fonction des centres de rétention est, à ce propos, significative. Conçus au départ pour servir de rouages opérationnels à la machine à expulser, les camps de rétention, en France et en Europe, servent de plus en plus d'espace de stockage dans lesquels un maximum de personnes vont être identifiées, enregistrées, expulsées ou libérées en Europe pour servir d'esclaves à des patrons du BTP ou autres (pendant un temps plus ou moins court).

« Pour l'exemple, les procédures de demandes d'asile en centre de rétention n'ont cessé de se banaliser ces dernières années. Elles servent également d'instrument de coercition afin de

dissuader les sans-papiers de se montrer au grand jour et de revendiquer leurs droits » (« Évolution des camps de rétention pour étrangers », Courant alternatif, décembre 2009.).

La perspective illusoire d'obtenir des papiers pousse bon nombre de gens à filer leur vrai nom (à la Cimade ou aux keufs, peu importe). En s'enregistrant sous leur véritable identité, les « retenus » sont définitivement contraints au calme. Dès lors que le consulat de leur pays de naissance a les moyens de les reconnaître, il n'y a plus aucun obstacle à leur expulsion. On comprend assez vite que les procédures de demande d'asile, qui permettent l'identification des personnes, ont pour effet de maintenir la pression. On pourrait rajouter qu'elles obligent le demandeur à rester sur place pour suivre son dossier (s'il ne veut pas être qualifié de « fraudeur »), ce qui permet de limiter et contrôler ses déplacements.

Dans la même logique, la Communauté européenne investit dans la construction de deux types de centres de rétention aux portes de l'Europe : les « centres de déportation », où les migrants pourront être retenus jusqu'à douze mois avant d'être expulsés, et les « centres gardés pour étrangers », qui serviront à vérifier et enregistrer, dans des bases de données, le statut et l'identité des migrants qui franchissent sans visa les frontières de l'Europe. Ces énormes camps, situés dans des zones stratégiques (au large de la Grèce ou aux portes de la Pologne), sont largement approvisionnés en chair fraîche par toutes les patrouilles de polices nationales qui circulent aux frontières des eaux territoriales. Lorsque ces patrouilles préfèrent

ne rien voir ou jouer aux naufrageurs, il y a encore les nouveaux gardiens de l'Europe pour assurer le sale boulot : les RABITS (« équipes d'intervention rapide aux frontières ») de l'Agence européenne pour la gestion intégrée des frontières : FRONTEX.

Dans ces nouveaux camps, la fonction d'enfermement se couple avec une fonction d'enregistrement et d'identification des migrants. Les migrants sont identifiés après être passés par une série d'examen médicaux dignes de la traite des esclaves au 17^{ème} siècle. C'est encore une fois l'agence FRONTEX qui dépêche ses experts médicaux pour effectuer ce genre d'examen. Outre les analyses sur la repousse des poils pubiens (eh non, c'est pas une blague), l'agence propose le prélèvement ADN des prisonniers, pour déterminer leur âge avec plus de précision. Leurs empreintes et photos biométriques sont intégrées au fichier EURODAC, un fichier originellement prévu pour les demandeurs d'asile mais très vite étendu au fichage des personnes entrées illégalement sur le territoire européen. Si les migrants passés au crible se montrent récalcitrants, les agents de FRONTEX ont aussi pour mission d'« aider » au retour des personnes dont l'identification n'a pas été possible. Un retour qui sera d'ailleurs un aller simple vers un autre camp de concentration situé en dehors de l'espace Schengen. Un des nombreux camps libyens financés par l'Europe, par exemple, dans lequel les retenus non identifiés seront parqués pendant quelques mois, avant d'être tout simplement « libérés » dans un désert quelconque, sans eau ni vivres.

Il faut cependant souligner

que les autorités ne peuvent pas exécuter tous les arrêtés d'expulsion. La majorité des migrants qui passent par ces grands camps de rétention aux portes de l'Europe sont relâchés. Mais seulement après avoir été enregistrés dans la base de données EURODAC, en tant que demandeurs d'asile. Ils sortent de ces camps avec le statut de « Dublin II ». Commence alors pour eux un parcours du combattant digne d'un roman de Kafka.

Dublin II, la « fraude à la demande d'asile » et le fichier EURODAC

En matière de Droit (civil ou pénal), le délit de « fraude » désigne « un acte réalisé par des moyens déloyaux, destiné à obtenir un avantage matériel ou moral indu, ou réalisé avec l'intention d'échapper à l'exécution d'une loi » (définition WIKIPEDIA). Ce qu'on peut remarquer, c'est que la fraude n'est jamais préjudiciable à une tierce personne. C'est souvent une débrouille ou un détournement pour profiter, vis à vis d'une entreprise, d'une autorité, d'une institution, d'« avantages » dont on ne pourrait bénéficier autrement. On fraude les transports en commun, la SNCF, la CAF, les Impôts..., et, depuis les années 90, quand on est étranger en situation irrégulière, on peut aussi frauder le droit d'asile.

L'invention du délit de « fraude à la demande d'asile » date de la première Convention Dublin (15 juin 1990), une convention d'application concernant les politiques migratoires. Dans les textes, il s'agit d'« améliorer le dispositif de détermination de l'État responsable de la demande d'asile ». Dans les faits, cette œuvre philanthropique permet de limiter la demande d'asile

à un seul pays. Une base de données est créée, dans laquelle sont enregistrées les empreintes digitales (biométriques) des requérants. Cette base de données est censée détecter les fraudeurs : ceux qui voudraient déposer une demande d'asile dans plusieurs pays à la fois. Indéniablement, la Convention Dublin permet de limiter les régularisations en Europe, mais ce n'est pas là le seul effet...

La création du délit de « fraude à la demande d'asile » justifie et légitime la mise en place d'un système de contrôle des migrants, qui passe par leur fichage et leur suivi administratif, autrement dit par leur traçabilité. La fameuse base de données des demandeurs d'asile, inaugurée avec la première Convention Dublin, est rapidement étendue au reste des migrants avec les accords de Dublin II en janvier 2003. Cette base de données devient le premier fichier biométrique international, le fichier EURODAC. EURODAC recense, centralise et compare les empreintes digitales de trois catégories d'« étrangers » : les « demandeurs d'asile », mais aussi les « étrangers interpellés lors du franchissement irrégulier d'une frontière extérieure » et les « étrangers se trouvant illégalement sur le territoire d'un État membre ». Le fichier regroupe des informations concernant l'identité des personnes, leurs entrées et sorties du territoire, leurs déplacements internes, leur demande d'asile, leurs éventuelles reconduites à la frontière, leurs demandes de visas et leurs empreintes biométriques.

L'unité centrale (qui dispose d'un système de reconnaissance des empreintes digitales) est installée à Bruxelles. Cependant, c'est une société française qui

sous-traite la gestion des données biométriques : la société STE-RIA...

Combiné au renforcement des infrastructures de contrôle et d'enfermement aux frontières de l'espace Schengen, le cadre législatif posé par Dublin II provoque l'inscription automatique et forcée d'un maximum de migrants dans la base de données EURODAC. Les portes d'entrée en Europe sont souvent les mêmes (Grèce, Pologne, Lituanie, Lettonie...), et c'est souvent dans ces pays que les migrants se font interpellés en premier. Ils sont alors conduits dans les « centres gardés pour étrangers » (sur l'île de Lesbos ou de Lampedusa), enregistrés dans le fichier EURODAC, et contraints de déposer une demande d'asile. Ils deviennent alors des « Dublin II »... Pendant douze mois, c'est l'État dans lequel ils se sont fait serrer en premier qui est responsable de leur sort. Ils ne pourront effectuer aucune démarche administrative dans aucun autre État membre. En théorie, ils n'ont pas le droit de quitter le territoire qui traite leur demande d'asile, et il faut savoir que les personnes accusées de fraude à la demande d'asile peuvent être poursuivies et condamnées à des peines de prison allant jusqu'à un an. S'ils se font interpellés quelque part en Europe durant cette période, il y a de fortes chances (86% des cas) qu'ils soient rapidement expulsés vers le pays où ils ont fait leur demande initiale. L'État requis a trois mois pour envoyer une réponse à l'État qui demande le renvoi du prisonnier. La réponse, si elle tarde à arriver, est supposée positive, et le « candidat au refuge » est muni d'un laissez-passer de six mois pour retourner par ses propres moyens

dans le pays d'accueil, s'il n'est pas courtoisement raccompagné par la PAF avant cela. Passé le délai des douze mois, si le « dublinisé » a réussi à ne pas se faire serrer, il doit encore attendre six mois afin de prouver sa présence (depuis au moins six mois) sur le territoire où il veut résider, et être enfin autorisé à déposer une nouvelle demande (qui, au final, a peu de chance d'aboutir).

Il va sans dire que les « pays d'accueil » (ces pays où on rencontre les keufs d'Europe pour la première fois), sont également les plus restrictifs en matière de droit d'asile. Pour l'exemple, la Grèce (pays d'entrée de tous les flux migratoires venant du Proche et du Moyen-Orient) octroie 0,4% de réponses positives aux demandes d'asile, alors qu'elle totalise 70% des entrées au niveau européen. Pour comparer, l'Italie accorde environ 40% de réponses positives au même type de requêtes.

Malgré tout, ça prendra un certain temps pour expulser les migrants « dublinisés ». Au moins le temps de la procédure. Certains pas-seront certainement entre les mailles du filet, en refusant dès le départ de donner aux keufs ou à la Croix-Rouge leur véritable identité, en se mutilant les doigts par la suite afin d'effacer leurs empreintes (acide, coups de rasoir...) et en se séparant définitivement de toute trace de leur identité (papiers, lettres, photos...). Peu importe, pendant ce sursis, ils pourront servir de vivier de main-d'œuvre corvéable à merci, avant d'être expulsés et remplacés par d'autres... En matière de politique migratoire, Dublin II c'est bien pratique : ça renforce le champ d'application et la performance des dispositifs de traçabilité des migrants, ça opère une sorte de régulation des

flux migratoires en fonction des besoins de main d'œuvre, et ça concentre cette gestion aux frontières de l'Europe, comme une ultime étape vers l'« externalisation » finale !

Aide au développement, traçabilité et externalisation de la gestion des flux migratoires

L'« externalisation », c'est le mouvement qui consiste à repousser la gestion des flux migratoires à l'extérieur des frontières physiques de l'Europe. Et ça fait un moment que ça traîne dans les offices européens, cette idée-là. Au sommet de Tampere en 1993, il était déjà question de créer, dans les pays voisins, des guichets où la demande d'asile pourrait être déposée sans avoir à rentrer dans l'espace Schengen, et d'instituer des « zones de sécurité » aux limites de l'Europe, où les demandeurs d'asile déboutés seraient parqués avant que ne soit trouvée une « solution » à leur exil. Si ces propositions n'ont pas été appliquées telles quelles, c'est cependant à ce type de gestion complètement externalisée que les politiques migratoires tendent aujourd'hui. La fermeture des frontières permet de réduire, ou du moins de réguler l'afflux de populations aux portes de l'espace Schengen. Le contrôle administratif et l'augmentation des espaces concentrationnaires aux portes de l'Europe permet une gestion de l'immigration concentrée dans des États tampons. La coopération entre l'Europe et les États voisins vient renforcer cette politique d'externalisation, que ce soit par l'organisation d'accords bilatéraux pour faciliter les expulsions, par la formation conjointe des gardes-frontières des pays tiers, ou par la mise en place, dans ces pays de transit, d'une politique forte de représ-

sion de l'émigration.

Il va sans dire qu'en matière de coopération, les États européens disposent d'un argument de taille : la thune qu'ils balancent dans les « programmes européens d'aide au développement ». Une partie de ces crédits européens est injectée dans un programme précis de lutte contre l'immigration clandestine. Ce sont les programmes « Solidarité et gestion des flux migratoires ». À titre d'exemple, le « programme d'aide au Maroc » prévoit de mettre en place des « mécanismes de solidarité » dans quatre domaines : le contrôle et la surveillance des frontières extérieures, le retour des ressortissants de pays tiers en situation irrégulière, l'intégration des ressortissants de pays tiers en séjour régulier, et l'asile. Il faut ajouter que le Maroc a par ailleurs pris des dispositions pour rendre illégale l'émigration : entrée en vigueur le 21 novembre 2003, la « loi sur l'émigration irrégulière » prévoit des peines de prison ferme pour les contrevenants.

Les politiques d'externalisation consacrent en fait l'idée d'une sous-traitance de la gestion des flux migratoires par les États limitrophes de l'espace Schengen. Au final, il s'agit d'installer les dispositifs de traçabilité, dans ces pays par lesquels transite nécessairement la main-d'œuvre, avant de fouler le sol européen. Et on imagine bien le bénéfice pour les patrons d'Europe : un vivier de main-d'œuvre à disposition, dont on connaît le profil précis et dont on peut réguler l'afflux à distance, à coups de contrats de travail spécifiques ou de visas de courte durée, en fonction de la demande et des besoins du marché du travail.

Quelles que soient leurs applications, les politiques migratoires s'intègrent dans les politiques plus globales de gestion et de rentabilisation de la population. Les dispositifs de traçabilité apparaissent comme les outils les mieux adaptés à la mise en œuvre de ces politiques. Dans ce monde de la rapidité obligatoire, ils rendent possible le contrôle de nos mouvements sans en affecter la nécessaire mobilité. Parmi ces dispositifs, le fichage est l'un des instruments les plus performants. C'est d'ailleurs quotidiennement qu'on y est confronté, des guichets de la CAF aux bornes des cantines scolaires, en passant inévitablement par les locaux des services de police.

Si nous voulons conclure sur la question du fichage, c'est parce que ça nous a semblé un élément d'analyse efficace pour comprendre comment s'articulent ensemble les politiques de gestion de notre quotidien à tous. Un élément d'analyse efficace pour identifier les dispositifs mis en œuvre par ces politiques, comme autant de cibles et de frontières à abattre dans les combats que nous pouvons mener. Un élément d'analyse efficace pour formuler des angles d'attaques communs...

Pour que, de la machine à expulser à la machine à exploiter, des politiques migratoires aux politiques de gestion de la population, nous mettions enfin le feu, une fois pour toutes, à cette vaste entreprise d'exploitation et de destruction qu'on nomme capitalisme... À ce monde de merde, quoi !

POUR DES CENDRES DE RETENTION...

La machine à expulser est une des *saloperies*, si banale, de la normalité de ce système basé sur l'exploitation et le contrôle. D'un système qui voudrait tous nous voir soumis ou résignés.

Les centres de rétention sont donc aussi le miroir de la réalité carcérale dans laquelle nous vivons : arrêter et enfermer en masse des sans-papiers, les expulser par milliers, c'est faire pression sur chacun de nous.

Avec leurs barbelés, leurs barreaux, leurs caméras et leurs matons, ces prisons pour étrangers sont de véritables camps démocratiques.

Sous prétexte d'aider les sans-papiers enfermés, **la Cimade, France Terre d'Asile, l'Assfam, Forum Réfugiés, et l'Ordre de Malte** viennent de se repartir le marché de l'information juridique contre cinq millions d'euros. Entreprises prestataires de service, elles s'engraissent et participent à la machine à expulser, s'ajoutant à la longue liste de ceux qui tirent déjà profit de l'enfermement (construction, logistique, transport...).

Au bal masqué de la bonne conscience, le sourire humanitaire de la domination n'est alors que l'autre face de sa matraque.

Ainsi, ces vautours caritatifs n'ont en fait d'autre fonction que d'offrir une gueule plus respectable à l'arbitraire des déportations, et de faire le tri pour le compte de l'Etat en réduisant la vie à de «bons» et de «mauvais» dossiers. Sur un principe de délégation, ces illusionnistes de l'évasion juridique garantissent qu'on ne peut sortir des centres qu'en se pliant aux règles du jeu. Ils isolent, séparent et divisent là où il pourrait y avoir de la solidarité et des luttes. En somme, ils vont à l'encontre de toute révolte et se retrouveront inévitablement en travers du chemin de tout amant de la liberté.

Dans cette guerre sociale sans trêve, pour subvertir l'ordre de ce monde, brisons le consensus et attaquons tout ce qui fait de nous des indésirables.

...FEU A TOUTES LES PRISONS

LA GRANDE LOTERIE DES CAMPS

Pour en finir avec les centres de rétention et le monde qui va avec

«Que fait-on des gens qu'on veut éloigner du territoire si on ne les place plus en centre de rétention ? Soit on a une conception plus "libre circulationniste". Soit on pense qu'ils [les centres de rétention] ne sont pas un inconvénient car ils organisent les flux. C'est mon cas.»

Olivier Brachet,
directeur de Forum Réfugiés
Le Progrès de Lyon, 11 avril 2009

CIMADE (LOTS 1, 4, 6)

SIÈGE

64 rue Clisson (Paris-13e)
Tel : 01 44 18 72 67
01 44 18 60 50

(com) 01 44 18 60 56

CENTRE INTERNATIONAL

80 rue du 8 mai 1945
91300 Massy

Tel : 01 60 13 58 90

FONDATION DU PROTESTANTISME

(Recueil legs et dons pour la Cimade)

47 rue de Clichy (Paris-9e)
Tel : 01 44 53 47 24

LILLE

68 rue du Marché
Tel : 03 20 44 35 14

LYON

33 rue Imbert Colomès (1e)
Tel : 04 78 28 47 89

MARSEILLE

8bis rue Cathala (2e)
Tel : 04 91 90 49 70

MONTPELLIER

28 rue du Fbg Boutonnet
Tel : 04 67 06 90 36

PARIS

46 bd des Batignolles (17e)
Tel : 01 40 08 05 34

STRASBOURG

13 quai Saint Nicolas
Tel : 03 88 36 94 56

TOULOUSE

3, rue de l'Orient
Tel : 05 61 41 13 20

Dans un monde basé sur la misère, la guerre et les désastres écologiques, certains se rassurent par l'idée qu'il reste des âmes suffisamment charitables pour s'occuper des damnés de la Terre. Au nom de la «solidarité» et de la «fraternité», ces institutions humanitaires auxquelles on peut donner un sou de temps en temps (déductible des impôts, faut pas charrier), essaieraient au moins de soigner les blessures et d'atténuer les souffrances de ce monde, à défaut de le changer. Telle est du moins l'image qu'elles vendent à coups de matraquage publicitaire et d'appels doucereux à la compassion.

C'est sans doute pour cela que plusieurs d'entre elles n'ont pu résister à l'envie de participer à la grande kermesse du ministère de l'Immigration et de l'Identité Nationale lancée le 22 août dernier. Après plusieurs péripéties et un long suspens, comme il sied à toute tombola bien organisée, les résultats ont enfin été annoncés le 10 avril 2009 : *Cimade, France Terre d'Asile, Assfam, Forum Réfugiés, Ordre de Malte* et *Collectif Respect* en sont les heureux gagnants. La première décroche sans surprise le gros lot, vu qu'elle est depuis longtemps dans les petits papiers des organisateurs et connaît bien le sujet, et les autres touchent les lots de consolation. La raison d'Etat et le cœur humanitaire ont donc fait bon ménage, et pour une fois l'important était plus que de participer.

Il fallait donc avoir l'esprit bien chagrin en ce début de printemps pour émettre quelque doute sur cette tombola un brin particulière. Car, enfin, de quoi parle-t-on exactement ? De rien moins que l'attribution à différentes «personnes morales» du travail juridique auprès des sans-papiers enfermés dans les 30 centres de rétention du territoire, répartis en 8 lots. Qu'on en juge : 560 000 euros pour les CRA de Bordeaux, Nantes, Rennes, Toulouse, Hendaye (lot 1, 270 places) ; 560 000 euros pour les CRA de Lille 1 et 2, Metz, Geispolsheim (lot 2, 270 places) ; 620 000 euros pour les CRA de Lyon, Marseille, Nice (lot 3, 299 places) ; 430 000 euros pour les CRA de Nîmes, Perpignan, Sète (lot 4, 208 places) ; 175 000 euros pour les CRA de Guadeloupe, Martinique et Guyane (lot 5, 84 places) ; 660 000 euros pour les CRA de Mesnil Amélot 1, 2 et 3 (lot 6, 380 places) ; 505 000 euros pour les CRA de Palaiseau, Plaisir, Coquelles et Rouen-Oissel (lot 7, 244 places) ; 380 000 euros pour les CRA de Bobigny, Paris-dépôt, Paris 1, 1bis, 2, 3 (lot 8, 215 places puis 275 places pour 570 000 euros en fin de contrat après reconstruction de Vincennes). Et puis rassurons-nous, ces sommes s'entendent hors taxe et annuellement à partir du 2 juin 2009 (jusqu'en 2012), afin que ces généreuses associations ne risquent pas à l'improviste de se retrouver sur la paille.

A la lecture de cette valse de chiffres, on est loin de la légende dorée de bénévoles qui portent assistance à des individus vulnérables : c'est l'autre face de l'humanitaire qui saute à la gueule de chacun, celle d'entreprises prestataires de l'Etat.

On sait en effet depuis longtemps que la domination actuelle ne repose pas que sur le seul pouvoir de la matraque, mais fonctionne aussi sur la collaboration de chacun à son propre écrasement et sur l'intégration des mécanismes de contrôle. Dans ce jeu subtil de la carotte et du bâton, chacun se voit sommé de participer à sa propre servitude. De la même façon, les centres de rétention, rouages importants de la machine à expulser, ne fonctionnent pas uniquement sur la seule contrainte policière : l'Etat a besoin de leur assurer un visage démocratique, celui de pouvoir tenter d'ultimes recours juridiques. Ils servent d'un côté à donner un semblant de légalité à des déportations de masse dont le nombre est fixé d'avance. Mais également d'un autre à gérer l'inévitable colère liée à un enfermement toujours plus long, en entretenant un dernier espoir alternatif à l'émeute et à l'évasion. C'est dans ce cadre que les associations qui ont souscrit à l'appel d'offre du Ministère prennent toute leur place, et cette question va bien au-delà des individus singuliers qui les composent.

ORDRE DE MALTE (LOT 2)

Véritable multinationale politico-catholique, elle est implantée dans chaque département et possède des dizaines de lieux (hôpitaux, «maisons d’accueil», 4 instituts d’ambulanciers, églises), délégués et ambassadeurs. Faire un tour sur son site est encore le mieux...

SIÈGE

42 rue des Volontaires
75015 Paris
Tel admin. : 01 55 74 53 22
(coordinateur des délégués de Paris) : 01 55 74 53 59
(com) : 01 45 20 93 78
(Institut ambulanciers) :
01 45 20 96 64

«*Nous nous interdisons une prise de position publique sur la politique des gouvernements quels qu’ils soient*»

Alain Tonquedec,
directeur de la communication
de l’Ordre de Malte
La Croix, 25 janvier 2009

FORUM RÉFUGIÉS (LOT 3)

SIÈGE

28 rue Baisse
69 612 Villeurbanne
Tel : 04 78 03 74 75
(directeur) : 06 15 05 25 23
(gestion) : 04 78 03 74 45
(com) : 04 37 57 19 78
(formation) : 04 37 57 19 85
PLATE-FORME D’ACCUEIL
326 rue Garibaldi (Lyon-7e)
Tel : 04 78 37 36 35
COSI – CENTRE D’INFORMATION ET DE SOLIDARITÉ AVEC L’AFRIQUE
(Entrain de fusionner avec Forum Réfugiés)
33 rue Imbert-Colomès (Lyon-1er)
Tel : 09 62 11 69 32
PARIS
Tel : 01 53 27 83 61

«*Nous ne fonctionnons pas avec des bénévoles mais des professionnels, des travailleurs sociaux formés au droit des étrangers. La baisse des crédits à l’intégration nous oblige à reconvertir nos 110 salariés sur d’autres missions*»

Christian Laruelle,
directeur de l’Assfam
La Croix, 25 janvier 2009

«*La Cimade travaille avec les flics. Pour moi, c’est la même chose. Quand les nouveaux arrivent, ils leur demandent s’ils ont un avocat, s’ils ont fait une demande d’asile. Mais ils bougent tous dans le même système.*»

Témoignage d’un sans-papier de Vincennes
avant l’incendie, 9 avril 2008

Si on ne saisit pas la fonction réelle de la Cimade et de ses nouveaux par-tenaires, on ne peut pas comprendre pourquoi elles souhaitent profiter de ce marché rémunérateur. Sauf bien sûr à tomber dans la dénonciation de telle ou telle association qui aurait trahi, voire dans l’indignation citoyenne sur un supposé dévoiement de l’humanitaire.

D’une part, il y a bien longtemps que ces entreprises de service ont abandonné toute velléité d’autonomie pour devenir de simples rouages du dispositif étatique contre les étrangers.

Un organisme comme la *Cimade* (lots 1, 4, 6) intervenait par exemple en centres de rétention depuis 1985, dans le cadre d’une convention avec l’Etat, ce qui en faisait déjà un de ses collaborateurs attiré, et non une structure extérieure indépendante. En 2003, cette présence devient un marché avec appel d’offre sur un lot unique, qu’elle remporte chaque année haut la main, vu qu’il est taillé sur mesure. Elle devient alors directement sous-traitant de l’Etat. Puis en 2007, comme n’importe quel entrepreneur du BTP, elle délègue à son tour trois centres au *Secours Catholique* pour baisser encore les coûts. Car comme on sait depuis longtemps que la charité –même chrétienne– a un prix, elle touchait tout de même pour cela 3,44 millions d’euros par an (plus 2,55 millions de subventions). La nouveauté de cette année qui a hypocritement agité la scène médiatique n’est donc ni qu’il s’agisse d’un marché, ni son caractère concurrentiel : c’est qu’il a été divisé en différents lots.

Pour ne prendre que quelques exemples, *France Terre d’Asile* (lot 7) et *Forum Réfugiés* (lot 3) s’étaient déjà depuis des années placés sur un autre marché, celui des réfugiés et demandeurs d’asile. C’est à ce titre qu’ils gèrent des structures de premier accueil (les plates-formes), des centres de transit et des centres d’hébergement (CADA). Marché rentable puisqu’on est passé de 17 000 demandes d’asile en 1996 à 52 000 en 2003, et de 2000 places en CADA en 1996 à 21 000 en 2008. *France Terre d’Asile* a ainsi vu son budget subventionné exploser de 4 millions d’euros en 2002 à 37 millions en 2007 et *Forum Réfugiés* de 4 millions en 2000 à 13 millions en 2006. L’augmentation du nombre de réfugiés ayant allongé les délais d’instruction des dossiers, ces deux associations en ont profité pour se lancer sur le créneau de l’hébergement et de l’assistance professionnalisés. A présent que l’Etat reprend ces structures en main et baisse ses budgets liés à l’asile, il était donc logique de les retrouver sur le nouveau marché en expansion, celui des centres de rétention. Le même raisonnement vaut aussi pour l’*Assfam* (lot 8), spécialisée depuis les années 50 dans l’accueil et l’«intégration» des migrants pour le compte du Ministère, avec sa cohorte d’assistantes sociales. Là encore, face à des problèmes budgétaires liés au redéploiement des crédits destinés aux immigrés, on la retrouve miraculeusement sur le marché des centres. mais aussi sur celui des «*contrats d’accueil et d’intégration pour la famille*» créés par Hortefeux en 2007, obligatoires et introduisant la possibilité de suspendre les allocations familiales.

D’autre part, accepter une cogestion de l’horreur des camps avec la police n’est en fin de compte que la conséquence profonde des logiques juridiques et humanitaires dont elles se revendiquent.

Dans les centres de rétention, le rôle d’associations comme la *Cimade* se borne souvent à faire le tri entre les “bons” et les “mauvais” dossiers, entre ceux qui ont une dernière chance et tous les autres. Elles acceptent et font accepter qu’un destin personnel soit fonction de lois, c’est-à-dire du pouvoir des classes dominantes et de l’Etat. De lois dont l’application même fluctue en fonction de tout un tas de critères abstraits : selon les périodes, certains pays deviennent tricards et d’autres bénéficient d’accords spéciaux ; en fonction des préfectures ou de l’humeur du fonctionnaire, on est jeté ou accepté, etc. Faire uniquement appel à un «droit» for-

COLLECTIF RESPECT (LOT 5)

SIÈGE

10 rue Bizerte
75017 Paris
Tel : 01 53 04 39 39
SECRÉTARIAT
Tel : 01 48 40 59 29
COORDINATION
Maryse Lechène
Tel : 06 64 44 37 68
COMMUNICATION
Didier Mouliom
Tel : 06 48 40 59 29

«*Il convient d’instaurer un temps de négociation individuelle sur les modalités de réalisation du retour forcé, et notamment de développer des alternatives à la rétention comme l’assignation à résidence et la négociation du départ. Le recours au placement en rétention ne devrait intervenir qu’en cas d’échec de ces alternatives*».

Cimade,
75 propositions pour une politique
d’immigration lucide et réfléchie,
2007

ASSFAM (LOT 8)

PARIS

5 rue Saulnier (9e)
Tel : 01 45 23 14 28
5 bd Beaumarchais (Gennevilliers)
Tel : 01 47 98 20 56
25 rue Charles Tillon
(Aubervilliers)
Tel : 01 48 33 40 11
NORD
6/8 rue des Jardins (Lille)
Tel : 03 20 55 65 81
17 rue Marengo (Dunkerque)
Tel : 03 28 66 85 05

ISÈRE

21 rue Jacquard (Vienne)
Tel : 01 53 26 23 80
Centre social
Avenue C. De Gaulle (La Verpillère)
Tel : 04 26 38 40 03
22 rue Josphe Rey (Grenoble)
Tel : 04 76 46 10 29

LOIRE

82 rue Gde Rue (Saint-Chamond)
Tel : 04 77 31 25 19

RHÔNE

2 rue Thou (Lyon-1e)
Tel (siège) : 04 78 27 17 32
Tel : 04 78 27 57 27
2 rue G. Monmousseau
(Vénissieux)
Tel : 04 72 50 75 22
584 rue de Belleroche
(Villefranche/Saône)
Tel : 04 74 68 15 68

mel qui se durcit sans cesse et dont l’application n’est qu’une suite d’arbitraires, revient donc en réalité plus largement à renforcer une terreur étatique qui élimine d’emblée ceux qui n’auront jamais le “bon profil” ou les papiers administratifs nécessaires (liés au travail, au logement,...). C’est se mettre au service d’un cas par cas qui ne vise pas à expulser tous les sans-papiers mais à les maintenir dans une exploitation forcenée (par un abaissement du coût du travail qui fonctionne comme une délocalisation interne) et un contrôle qui s’imposent à nous tous. Ce travail juridique des associations n’a pour autant pas qu’un rôle de soutien de l’Etat à l’extérieur des camps, qui s’opposerait par exemple à des luttes pour une régularisation globale comme en ont déjà menées des collectifs de sans-papiers, ou de légitimation des expulsions à l’intérieur suite à l’épuisement des recours : elle joue aussi un rôle pacificateur. Nul besoin en effet d’être un grand intellectuel de gauche pour comprendre que l’enfermement est une raison suffisante en soi pour se rebeller contre les geôliers et leurs murs barbelés. La série de révoltes, mutineries ou évasions qui jalonnent l’histoire de ces prisons pour étrangers en témoigne s’il en était besoin. Le terrain d’intervention qu’elles ont choisi, celui qui donne l’espoir que sa situation personnelle ne peut se résoudre qu’en “jouant le jeu” plutôt qu’en luttant, est aussi celui de la prévention des inévitables révoltes. Elles isolent à coup de “c’est bon, on s’occupe de tout”, de délégation de son destin dans les mains d’experts, ramènent chacun au cas particulier de son dossier et finalement séparent là où il pourrait y avoir de la solidarité.

Cet autre aspect de leur travail a été clairement exposé dans l’appel d’offre du Ministère du 18 décembre 2008, réécrit suite à une première annulation. A côté des «*compétences juridiques de l’équipe*» comptant pour 40%, l’un des critères pour emporter le marché était en effet la «*compréhension des enjeux et engagements de services*» (25%), c’est-à-dire le fait d’intégrer correctement la logique étatique à laquelle les souscripteurs allaient participer. De même, une note du Ministère datée du 30 janvier dernier et détaillant les conditions de l’offre est plus qu’explicite à propos de l’intégration à la machine à expulser des employés des associations : ils seront ainsi habilités et révocables par le Préfet, mais aussi tenus d’«*émarger la feuille de présence tenue par le chef de centre*» (le tabasseur en chef), c’est-à-dire de pointer chaque matin au même titre que n’importe quel autre employé du ministère de l’Intérieur. Cela pour nous rappeler qu’un flic se définit d’abord par sa fonction et pas par son uniforme, même quand il se planque derrière le sourire d’un chrétien humaniste de gôche.

Défendre que puissent exister des expulsions «à visage humain» est l’autre perspective de fond de l’idéologie humanitaire. Au-delà du fait que nombre d’associations soient devenues de véritables entreprises ou que leur fonction en fasse à la fois des accompagnateurs et des soutiens des politiques de l’Etat, c’est en effet tout un rapport au monde qui se trouve exposé crûment dans leur participation aux déportations.

La *Cimade* et les autres n’ont jamais eu pour objectif la destruction des centres de rétention, mais leur meilleure gestion : elles voudraient que tout se passe au mieux, à défaut que cela se passe bien. Même s’il était possible de se placer de leur point de vue, elles pourraient peut-être obtenir une diminution provisoire des auto-mutilations, des suicides ou des révoltes, mais certainement pas des expulsions. De plus, qu’est-ce que cela signifie que «tout se passe au mieux» ? Au mieux pour qui ? Il n’est par exemple pas étonnant qu’on retrouve la *Croix-Rouge* aussi bien à la tête de camps de rétention en Europe (Italie, Espagne), de zones d’attente (aéroport de Roissy), de centres pour demandeurs d’asile (Belgique) que de camps concentrant ceux qui fuient les guerres, la misère ou les catastrophes écologiques un peu partout à travers la planète. Comme il n’est pas surprenant de retrouver les spécialistes de la gestion des réfugiés comme *France Terre d’Asile* ou *Forum Réfugiés* se tourner vers la cogestion de centres de rétention, qui renverront ces mêmes indésirables à leur sort initial : d’un bout de la chaîne à l’autre court le même fil invisible de la soumission à la politique des puissants, pourvu que les apparences soient sauves et que rien ne change.

Lors d’une guerre, le rôle de ces entreprises humanitaires est ainsi de s’occuper des survivants et des évacués (c’est-à-dire d’appliquer un pouvoir d’organisation et de gestion sur la vie des autres – trier les pauvres pour les mettre dans les ten-

FRANCE TERRE D’ASILE
(LOT 7)

SIÈGE
24 rue Marc Seguin (Paris-18e)
Tel : 01 53 04 39 39
Tel (Format°) : 01 53 04 20 20
SERVICE D’ASSISTANCE
4 rue Doudeauville (Paris-18e)
Tel : 01 53 26 23 80
DÉPARTEMENT INTÉGRATION
2 rue Jules Cloquet (Paris-18e)
Tel : 01 53 06 64 20

«En France on est gavé, on a l'impression qu'on ne peut plus circuler sans que tout le monde nous surveille. Mais ce n'est pas le cas de la majorité des gens sur la planète. Beaucoup aimeraient être surveillés par quelqu'un qui s'occupe d'eux. On a une vision de riches. Le progrès, ce serait plus d'administration des individus. C'est le seul moyen de garantir l'équité».

Olivier Brachet,
directeur de Forum Réfugiés
Le Progrès de Lyon, 11 avril 2009

MAIS AUSSI...

- TRANSPORTEURS
Sncf, Air France, Comanav et Comarit (déportation par ferrys à partir de Sète), Nedroma (cars qui transportent les retenus de Palaiseau), Carlson Wagonlit Travels (gestion des billets avion/train des déportés et de l'escorte),...
- CONSTRUCTEURS
Eiffage, Bouygues, Score SVBM (extension/reconstruction de Vincennes en 2006 et 2007) Bolloré (reconstruction de Vincennes pour 2009), et tous leurs sous-traitants...
- HÉBERGEURS
Plusieurs hôtels du groupe Accor servent de Zone d'attente (Ibis à Paris Orly, Sofitel à Lyon St Exupéry et en Polynésie), mais aussi Holiday Inn (Calais) et Balladins (Bordeaux Mérignac),...
- PRINCIPAUX FOURNISSEURS
Ils s'agit là des repas, de la literie et de la blanchisserie : Exprimm (ETDE, Bouygues), Gepsa (Cofely, Suez-GDF), Avenance (Elior), Eurest et Scolarest (Compass Group),...
- FINANCIERS
La Société Générale gère une carte bleue pour ses clients, où 5 cents sont reversés à l'Ordre de Malte ou à la Croix-Rouge lors de chaque paiement.

Ces listes ne sont pas exhaustives, chacun est invité à les compléter et à s'en servir.

tes, stipendier des interlocuteurs/médiateurs, distribuer la nourriture, organiser les soins, etc.)... le tout sous contrôle de l'armée et de la police. Mais c'est aussi de décourager toute rébellion et de fixer, pour mieux les contenir, ces mouvements incontrôlés de population potentiellement dangereux pour la stabilité des Etats et de l'exploitation des richesses locales. Les fils barbelés qui entourent ces différents camps illustrent plutôt bien ce que signifie la «guerre humanitaire». Sans jamais combattre les causes et les raisons de ces désastres, elles s'occupent d'«adoucir» les immenses souffrances provoquées par les opérations en kaki. C'est l'autre face du militarisme, celle qui donne une crédibilité à une grande partie des mensonges racontés pour justifier les bombardements et les massacres.

En fin de compte, avec cet appel d'offre portant sur les «prestations juridiques» que l'Etat consent à apporter formellement aux prisonniers dans les centres, on est bien dans une gestion démocratique des expulsions. Et la tendance à l'industrialisation de ces dernières pour lier toujours plus contrat de travail et durée de séjour (voir l'Italie, l'Espagne ou les accords entre la France et le Gabon, le Sénégal, le Congo-Brazzaville, le Bénin et la Tunisie) n'y change rien. C'est même précisément cet ensemble juridique matériel dans lequel sont pris les sans-papiers, et nous aussi, qui fait fonctionner leur contrôle. Comment en effet s'opposer réellement aux centres de rétention lorsqu'on défend les droits qui l'encadrent (durée, procédures de reconduite à la frontière, assistance légale, visites,...), ne serait-ce que pour simplement les réformer ? On ne peut oublier que ces droits supposés, qui ne sont en réalité qu'une manière d'imposer un modèle de pensée et de soumission, ont pour contrepartie des devoirs régis à coups de matraque. On ne peut oublier que les centres sont légaux (et même légitimes pour une grande partie de la population), et que se battre sans médiation contre eux signifie donc aussi affronter la loi, le droit et finalement la démocratie, qui est la forme actuelle de l'Etat. Lutter pour améliorer leur fonctionnement signifierait qu'un autre capitalisme ou un autre Etat seraient préférables. Or, on sait bien par expérience que l'idéologie du vote et de la délégation, une des bases de l'exploitation démocratique, n'est que la marque du renoncement de l'individu à sa révolte. Une révolte qui est de l'ordre du vécu, d'une tension irréprésentable, sinon justement pour être domestiquée et intégrée par l'Etat et le Capital.

Les centres de rétention, un des rouages d'une machine à expulser qui a pour finalité de renforcer l'exploitation et le contrôle sur les sans-papiers, et par ricochet sur tous, ont plusieurs facettes. A l'heure où l'une d'elles se fait plus diffuse, et donc plus atteignable par les bras et les coeurs non résignés, il serait opportun de signifier à la fois notre dégoût et notre opposition à cette participation aux déportations. Les six entreprises caritatives qui ont choisi de répondre à l'appel d'offre pour faire des affaires avec les prisons pour étrangers se trouvent sur le chemin de tous ceux qui pensent que les centres de rétention sont à détruire sans attendre. Les centres, et le monde qui les produit : des entreprises qui les construisent aux architectes qui les conçoivent, de celles qui leur fournissent la bouffe à celles qui les équiperont en appareils de contrôle, des lois qui les instituent aux flics qui les gardent, des journalistes qui en taisent les finalités et les conditions réelles aux professeurs qui les justifient, des réformateurs qui veulent les perfectionner aux humanitaires qui les cogèrent.

Dans cette guerre sociale sans trêve, attaquons tout ce qui fait de nous des indésirables.

NB : Les bénéficiaires du premier appel d'offre, annulé en octobre 2008, ont été les mêmes que ceux du second (rendus publics le 10 avril 2009). Le résultat de cette loterie des camps est pour l'instant suspendu jusqu'au 7 mai, suite à un énième référé de la Cimade. Ces périphéries judiciaires, qui ne feront au mieux que retarder l'installation de nouveaux collabos, ne changent cependant pas la donne. Elles offrent même, *a contrario*, plus de temps pour approfondir toute critique pratique contre ce volet supplémentaire de la machine à expulser.

Pour plus d'infos : loteriedescamps@riseup.net

Bilan de l'occupation de la grue du chantier de Palaiseau le 4 mai

une grue occupée = un chantier bloqué

le 4 mai 2004,
Les occupants du chantier de Palaiseau

Ce matin, mardi 4 mai 2004, à Palaiseau, une cinquantaine de personnes ont investi le chantier du centre de rétention dont le maître d'oeuvre est OF Equipement (filiale de Bouygues, qui construit nombre de lieux d'enfermements). Une dizaine d'occupants se sont installés dans la grue avec vivres et couvertures tandis que les autres occupaient le chantier. Deux grandes banderoles ont été accrochées sur la grue : « non aux centres de rétention » et « non à toutes les prisons ». Toutes les livraisons du jour ont été bloquées les ouvriers ont cessé de travailler. Ils ont apparemment apprécié l'initiative et le jour chômé.

Au bout d'une heure et demi, après s'être fait évacué du chantier, les occupants du terrain sont partis dans Palaiseau pour diffuser le communiqué initial et appeler à se rassembler à 18 h pour manifester contre le centre. Leurs divers lieux d'intervention leur ont permis de susciter des discussions avec des passants, des riverains et même des élèves et professeurs des lycées locaux. Ils se sont également manifestés à plusieurs reprises devant le chantier.

Les occupants de la grue sont restés installés pendant onze heures jusqu'à ce que, juste avant le rassemblement de solidarité prévu, le RAID les en déloge. Ils ont été entendus au commissariat de Palaiseau pour « dégradation de biens

privés » et « entrave à la liberté du travail », puis relâchés au bout d'une petite heure par les responsables du commissariat, qui souhaitaient sans doutes ainsi mettre un terme à l'agitation. Quelques soixante-dix personnes, dont beaucoup de palaisiens, s'étaient en effet rassemblées devant le commissariat pour exiger leur libération.

La campagne locale menée depuis trois ans, a permis de retarder le chantier pendant plus d'un an, jusqu'à janvier 2004. maintenant que les travaux sont commencés, ils nous appartient de trouver le moyen de les bloquer. Occuper cette grue a été un moyen d'y parvenir pendant une journée et de désorganiser l'avancement des travaux.

Le développement de la politique sécuritaire implique la construction de lieux d'enfermements : les chantiers de prisons et de centres de rétention se multiplient. Donnons nous le moyen de les mettre en échec. La pertinence de notre action résidait dans le fait que bloquer le chantier retarde l'avancée des travaux et permet de nouer ou renouer des liens avec ceux qui veulent s'opposer concrètement à ce projet.

Les éventuelles poursuites donnerons lieu à de nouvelles mobilisations.

A Palaiseau comme ailleurs, reprenons l'offensive !



une grue occupée,
un chantier bloqué...

Une campagne nationale d'actions contre le programme de construction de lieux d'enfermement pour sans-papiers (nécessaires à l'application de la loi Sarkozy qui triple la durée de rétention) a commencé.

Le 4 mai 2004, nous avons occupé le chantier du centre de rétention administrative de Palaiseau. En occupant la grue pendant douze heures, jusqu'à ce que nous en soyons délogés par la police, nous avons bloqué et désorganisé l'avancement des travaux. Cette action a été soutenue par de nombreux palaisiens.

La généralisation de l'enfermement comme dispositif de contrôle social se concrétise aujourd'hui grâce à la collaboration de l'Etat et de Bouygues qui construit la majorité des nouvelles prisons et des nouveaux centres de rétention en France.

Ils construisent
des prisons

Ils construisent
des centres de rétention

Donnons-nous
les moyens
de les en empêcher...

A Palaiseau
comme ailleurs,
repreons
l'offensive !

Migration :

richesses et espoirs, gestion et répression

Présentation d'une discussion qui a eu lieu aux Fleurs Arctiques
le Mercredi 10 mai 2017 - 19h

À travers une enquête de Zo d'Axa de 1902 sur Ellis Island (USA), mais aussi à travers un texte et un documentaire de 1980 de Georges Perec et Roger Bobec sur cette « île des larmes » (mais aussi « de l'espoir ») qui servit de porte d'entrée, et surtout de centre de tri, de contrôle, d'intégration et de normalisation des migrants qui cherchaient à accéder au « rêve américain », nous essayerons de discuter de ce qu'est, en profondeur, la migration. Que veut dire être « étranger chez soi » ? Qu'est-ce que vivre sous la menace de l'expulsion, de l'enfermement, avec le racisme, dans un monde où le migrant ne peut être autre chose qu'un « travailleur », un élément de la « main d'œuvre » dont « on » (le « on » gestionnaire) a besoin un jour, et qui peut être en trop le lendemain. Comment fonctionnent ces politiques modernes de gestion des populations et de leurs déplacements dont Ellis Island peut représenter un exemple historique important et fondateur pour les politiques migratoires actuelles. Comprendre Ellis Island, c'est aussi comprendre la gestion des flots de migrants qui traversent aujourd'hui la méditerranée, triés aux frontières de l'Europe (Grèce, Espagne, Italie) comme on l'était à

celles des USA, soumis au même arbitraire d'une gestion de masse organisée par les Etats et mise en œuvre par leurs relais, qu'ils soient répressifs ou humanitaires. C'est aussi comprendre que cette gestion passe fondamentalement par le développement des formes d'enfermement administratif – Ellis Island c'est aussi un camp dans lequel on peut ne passer que quelques heures, plusieurs jours ou un mois, dans lequel on peut perdre la vie à cause des conditions déplorables dans lesquelles les humains sont traités comme du bétail. C'est donc se questionner sur les phénomènes massifs d'« encampement » des populations pour mieux pouvoir les contrôler et les répartir au gré des besoins, qu'il s'agisse de fixer, déporter, exterminer, des camps de migrants aux camps humanitaires, sanitaires, et autres appellations bureaucratiques.

Pour nous qui nous sentons étrangers de partout, il s'agit d'interroger, aussi, les rapports que nous pouvons entretenir avec les frontières qui nous enferment, les nationalités et les papiers qui vont avec, autant d'éléments – agissants – qui entravent la liberté de tout un chacun, impliquant des formes de contrôle qui nous concernent tous et toutes à différentes échelles.

Ellis Island :

L'Amérique Hospitalière vue de derrière

Sur son îlot, torche en main, éclairant le monde, face au large, la statue de la Liberté ne peut pas regarder l'Amérique. Ce pays jeune en profite pour lui jouer des tours pas drôles.

Les enfants de Jonathan s'amuse.

Tandis que la dame en bronze tournait le dos, ils ont bâti sur une île, la plus voisine, une belle maison de détention ! Ce n'est pas que ce soit de bon goût ; mais c'est massif, confortable : briques rouges et pierres de taille, des tourelles, et, sur la toiture centrale, deux énormes boules de bronze, posées comme des presses-paperasses, deux boulets plaisamment offerts pour les pieds de la Liberté.

Les Yankees sont gens d'humour — au moins s'ils le font exprès. Ce sont surtout gens d'affaires. Ils ont besoin d'émigrants ; ils les appellent ; mais ils les pèsent, les examinent, les trient et jettent le déchet à la mer. J'entends qu'ils rembarquent de force, après les avoir détenus, ceux qui ne valent pas 25 dollars...

À New-York un homme vaut tant — valeur marchande, argent liquide, chèques en banque. Un tel vaut mille livres sterling ! Master Jakson, qui ne valait plus rien à la suite de fâcheuses faillites, s'est relevé d'un bon coup : il vaut maintenant cent nulle dollars. La valeur n'attend que... le nombre des dollars. Un homme vaut tant !

Langage fleuri qui rappelle les jours fameux de la Traite. À présent il s'agit de traites — traites et lettres de change. Mais c'est toujours le marché. Un émigrant qui ne possède pas 25 dollars, 125 francs, est un suspect, un intrus, que la République idéale rejette pour cause de misère.

D'ailleurs il ne suffit pas d'avoir les 25 dollars. Dans la demeure hospitalière et grillagée où l'on pilote l'émigrant, celui-ci doit passer encore les récifs d'une inspection. J'ai vu de derrière la Liberté.

Ellis Island est le nom gracieux du castel où nous sommes reçus. Pas de façons, pas de manières — de bonnes manières surtout. Rude accueil.

— Go on ! Go on !

Cela veut dire en français : Marche ! Ça se prononce comme Circulez ! du ton de nos brigades centrales.

— Go on !

Sur la passerelle, les émigrants, encombrés : malles et ballots se bousculent, aiguillonnés par d'énergiques appels. Go on ! Bientôt pied à terre. Le pas incertain, habitués encore au roulis, ils zigzaguent sous le commandement des geôliers de l'îlot-prison. Go on ! Il faut se diriger vers la porte de l'édifice. Et rapidement. Go on ! Go on ! Chemin faisant, quelques cent mètres, pose-t-on une valise à terre, change-t-on d'épaule un bissac, les gardiens s'élancent,

go on ! les poings levés, menaçants...

On se fait au plancher des vaches.

La grande salle où nous échouons, rappelle — aux lettrés — Mazas : les murs blancs, les lourds piliers, le personnel sympathique. Un large escalier, devant nous, sur les marches duquel on se tasse, dans la hâte de savoir plus vite ce qui se passe au premier étage. L'escalier fait un coude, à droite. Un gardien est là, criant fort : on devine qu'il ordonne le silence. Il ordonne aussi d'enlever les chapeaux. La mode est de se découvrir. Non seulement le gardien meugle : mais voici qu'il joue du bâton, tapant les murs sonores, caressant le monde qui ne s'aligne pas... Le bâton parle américain. On comprend, on se faufile, on file — et l'on rit ! Master gardien, d'un coup qui a porté faux, vient de casser sa belle trique...

Au seuil du hall, un médecin passe la visite. Ça ne traîne pas. Ce praticien, au costume bizarre do tzigane de café concert, enlève son homme en trois temps : il plaque une main sur la tête, regarde les dents, retourne la paupière. À un autre ! Brutale, doigts mal habiles, l'ophtalmiste opère au jugé. Cet éborgneur patenté cherche la paupière et pointe l'orbite, arrache les cils... À qui le tour ?

L'homme de l'art me met le doigt dans l'oeil.

Je me recule. Il récidive. Rageusement il appuie. Ma main écarte la sienne. Il veut me reprendre, furieux, et comme, moi, je ne veux plus : — jeux de mains. Je fais connaissance avec le Gouverneur.

Suffit-il de ne pas se laisser faire ? Le Gouverneur est attentif. Un interprète lui redit les phrases courtes de ma défense — et de ma plainte. Il sourit. Le docteur et moi nous sommes renvoyés dos à dos. Lui retourne à sa gymnastique ; moi je suis libre. L'incident a pour conséquence de m'éviter la filière. Je n'en suis content qu'à demi : je ne sais pas tout. Je reviendrai.

NAUFRAGEURS

Je suis revenu. Le bateau-ponton qui fait le service spécial entre New-York et Ellis-Island m'a ramené le surlendemain. J'ai pu le prendre sous le prétexte d'aller enlever mon bagage — laissé à propos sur l'île.

— Une intelligence dans la place me permet de passer partout.

J'entre dans les cages où l'on boucle les émigrants. C'est ignoble. Voilà des hommes, des enfants, des femmes, qui n'ont commis aucun délit, et que la police du lieu traitera comme des prisonniers. Sont-ils prévenus d'avoir pensé que l'Amérique était pays libre ?

Des grillages partout. Des guichets. Des porte-clefs. Une atmosphère de maison centrale. Ici, c'est une femme qu'on toise, que l'on mesure... Signe particulier : est enceinte. On lui reproche d'être venue sans son mari.

— Mais, par le bon Dieu, il est mort gémit-elle en son pié-

montais. Piètre excuse ! Elle explique en vain qu'elle vient rejoindre une de ses sœurs, établie dans le Dakota. Enceinte ! Sans le sou presque ! Son compte est bon. Celle-là n'ira pas plus loin. L'Amérique a peur d'un enfant qui peut devenir à sa charge. Pleure et tais-toi, pauvre femme ! retourne à ton village, là-bas, où plus personne ne t'attend... Retourne comme tu pourras.

Quand l'Amérique chasse de ses rives les aventureux misérables qui rêvaient de la Terre-Promise ; quand elle repousse les malheureux, comme des naufrageurs embusqués achèvent des hommes en détresse ; quand elle dit : Défense d'entrer ! ce sont les compagnies de navigation qui doivent, à leurs frais, retourner les colis humains — la marchandise en souffrance. Bien averties, les compagnies jouent le grand jeu, courent la chance. Elles racolent autant d'émigrants qu'en permettent leurs entrepôts — risquent le paquet. Elles font de l'or.

Leurs affaires, c'est la vie des autres. À la manière dont elles s'y prennent, nourrissent et logent, le prix d'un billet d'aller suffit d'ailleurs à solder le pain rassis du retour. Et de fait, elles ne sont astreintes à ramener les expulsés que jusqu'au port d'embarquement. Là, débrouille-toi ! Les compagnies s'en lavent les mains dans l'Océan. Et l'on devine l'affreux calvaire de ces pauvres êtres épuisés, sans plus d'argent, sans plus d'espoir... Morte l'énergie ! On imagine la marche halétante, sur la pierre mauvaise des routes, vers le village si loin, si loin...

COMPRENDRONT-ILS ?

Ah ! vous avez cru bonnement qu'il est une terre de par le monde où fleurissent des renouveaux pour les pauvres elles vaincus ; vous avez cru qu'on demandait votre travail, votre force ?

Un agent cherchait seulement à empocher sa commission.

Dans la partie qui se joue entre les compagnies de transport et le marché américain, vous êtes la mise vivante, vous êtes la chair à trafic.

Jeu de hasard !

Votre avenir dépend d'un geste, d'un mot, de tout, de rien — d'un caprice du croupier d'ici qui vous ratisse à droite, à gauche.

À droite vous pouvez passer.

À gauche vous êtes perdu.

Les lois sur l'immigration, en violence aux États-Unis, ne sauraient vous instruire d'abord du sort à vous réservé. Le texte en est élastique. La lettre neutre. L'esprit inavoué, honteux.

Mais on sent l'éveil hypocrite d'une Terreur Protectionniste.

Elles permettent l'expulsion sans phrases. Elles codifient l'arbitraire. L'application en est remise non point même à des magistrats ; mais à une façon de geôliers qui vous assomment en sourdine. Dans ces débats pour l'existence, pas seulement l'habituelle ressource d'appeler à l'aide un avocat. L'exécution est sommaire. Et c'est la chiourme de l'île qui va vous passer par les lois.

La visite dite médicale est terminée. Vous n'avez ni teigne ni gale. Vous ne toussiez pas — vice rédhibitoire. Vous n'êtes manchot ni boiteux ; pas la plus petite infirmité — j'ai vu frap-

per d'ostracisme un ouvrier parce que, dans un engrenage, il s'était fait broyer deux doigts : estropié ! Vous êtes complet, d'aplomb. Toutes vos dents et l'oeil clair. Vous voilà bon pour le service.

Pas encore.

Dans le grand hall, sectionné en toute sa longueur par une série de barreaux de fer qui font des chemins parallèles, engagez vous, parquez vous. À chaque issue, un inspecteur et deux adjoints vous attendent pour les choses sérieuses.

Patientez dans la souricière.

Pour vous distraire, en avant, vous pouvez voir vos camarades fouiller leurs cottes, arracher de quelque cachette cousue entre les doublures un billet bleu chiffonné, des louis brillants vite comptés... Combien valent-ils ? Est-ce suffisant, l'inspecteur alors les interroge, les brusque : vous assistez à des drames dont le détail vous échappe : des hommes supplient, des femmes sanglotent. L'inspecteur s'irrite et hurle. Les adjoints, traducteurs jurés et empoigneurs émérites, éteignent la dernière prière, saisissent les récalcitrants. C'en est fait d'eux.

Et pourquoi ?

Celui-ci a eu l'imprudence de dire qu'il avait du travail tout de suite : il a montré son contrat. Refusé ! U y a un texte qui interdit certaine sorte de contrat. Celui-là n'a pas de travail. Il est vieux. En trouvera-t-il ? À la mer ! Ceux-ci, un couple jeune l'homme robuste, trente ans ; la femme vingt. Séparés ! L'homme est autorisé seul à prendre pied à New-York. La femme non ! Raison morale : Le couple n'est pas marié...

PASSE QUI PEUT !

On ne sait pas, il faut qu'on sache ; il faut que les hommes du chemin, en marche vers les Amériques, connaissent, avant les dépens, les flibustiers qui les guettent.

Regardez !

L'inspecteur ricane — le grand inspecteur des émigrants — pipe au bec, sur le tabouret haut, siège de bar, escabeau curule, d'où se distribue la Justice. C'est avec une fille qu'il plaisante. Tout va bien pour ceux qui suivront et qui, obséquieux, souriants, se font tout petits. Ils passeront. Mais malheur à d'autres. Malheur et misère à ceux qui précéderont le jupon... Pour parader, pour étonner, pour obtenir la fillette, pour séduire, pour terroriser, la brute a tapé plus dur, abattant comme au jeu de quilles, lançant à tort et travers la boule de ses verdicts. Le Don Juan de prison, brise-cœurs, a fait le beau selon sa norme, selon sa fonction triomphante — en délirium d'autorité.

Lorsqu'aucun jupon n'est en vue, moins de quasi-certitudes : c'est le whisky du matin, et l'impression du moment qui prédisposent l'inspecteur au triage de fantaisie. Votre tête lui revient ou non ! Il s'amuse aux pièges verbaux. Le plus classique consiste à paraître vous repousser parce qu'avec si peu d'argent vous n'aurez pas le temps d'attendre et de trouver du travail. Il vous amène, en douceur, à vous défendre sur ce point. Gare à vous ! Il vous attend là.

Le coup du contrat déjà noté.

Il vous fait dire que vous allez à tel endroit, à telle mine, à telle fabrique où vous savez être embauché. Stope ici ! Car nul n'est

censé ignorer la loi — toutes les lois. On vous cite celle qui défend l'embauchage d'hommes en Europe. Le truc a bien pris. Compliments. Les adjoints s'esclaffent. Inspecteurs, vous avez raison !

Un homme est tombé dans la trappe.

Si la chasse est toujours ouverte et le gibier ainsi traqué, si latitude pareille est donnée à semblable clique, c'est que tous les moyens sont bons pour restreindre l'immigration.

Il y a mot d'ordre.

On n'a besoin que de bras forts pour défricher les terres de l'Ouest.

Dans les villes, l'Américain, fils oublieux d'émigrants, parvenu, méprise et redoute les émigrants d'aujourd'hui. Il craint les concurrences neuves, l'envahissement. Il boycotte. Il en est à regretter ses nègres, ceux qu'on achetait, bêtes de somme, de petites sommes, que les blancs d'Europe ambitieux décidément remplacent mal.

Le rêve serait de se passer d'eux, de ne plus laisser entrer personne — sauf les riches. On y tâchera. On créera un tarif nouveau. On taxera comme à la douane, les chevaliers errants du travail.

Bientôt les États-Unis fermeront tout à fait la porte.

En attendant, passe qui peut !

À travers les mailles du filet, si l'on parvient à s'échapper, il reste maintenant à subir les escroqueurs du bureau de change attachés à l'établissement. Ces messieurs payent eux-mêmes fort cher le droit d'exploiter l'arrivant que lui assure l'Administration.

On vous entraîne à leur comptoir.

Ne vous inquiétez pas des cours. Le bureau existe précisément dans l'édifiante intention de vous épargner le contact des dévaliseurs du dehors. Pas besoin d'eux. Videz vos poches. Votre argent se volatilise. C'est à croire que les nations européennes font banqueroute : on vous chope cinq francs soixante pour vous remettre un dollar. On chaparde le 12 du 100. Ramassez ce qu'on veut bien vous rendre... et sauvez-vous. Au voleur !

Fourrière humaine

BEWARE OFF...

Tant pis pour ceux dont le billet n'a pas comme terme New-York — parce qu'alors on ne les laisse pas fuir. On ne les lâche point. Ce n'est pas fini.

Les émigrants ne sont libérables que dans la ville pour laquelle ils sont dûment enregistrés. Jusqu'à ce qu'ils soient assez nombreux pour valoir la peine d'un convoi, on les gardera, verrouillés, dans quelque une des salles du dépôt — salles d'attente, salles de police aux fins treillis de fils de fer.

Ce soir, peut-être, ou demain, sous bonne escorte de gardiens, on les mènera directement au train qui les doit emporter vers les villes de l'intérieur où luisent les derniers mirages.

Ils n'auront pas connu New-York.,

C'est encore par charité pure qu'on leur évite les tentations, les dépenses de la grande cité : orgies, repas à quinze sous dans les bars populaires du port... N'ont-ils, ici, tout ce qu'il faut ?

La cantine devient obliga-

toire.

Le tenancier l'a exigé en versant une forte somme pour cette concession exclusive qui lui livre les affamés.

Il se rattrape.

On ne demande pas au client, client par force, ce qu'il désire ; mais où il va ? Est-ce tout près ? On lui donne seulement, dans un petit sac en papier, préparé d'avance et fermé, une saucisse, un bout de pain, une prune : coût variant de 2 à 3 francs. Est-ce plus loin ? Quatre ou cinq saucisses, autant de bouts de pain, une livre de prunes ou de figes sèches, le tout dans une boîte en carton — l'addition se chiffre en dollars.

Les voilà donc, ces philanthropes, ces moralistes, ces associés, ces complices, organisés en bande noire pour dépouiller de paves hères.

Je les ai pris la main dans la besace.

Je les exhibe tels qu'ils sont. Je les veux camper sous l'écriteau qui porte le traditionnel « Beware of pickpocket ». Je sais l'anglais. Ça signifie : Prenez garde aux honnêtes gens !

REDINGOTE TRISTE

Parfois la silhouette morne d'un clergyman apparaît : redingote triste, haut gilet, un crucifix d'or en breloque. Il parcourt de préférence le pallier des excommuniés, des inadmis, des condamnés.

Il a l'air de l'homme de Dieu qui marche avec le bourreau.

Sa dignité froide ennoblit la salle sinistre du greffe où l'on procède à l'inscription des sortants du mauvais côté. Procès-verbal, signalement, mesures, gestes qui rappellent les pratiques de la toilette.

Sa respectabilité plane sur les séances de recours en grâce. Une sorte de tribunal, en effet, fonctionne, où viennent comparaître ceux pour qui tout n'est pas fini : soit qu'un notable de la ville les réclame en les cautionnant, soit que non mariés ils sollicitent, suivant la prude expression en usage dans ce sanctuaire, une bénédiction pour leur nœuds. Telle solennité de vaudeville fige alors le masque des juges. Épousera ! Épousera pas ! Dans le prétoire, trois augures, à face de marchands d'esclaves, retirent leurs pieds de dessus la table, salivent au loin vers le crachoir, se recueillent, et, vertueux, s'inspirent d'un signe du spectateur-ministre qui n'est souvent tendre aux amants.

Ne se marieront pas ceux qui veulent.

En cela les États-Unis rendent quelquefois un service à qui demandait un arrêt.

Jeunes expulsés, saluez, la Cour ! Vous l'avez peut-être échappé belle. Allez ailleurs, coucher ensemble...

Ailleurs ?

Tout un rêve détruit, des existences chavirées au souffle d'un puritain glabre qui joue dans ce mauvais lieu le rôle de la matrone sévère.

Pendant que la digne personne, sous-maîtresse des décisions et surveillante du castel, paravent d'honneur, austère façade, s'emploie pour dissimuler les attentats contre toutes les mœurs ; pendant que le clergyman poursuit sa ronde officielle, distribuant de petites brochures, cantiques et versets de la Bible ; d'autres missionnaires non reconnus circulent dans son sillon proposant aux désespérés de plus pratiques consolations.

Pour 20 dollars ils vous offrent de vous faire mettre en liberté. N'acceptez pas ! Ils reviendront. Le prix habituel est de 10 dollars versés d'avance. Essayez. J'ignore comment ils s'y prennent ; mais les pires difficultés s'aplanissent dès l'encaissement. J'ai connu même un pauvre diable qui s'en tira pour moins que cela : 32 francs — tout ce qu'il possédait.

Hélas ! on ne tombe pas toujours sur des courtiers aussi modestes. Les camoristes de l'île exigent parfois l'impossible, oui bien ne se montrent plus quand ils ont empoché l'argent.

Et les salles de la prison, plus sombres de s'être une minute éclairées d'un ardent espoir, semblent une vision de cauchemar où vaguent des corps en peine.

EN FOURRIÈRE !

Huit jours, dix, plus souvent quinze, les victimes des insulaires séjournent au dépôt d'Ellis, attendant le navrant départ auquel contraint la sentence. Séparés de leurs compagnons, jetés pêle-mêle dans les cages, éperdus, déprimés, meurtris ils ne sortiront que pour lester les cales d'un prochain navire, peut-être bien du même bateau qui les emporta, conquérants, parmi des rires et des chansons.

Jusqu'au moment de la levée de l'écrou, ils vivront au petit régime d'un bol de thé plus un sandwich : pain et pruneaux — deux fois par jour. Suffisamment, c'est calculé, pour ne pas les laisser crever. À l'heure des distributions, ils se rueront, les dents longues... Ils happeront la pitance. Puis, avec des allures de fauve, ils se sauveront à l'écart, pour dévorer, soupçonneux...

Ce ne sont presque plus des hommes.

La faim, la crainte, toutes les affres ont cassé le ressort. Chocs et saccades, sautes brusques, plus d'à-coups en quelques semaines qu'en des années d'autrefois, ont fait d'eux quelque chose de vague, d'inconscient, de plus animal.

Une promiscuité de chenil ajoute encore à l'horreur.

Mâles et femelles, en commun, hurlent à la mort. Une atmosphère de délire avec des relents de phénol. Rage et stupeur. Des regards fixes. La plainte confuse des races. Des cris inarticulés comme des aboiements lamentables. Et j'ai vu blottie dans un coin, au plus sombre de la fourrière, une pauvrete aux grands yeux fous, sous ses boucles de caniche noir...

L'EMPREINTE

L'Amérique aux Américains !

La caverne aux quarante voleurs ! Le pain, le sel, la terre et l'or aux seules mains des fils de ceux qui s'emparèrent du pays en supprimant les Peaux-Rouges.

Ainsi que des gens habiles qui s'installeraient sur une ferme, après avoir tué le fermier, ils firent fructifier les lots. En Amérique comme en Asie, en Afrique, à Madagascar, les civilisés ont toujours l'orgueil de faire suer au pays toute sa valeur en argent. Ceux qui arrivèrent bons premiers au travail et à la curée tiennent féroce à leur butin. Ils voudraient tous les monopoles. Les pionniers de la dernière heure sont plus âpres encore aux dépouilles. Ils rattrapent les temps perdus, s'entraînent à tous les trusts, à

tous les accaparements. C'est contagieux. Et l'émigrant misérable, qui a réussi aujourd'hui à se faufiler dans la place, servira les poings pour empêcher ses compagnons de débarquer demain.

Belles natures ! nature humaine. Changera pas. Et pour défendre les vaincus, il faut d'abord ne pas songer à ce qu'ils eussent commis vainqueurs.

Qu'ils sont écrasés cependant, et pitoyables, les prisonniers de guerre économique !

Ces détenus de l'île modèle précisent une situation. Ici la question sociale s'abat matérialisée, force les yeux, force la pensée. Cette geôle pour travailleurs, ce lazaret d'un nouveau genre, est le dernier mot du progrès dans une grande démocratie.

On vous dira que l'Amérique abolit ainsi le marchandage, maintient les taux des salaires, empêche les capitalistes de recruter, en cas de grève, des ouvriers étrangers dont l'embauchage ferait avorter toute revendication nationale.

Et c'est vrai. C'est localement juste. Comme il n'est point d'idée d'ensemble, d'attaque franche au principe même de propriété, les rebouteurs sociolâtres tombent dans l'odieux ou l'absurde : pour protéger la main-d'œuvre, ils commencent par couper des bras...

Le struggle for life moderne amène de ces solutions. Les stratèges économistes n'ont encore rien trouvé de mieux : Des léproseries pour les gueux.

Les États-Unis marchent donc à la tête de toutes les nations — selon l'heureuse expression qui nous montre ces grandes personnes, cahin-caha, se suivant en une bizarre file

indienne... Aucun pays, même la Russie, n'est aussi dur au misérable qui l'aborde en lui demandant droit de travail et droit de cité. Nulle frontière n'est hérissée de lois draconiennes et vexatoires comme celles de cette République où la statue de la Liberté fait la parade à la porte.

Voir la statue et puis mourir ! Sur la grande terrasse qui domine la prison, quelquefois, par les beaux jours, et quand les chenils d'en bas sont trop pleins, on lâche une partie de la meute désespérée des parias. De ce préau à ciel ouvert, les détenus contemplent la terre, la ville défendue, la ville rude, en activité, en triomphe, la ville farouche sous le panache des fumées... Les condamnés aux repos forcés sentent l'étreinte implacable. Ils voient la statue narquoise, l'ironique et vaine Liberté ! Et puis mourir... Ils y songent par-dessus la balustrade, si souvent des hommes se sont lancés, pour en finir, sur les roches qu'on a haussé le parapet d'une clôture de plusieurs mètres. On se tue moins. Nierez-vous l'effet d'une civilisation prévoyante ?

À travers les fils de métal, les regards s'accrochent fascinés sur la menteuse Liberté qui semble tisser des grillages, et la tête lasse des prisonniers s'appuie contre la clôture qui met au front des vaincus l'empreinte d'une maille de fer.

[Extrait de *La Vie illustrée*, août 1902.]

Une Route

Étrangers partout !

Oui, pas beaucoup moins à Paris que dans ce Londres où

depuis trois mois, je végète la villégiature du proscrit.

Ici, par exemple, on ne s'acclimate pas, même superficiellement. On ne vaine pas l'absolue réserve des indigènes, on ne pénètre en rien dans le milieu ambiant. Matériellement on se sent tenu à l'écart. L'isolement pèse dans la tristesse compacte des brouillards.

En vain, fréquenterait-on les clubs internationaux, c'est décevant.

La solidarité de certains groupes révolutionnaires a l'ostentation de la charité ; elle demeure l'affligeant spectacle. Et de plus toutes les suspicions se glissent, hargneuses, douchant le primesaut des élans. Les accusations se croisent. La dispute et l'invective l'emportent sur la discussion.

La méfiance règne.

Il faut rentrer dans sa chambre et se retrouver seul. Mais, la chambrette sur la cour, au dernier étage d'une maison morne, est nostalgique.

On peut compter les exilés qui jouissent du home confortable.

Les autres traînent leur pas inconsciemment acheminés vers les quartiers de White-Chapel, là-bas, derrière la Tour de Londres ; ils déambulent par les ruelles de misère, se rejettent dans les grandes artères aux heures où la foule grouillante sort des usines, sort des docks, et monte profonde comme un reflux où il ferait bon se noyer.

Dans les grandes cités que l'on traverse, ce ne sont pas les riches boulevards ni les édifices communaux qui intéressent le plus. Les musées mêmes sont parcourus avec des haltes rares, parce que si rares sont les œuvres de technique et de

conception d'autrefois qui encore nous émeuvent. Les monuments n'ont que la beauté de leur harmonie et, quand ce fier ensemble n'existe pas, ils s'érigent tels de vieilles pierres, qu'un souvenir historique ne suffit pas à magnifier.

Alors, il reste passionnant de rechercher les traits saillants d'une race en prenant contact avec l'âme du peuple ; et l'on va dans la ville basse, parmi les échoppes des petits métiers, dans les rues où grandissent les mioches courant pieds nus, dans ces rues où, dominant les masures lépreuses, ça et là de vastes bâtisses, casernes populaires, paraissent des ruches géantes pour des gueux.

Les cellules de ces ruches sont étroites, les cloisons des taudis sont proches et les taudis sans cheminées. La vie comprimée dans les bouges déborde sur la chaussée fangeuse qu'égaie parfois un rayon de soleil, et c'est encore comme le branle-bas d'une fourmilière.

En plein air, en pleine lumière, un travail sans cesse renaissant ; et des femmes pâles lavent du linge rude et, sur des réchauds qu'attise le vent, des pommes de terre cuisent pour le repas qu'on prendra tout à l'heure, assis devant les portes sur les chaises boiteuses. Et cette population se connaît, s'interpelle, se meut, existe d'une vie spéciale, avec de caractéristiques usages, des coutumes déterminées, un esprit originel et des mœurs dont le côté brutal même évoque la primitivité d'un type.

Or, à Londres, communément, j'ai senti l'hostilité jusque dans les regards qui se posent durement comme pour défendre d'approcher : Go on !

Chaque Anglais symbolise étrangement le pays :

Ces insulaires, figurant autant de petites îles inabordables, où ne s'éveille point la sève des plantes aux tons chauds.

Et c'est monotone, et c'est neutre, et c'est gris... et j'en ai assez !

Partir !

Oh ! ce n'est pas que l'on s'illusionne à rêver d'accueil fraternel sous d'autres cieux. Le proscrit sait que tout asile est incertain ; il sait que, lui, sera tenu pour suspect à Genève comme à Bruxelles, en Espagne comme en Italie... Mais enfin, quand on est las de séjourner, il est bien vrai que pour se mettre en route point n'est besoin d'avoir un but.

Partir, et pour n'importe où...

Le voyage ! Aller, fuyant les spleens ; chaque endroit a d'abord un charme : tout est beau, une heure au moins.

La sagesse est de ne pas rester.

Passer, cueillant l'impression, goûtant les sensations neuves et la saveur des terroirs ; puis reprendre encore la route, toujours ! et sans doute vers quelque inatteignable patrie. Vagabond, pèlerin, trimardeur, en exploration, en conquête ; inassouvi comme don Juan avec un amour plus haut : la robe qu'on veut déchirer, c'est un voile à l'horizon.

La Tamise verte et profonde entraîne au fil de ses eaux tant de désirs aventureux.

Après Westminster, après la Tour, après les docks, à Blackwall elle s'élargit. Les grands navires glissent vers la mer et leurs sifflets sont des appels qu'on n'entend pas sans tressaillir...

C'est à Blackwall qu'un matin je pris le bateau pour la Hollande, sans grande préméditation. Un peu plus de shillings en poche, je me serais tout aussi bien embarqué pour voir la Suède ou regarder Calcutta.

La traversée de Londres à Rotterdam dure un jour et une nuit ; le prix est peu élevé : une quinzaine de francs en troisième. Et la dernière classe pour un court voyage en mer n'est pas sensiblement moins bonne que la première : on aime rester sur le pont à contempler les côtes pittoresques qui fuient, puis à songer en contemplant encore la bataille des vagues et au large le ciel sombrant dans l'eau.

Pour ce spectacle à l'infini, toutes les places se valent, à l'arrière comme à l'avant.

Du reste, la troisième s'impose, quand on a pour tout bien quelques louis. C'est mon cas, et le bagage est léger et le velours du vêtement rustique.

En troisième on rencontre peu de monde voyageant pour le plaisir : ce ne sont que pauvres gens que l'on rapatrie, ouvriers espérant trouver du travail loin de leur ville.

Pas de touristes.

Ceux-là veulent avoir leurs aises et du confort, même les plus modestes. Ils préfèrent attendre et grossir des cagnottes à l'effet de prendre au moins la seconde classe ; ils s'embarquent la sacoche garnie, porteurs d'un billet circulaire et de coupons variés pour les hôtels prescrits. L'inappréciable avantage des troisièmes est de ne les point coudoyer.

Jamais plus qu'en la majesté du large l'insipide bavardage des Périchons n'est lamentable.

Cela ressemble à une pour-

suite...

Et mieux vaut le puéril entretien des passagers de l'entrepont, de ces sans-le-sou qui sont sans pose et laissent crier leur sensation naïve. Fini l'irritant débit, la récitation maniérée des lieux-communs triomphants ; on parle espoir et tracas. Et suivant le temps et suivant l'heure éclatent des mots imaginés.

Puis il arrive qu'en troisième le hasard ménage parfois les meilleures camaraderies, c'est une chance : j'ai descendu la Tamise en la compagnie aimable de troubadours besogneux qui payaient leur transport en jouant de moment à autre quelque valse de leur pays.

Têtes brunies sur des corps souples de Bohémiens — et des violons endiablés. Ils revenaient d'une tournée dans la campagne écossaise.

Ils émigraient fuyant l'hiver.

Quelques-uns parlaient français et me dirent leur vie nomade. C'était joli et séduisant d'insouciance : ils allaient devant eux — soleil, grand air et musique.

Je fus des leurs trop peu de temps.

Installés à l'avant, campés sur les valises, tandis que les violons reposaient dans leurs gaines de toile, nous suivions d'un œil distrait la marche sûre des remorqueurs et la fantaisie des voiliers.

Moins d'usines sombres bordant le fleuve, des lagunes de terrains rouges où les moutons paissent l'herbe rare. La Tamise s'élargit encore, c'est Greenwich et le soir nous sentons le remous des vagues.

C'est la mer.

J'ignore l'étrange mélodie dont mes compagnons la saluèrent : mais leurs instruments

et leurs voix, le bruit des flots s'harmonisaient dans le rythme d'un bercement.

À la nuit, la brise saline ayant été l'apéritif, nous avions faim et l'on coupa de longues tranches de jambon et fraternellement circula certaine gourde de whisky...

En arrivant à Rotterdam, nous descendîmes le lendemain dans une auberge du port. Et, tandis qu'un concert s'improvisait, j'allais voir les vieilles maisons aux toitures accidentées, si propres sur les canaux de cette Venise un peu vulgaire.

Les musiciens me dirent bientôt qu'ils resteraient là quinze jours. C'était plus que je ne pouvais : bons souhaits, adieu ! poignées de mains.

Non loin, à son embouchure, le Rhin m'apportait ineffacé le reflet de ses vieux châteaux. Le même impérieux désir qui m'avait fait descendre un fleuve m'incitait à remonter l'autre. La Tamise, le Rhin ! n'est-ce pas comme le prolongement d'une grand'route tentatrice ?

Dans une vapeur légère, diaprée sous le soleil, Patras, au pied de la montagne, en face de Missolonghi.

Sur la petite place, près du port, non loin du marché, l'empressement d'une journée de dimanche : parures européennes aux couleurs voyantes, modes anachroniques. C'est la sortie de l'église. Visages jolis de femmes, dépaysés sous l'édifice des chapeaux ; vieux Grecs en costume national : le jupon court, plissé, de danseuse — et cette affluence polychrome, chatoyante qui tourne comme au manège sur la petite place aux trois palmiers poussiéreux.

À la terrasse d'un café d'allure mauresque, où l'anisette et

le « mastic » étaient servis sur de petites tables basses, parmi les soucoupes d'olives, déjà je m'adonnais pieusement à mon premier narghilé.

Le tabac blond se consume lentement dans la cheminée de terre rouge, sous le charbon parfumé, tandis qu'en la carafe aux armatures de cuivre l'eau ronronne des glouglous fantasmagoriques ; le narghilé s'érige hiératique et le long tuyau à bout triangulaire d'ambre opaque se déroule comme les anneaux de quelque serpent sacré...

C'est autre chose que le brûle-gueule.

Et je veux dire qu'au point de vue décoratif, entre les hommes de ce pays et les habitants du nôtre, il est analogue différence. Ces Grecs ont des signes de race. Le moindre conducteur de dindons a la distinction native que nos messieurs bien cherchent en vain ; avec la finesse de ses traits le paysan même conserve cette empreinte d'aristocratie exprimant impérieusement la lignée glorieuse d'ancêtres.

Cette fierté dans l'attitude, cette désinvolture dans la tenue expliquent le laisser-aller qui se constate pour les besognes courantes : le commerce ne passionne point, l'agriculture est fantaisiste ; j'ai vu, mêlés dans les champs, au hasard des sillons barbares, des salades et des rosiers, des pommes de terre et des lys.

Le train que je pris pour Athènes, un matin de clair soleil, s'arrêtait à toutes les stations selon la corniche dorée.

Constamment montaient et descendaient, se renouvelaient, les campagnards cassant la croûte de pain bis et mangeant le fromage de chèvre pour passer le temps d'un court trajet ;

les popes, mendiants chevelus emplissant poches et besaces d'ici au village voisin et des soldats mal accoutrés chantant d'une voix nasillarde des mélodées singulières...

Les touristes des wagons-lits ne s'imaginent pas combien un séjour prolongé dans le vulgaire train-omnibus montre une population et permet de prendre avec elle en quelque sorte contact.

Pour sa provision de poudre, le Klephte s'en va vers la ville ; dans un coin du compartiment il semble se vouloir isoler, les crosses de ses pistolets virgulent sa ceinture de cuir.

Il a le burnous des Kabyles et d'eux aussi le type hardi.

Entre Grecs et Arabes les rapprochements se multiplient.

Le montagnard libre, berger, chasseur, peut-être bien percepteur d'impôts indirects sur les richards en ballade, a la majesté tranquille d'un cadi après la razzia.

Voici, dans la plaine aride Mégara, dont les maisons sont des gourbis d'argile roux, on dirait sous les arbres brûlés une oasis au Sahara.

Le décor change.

Une colline dépassée livre Athènes : dominant les constructions sans style d'une ville de province géométriquement découpée au cordeau des rues, le rocher de l'Acropole, socle du Parthénon.

Le Parthénon se découpe en l'impeccabilité de ses colonnes sereines et l'Acropole paraît le retranchement ultime d'un passé superbe et dédaigneux de l'effort moderne qui le ronge à la base.

Ce n'est pas que j'exalte les vestiges d'un monde disparu ; je me dis : Notre monde à nous ne

lèguera que des déchets !

J'ignore le respect ému des savants archéologues devant les antiques moellons. Au Stade j'eus des réminiscences : l'Illisus, plus qu'aux Argonautes, me fit songer au collège, aux pen-sums, au pion.

Le collège ! première prison, lit de Procuste universitaire, entraînement pour les casernes, petite société si laide qu'y germe la Société.

Et d'ailleurs, comment s'isoler, faire revivre le passé, imaginer des guerriers, des chars dans ces arènes... près d'un tramway ? Comment rêver le paganisme dans ces temples surgissant des fouilles et où des cierges orthodoxes ont pour vestales des Saintes-Vierges peinturlurées dévotement.

Je n'accompagne pas les Anglais qui s'en vont, munis d'un Bædecker, se pâmer à la vue de blocs informes pour le seul motif que ces débris sont catalogués sur leur guide. Ils n'en ratent pas un de ces débris, pas une ébauche mutilée, ils traînent une main palpeuse sur les mosaïques des thermes :

Socrate a passé par là !

Je fréquente peu les musées cliniques : vénérables morceaux de statues, bras de Vénus, jambe d'Apollon, torse étiqueté — toute la Grèce chirurgicale !

Autant s'imposent à mon sens les œuvres dont subsiste encore l'essentiel harmonieux, œuvres primitives, triomphantes dans l'esthétique de synthèse, autant m'apparaît grotesque la course des amateurs furetant au tas des miettes illustres. Anses d'amphores, éclats de briques, pauvres miettes sous les vitrines... je regarde avec plus de pensées le caillou qui route au ruisseau son éternel vagabon-

dage.

J'étais arrivé en détresse à Athènes.

J'espérais trouver une lettre chargée à la poste. Rien. L'attente dura plusieurs jours.

Je contemplais mélancoliquement, à la porte des restaurants, les petits cochons de lait grillant en les plus réjouissantes poses et je me contentais de portions vagues dans les gargotes suburbaines.

L'ai-je connu, le brouet noir ?

En tout cas je me suis rappelé les philosophes qui jadis couchaient au parvis des temples : un soir je gagnais le Parthénon pour n'en redescendre qu'au matin.

Je dirai pour le bon renom de cet asile sans clientèle qu'en guise de soupe matinale on y jouit d'un régal unique : l'éveil de la campagne blonde frissonnant au pied de l'Hymette.

Zo D'Axa, dans *La Revue Blanche*, premier semestre 1895.

Divers extraits

Quand le jeune Karl Rossmann, âgé de dix-sept ans et expédié en Amérique par ses pauvres parents parce qu'une bonne l'avait séduit et qu'elle avait eu un enfant de lui, entra dans le port de New York, sur le bateau qui avait déjà réduit son allure, la statue de la Liberté qu'il regardait depuis un long moment lui parut tout d'un coup éclairée d'un soleil plus vif. Son bras armé d'un glaive semblait brandi à l'instant même, et sa stature était battue par les brises impétueuses.

► Si haute ! se dit-il.

L'Amérique, Franz Kafka,

1927.

Les nations qui se prétendent les plus libres accordent en réalité infiniment peu de liberté à leurs habitants et les maintiennent en tutelle toute leur vie. C'est d'un ridicule achevé. Un pays où on passe son temps à parler de liberté et où on prétend qu'elle n'existe qu'à l'intérieur de ses frontières me semble toujours suspect. Quand je vols une gigantesque statue de la Liberté à l'entrée du port d'un grand pays, je n'ai pas besoin qu'on m'explique ce qu'il y a derrière. Si on se sent obligé de hurler : « Nous sommes un peuple d'hommes libres ! », c'est uniquement pour dissimuler le fait que la liberté est déjà fichue ou qu'elle a été tellement rognée par des centaines de milliers de lois, décrets, ordonnances, directives, règlements et coups de matraque qu'il ne reste plus, pour la revendiquer, que les vociférations, les fanfares et les déesses qui la représentent.

Le vaisseau des morts, B. Traven, 1926.

— Regarde, mon chéri, tu manques un tas de choses... Voilà la statue de la liberté. Une grande femme verte, en peignoir, debout sur un îlot, le bras en l'air...

— Qu'est-ce qu'elle tient dans la main ?

— C'est une torche, mon chéri... La Liberté éclairant le monde...

Manhattan Transfert, John Dos Passos, 1948.

Ellis Island

Morceaux choisis d'*Ellis Island*, Georges Perec (en collaboration avec

Robert Bober), 1980.

Mais la plupart de ceux qui, au terme de leur harassant voyage, découvraient Manhattan émergeant de la brume, savaient que leur épreuve n'étaient pas tout à fait terminée

il leur fallait encore passer par Ellis Island, cette île que, dans toutes les langues d'Europe, on a surnommée l'île des larmes

tränen insel

wispa lez

island of tears

isola delle lagrime

остров слез

[...]

A partir de la première moitié du XIXe siècle, un formidable espoir secoue l'Europe : pour tous les peuples écrasés, opprimés, opprésés, asservis, massacrés, pour toutes les classes exploitées, affamées, ravagées par les épidémies, décimées par des années de disette et de famine, une terre promise se mit à exister : l'Amérique, une terre vierge ouverte à tous, une terre libre et généreuse où les damnés du vieux continent pourront devenir les pionniers d'un nouveau monde, les bâtisseurs d'une société sans injustice et sans préjugés. Pour les paysans irlandais dont les récoltes étaient dévastées, pour les libéraux allemands traqués après 1848, pour les nationalistes polonais écrasés en 1830, pour les Arméniens, pour les Grecs, pour les Turcs, pour tous les Juifs de Russie et d'Autriche-Hongrie, pour les Italiens du Sud qui mourraient par centaines de milliers de choléra et de misère, l'Amérique devint le symbole de la vie nouvelle, de la chance enfin donnée, et c'est par dizaines de millions, par fa-

milles entières, par villages entiers que, de Hambourg ou de Brême, du Havre, de Naples ou de Liverpool, les immigrants s'embarquèrent pour ce voyage sans retour.

[...]

Pratiquement libre jusque vers 1875, l'entrée des étrangers sur le sol des Etats-Unis fut progressivement soumise à des mesures restrictives, d'abord élaborées et appliquées à l'échelon local (autorités municipales et portuaires), ensuite regroupées au sein d'un Secrétariat à l'Immigration dépendant du gouvernement fédéral. Ouvert en 1892, le centre d'accueil d'Ellis Island marque la fin d'une émigration quasi sauvage et l'avènement d'une immigration officialisée, institutionnalisée et, pour ainsi dire, industrielle. De 1892 à 1924, près de seize millions de personnes passeront par Ellis Island, à raison de cinq à dix mille par jour. La plupart n'y séjourneront que quelques heures ; deux à trois pour cent seulement seront refoulés. En somme, Ellis Island ne sera rien d'autre qu'une usine à fabriquer des Américains [70 % des immigrants venant d'Europe passaient par New York], une usine à transformer des émigrants en immigrants une usine à l'américaine aussi rapide et efficace qu'une charcuterie de Chicago :

à un bout de la chaîne, on met un Irlandais, un Juif d'Ukraine ou un Italien des Pouilles, à l'autre bout — après inspection des yeux, inspection des poches, vaccination, désinfection — il en sort un Américain. Mais en même temps, au fil des années, les conditions d'admission deviennent de plus en plus strictes. Petit à petit se referme la *Gol-den Door* de cette Amérique fa-

buleuse où les dindes tombent toutes rôties dans les assiettes, où les rues sont pavées d'or, où la terre appartient à tous.

[...]

Pendant et immédiatement après la Seconde Guerre mondiale, Ellis Island, allant jusqu'au bout de sa vocation implicite, deviendra une prison pour les individus soupçonnés d'activités anti-américaines (fascistes italiens, Allemands pro nazis, communistes ou présumés tels). En 1954, Ellis Island sera définitivement fermé. C'est aujourd'hui un monument national, comme le mont Rushmore, l'*Old Faithful* et la statue de Bartholdi, administré par des Rangers coiffés de chapeaux scouts qui le font visiter, six mois par an, quatre fois par jour.

Tous les émigrants n'étaient pas obligés de passer par Ellis. Ceux qui avaient suffisamment d'argent pour voyager en première ou en deuxième classe étaient rapidement inspectés à bord par un médecin et officier d'état civil et débarquaient sans problèmes. Le gouvernement fédéral estimait que ces émigrants auraient de quoi subvenir à leurs besoins et ne risqueraient pas d'être à la charge de l'Etat. Les émigrants qui devaient passer par Ellis Island étaient ceux qui voyageaient en troisième classe, c'est-à-dire dans l'entrepont, en fait à fond de cale, au-dessous de la ligne de flottaison, dans de grands dortoirs non seulement sans fenêtres mais pratiquement sans aération et sans lumière, où deux mille passagers s'entassaient sur des paillasses superposées.

[...]

L'inspecteur disposait d'environ deux minutes pour décider

si ou ou non l'émigrant avait le droit d'entrer aux Etats-Unis et prenait sa décision après lui avoir posé une série de vingt-neuf questions :

Comment vous appelez-vous ?

D'où venez-vous ?

Pourquoi venez-vous aux Etats-Unis ?

Quel âge avez-vous ?

Combien d'argent avez-vous ?

Comment avez-vous eu cet argent ?

Montrez-le moi.

Qui a payé votre traversée ?

Avez-vous signé en Europe un contrat pour venir travailler ici ?

Avez-vous des amis ici ?

Avez-vous de la famille ici ?

Quelqu'un peut-il se porter garant de vous ?

Quel est votre métier ?

Etes-vous anarchiste ?

etc.

Si le nouvel arrivant répondait d'une manière que l'inspecteur jugeait satisfaisante, l'inspecteur tamponnait son visa et le laissait partir après lui avoir souhaité la bienvenue (*Welcome to America*). S'il y avait le moindre problème, il écrivait sur la feuille « S.I. », ce qui signifiait *Special Inquiry*, inspection spéciale, et l'arrivant était convoqué, au terme d'une nouvelle attente, devant une commission composée de trois inspecteurs, d'un sténographe et d'un interprète qui soumettaient le candidat à l'immigration à un interrogatoire beaucoup plus poussé.

[...]

2% d'émigrants seulement furent refoulés d'Ellis Island. Cela représente pourtant deux cent cinquante mille personnes. Et de 1892 à 1924, il y eut trois mille suicides sur Ellis Island.

[...]

cinq millions d'émigrants en provenance d'Italie

quatre millions d'émigrants en provenance d'Irlande

un million d'émigrants en provenance de Suède

six millions d'émigrants en provenance d'Allemagne

trois millions d'émigrants en provenance d'Autriche et de Hongrie

trois millions cinq cent mille émigrants en provenance de Russie et d'Ukraine

cinq millions d'émigrants en provenance de Grande Bretagne

huit cent mille émigrants en provenance de Norvège

six cent mille émigrants en provenance de Grèce

quatre cent mille émigrants en provenance de Turquie

quatre cent mille émigrants en provenance des Pays-Bas

six cent mille émigrants en provenance de France

trois cent mille émigrants en provenance du Danemark.

[...]

Comment décrire ?

Comment raconter ?

Comment regarder ?

Sous la sécheresse des statistiques officielles,

sous le ronronnement rassurant des anecdotes mille fois racontées par les guides à chapeaux scouts,

sous la mise en place officielle de ces objets quotidiens devenus objets de musée, vestiges rares, choses historiques,

images précieuses,

sous la tranquillité factice de ces photographies figées

une fois pour toutes dans l'évidence trompeuse de leur noir et blanc

comment reconnaître ce lieu ?

restituer ce qu'il fut ?

Comment lire ces traces ?

comment aller au-delà

aller derrière

ne pas nous arrêter à ce qui nous est donné à voir

ne pas voir seulement ce que l'on savait d'avance

que l'on verrait ?

Comment saisir ce qui n'est pas montré, ce qui n'a pas été photographié, archivé, restauré, mis en scène ?

Comment retrouver ce qui était plat, banal, quotidien, ce qui était ordinaire, ce qui se passait tous les jours ?

[...]

c'était là,

à quelques brasses de New York

tout près de la vie promise

c'était la *Golden Door*, la Porte d'Or

c'était là, tout près, presque à portée de la main, l'Amérique

mille fois rêvée, la terre de liberté où tous les hommes étaient égaux, le pays où chacun aurait enfin sa chance, le monde neuf, le monde libre où une vie nouvelle allait pouvoir commencer

mais ce n'était pas encore l'Amérique :

seulement un prolongement du bateau

un débris de la vieille Europe où rien n'était encore acquis, où ceux qui étaient partis n'étaient pas encore arrivés

où ceux qui avaient tout quitté n'avaient encore rien obtenu

et où il n'y avait rien d'autre à faire qu'à attendre,

en espérant que tout se passerait bien,

que personne ne vous volerait vos bagages ou votre argent

que tous vos papiers seraient en règle

que les médecins ne vous re-

tiendraient pas,

que les familles ne seraient pas séparées,

que quelqu'un viendrait vous chercher

dans la légende du Golem, il est raconté qu'il suffit d'écrire un mot, Emeth, sur le front de la statue d'argile pour qu'elle s'anime et vous obéisse et d'en effacer une lettre, la première, pour qu'elle retombe en poussière

sur Ellis Island aussi, le destin avait la figure d'un alphabet. Des officiers de santé examinaient rapidement les arrivants et traçaient à la craie sur les épaules de ceux qu'ils estimaient suspects une lettre qui désignait la maladie ou l'infirmité qu'ils pensaient avoir décelée :

C, la tuberculose

E, les yeux

F, le visage

H, le cœur

K, la hernie

L, la claudication

SC, le cuir chevelu

TC le trachome

X, la débilité mentale

les individus marqués étaient soumis à des examens beaucoup plus minutieux. Ils étaient retenus sur l'île plusieurs heures, plusieurs jours ou plusieurs semaines de plus, et parfois refoulés

[...]

on peut se demander enfin ce que signifiait ce lieu pour tous ceux qui y sont passés,

quelles sommes d'espoirs, d'attentes, de risques, d'enthousiasmes, d'énergies étaient ici rassemblées

ne pas dire seulement : seize millions d'immigrants

sont passés en trente ans par Ellis Island

mais tenter de se représenter ce que furent ces seize mil-

lions d'histoires individuelles, ces seize millions d'histoires identiques et différentes, de ces hommes, de ces femmes et de ces enfants chassés de leur terre natale par la famine ou la misère,

l'oppression politique raciale ou religieuse,

et quittant tout, leur village, leur famille, leurs amis, mettant des mois et des années à rassembler l'argent nécessaire au voyage,

et se retrouvant ici, dans une salle si vaste que jamais ils n'avaient osé imaginer qu'il pût y en avoir quelque part d'aussi grande,

alignés en rangs par quatre, attendant leur tour,

il ne s'agit pas de s'apitoyer mais de comprendre

quatre émigrants sur cinq n'ont passé sur Ellis Island que quelques heures

ce n'était, tout compte fait, qu'une formalité anodine, le temps de transformer l'émigrant en immigrant, celui qui était parti en celui qui était arrivé,

mais pour chacun de ceux qui défilaient devant les docteurs et les officiers d'état civil, ce qui était en jeu était vital :

ils avaient renoncé à leur passé et à leur histoire, ils avaient tout abandonné pour tenter de venir vivre ici une vie qu'on ne leur avait pas donné le droit de vivre dans leur pays natal

et ils étaient désormais en face de l'inexorable

[...]

à l'heure où les *Boat People* continuent à aller d'île en île à la recherche de refuges de plus en plus improbables, il aurait pu sembler dérisoire, futile, ou sentimentalement complaisant de vouloir encore une fois

évoquer ces histoires déjà anciennes

mais nous avons eu, en le faisant, la certitude d'avoir fait résonner les deux mots qui furent au cœur même de cette longue aventure : ces deux mots mous, irrepérables, instables et fuyants, qui se renvoient sans cesse leurs lumières tremblotantes, et qui s'appellent l'errance et l'espoir.

[...]

les immigrants qui débarquaient pour la première fois à Battery Park ne tardaient pas à s'apercevoir que ce qu'on leur avait raconté de la merveilleuse Amérique n'était pas tout à fait exact : peut-être la terre appartenait-elle à tous, mais ceux qui étaient arrivés les premiers s'étaient déjà largement servis, et il ne leur restait plus, à eux, qu'à s'entasser à dix dans des taudis sans fenêtres du Lower East Side et travailler quinze heures par jour. Les dindes ne tombaient pas toutes rôties dans les assiettes et les rues de New York n'étaient pas pavées d'or. En fait, le plus souvent, elles n'étaient pas pavées du tout. Et ils comprenaient alors que c'était précisément pour qu'ils les pavent qu'on les avait fait venir. Et pour creuser les tunnels et les canaux, construire les routes, les ponts, les grands barrages, les voies de chemin de fer, défricher les forêts, exploiter les mines et les carrières, fabriquer les automobiles et les cigares, les carabines et les complets vestons, les chaussures, les chewing-gums, le corned-beef et les savons, et bâtir des gratte-ciel encore plus hauts que ceux qu'ils avaient découverts en arrivant.

Les fils de l'homme

(Alfonso Cuarón, 2006)

Texte de présentation
du ciné-club du 2 décembre 2019

Le film se déroule à Londres dans un futur peu lointain, voire possible et envisageable, ravagé par les pandémies, la guerre et le terrorisme. Les camps et les cages de réfugiés se multiplient aux abords des métropoles, on parque les êtres humains comme des bêtes et l'armée est omniprésente.

A force de pandémies, l'humanité est devenue stérile, plus aucun enfant ne naît, c'est donc vers l'extinction que l'on s'achemine avec mélancolie. L'être humain le plus jeune sur Terre est mort assassiné le 16 novembre 2027, et l'on rapporte dans tous les médias à travers le monde le meurtre de celui que l'on appelait « baby Diego ». Âgé de dix-huit ans, il était la plus jeune personne sur Terre et le dernier enfant né recensé. Dans cette dystopie où le suicide et la délation sont vivement encouragés par le pouvoir et où la guerre et le dénuement font rage partout, le personnage principal, un ancien militant résigné, devenu morose employé de bureau, se retrouve, malgré lui, embarqué avec les Poissons, un groupe armé militant pour les sans-papiers. Si le film est bercé par une absurdité mélancolique profonde, il n'est dénué ni d'espoir ni d'humour, ni d'une certaine profondeur dans la mise en place d'une dystopie dont la nature même constitue une critique forte du monde en présence.



District 9

(Neill Blomkamp, 2009)

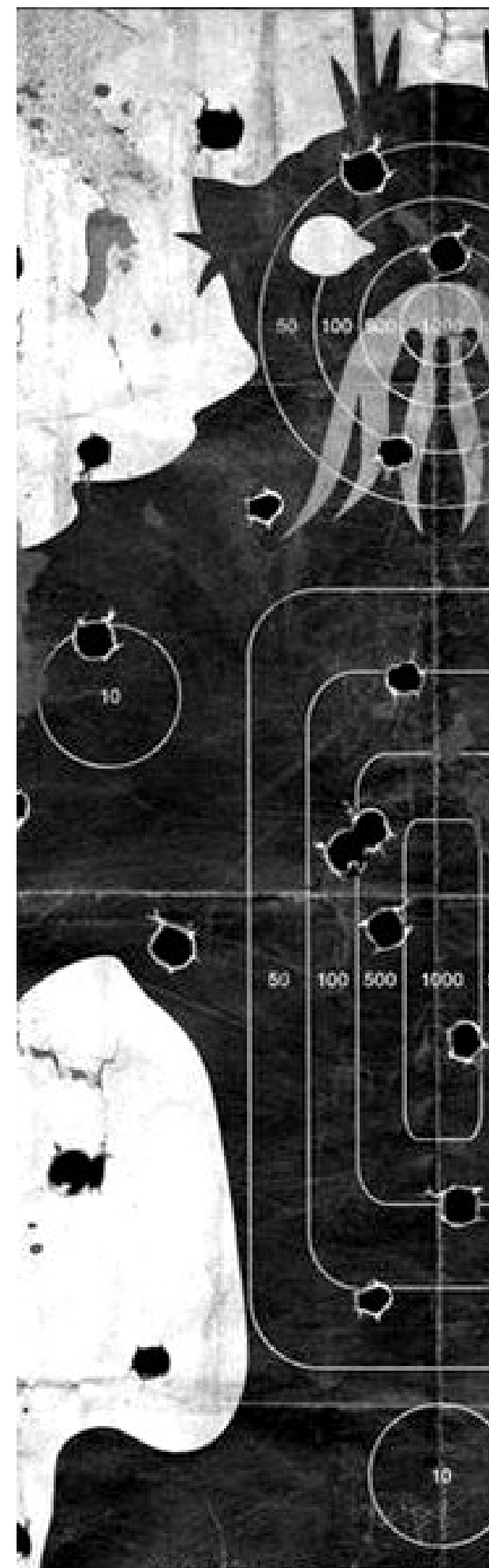
Texte de présentation
du ciné-club du 23 janvier 2018

1982 : Un vaisseau spatial apparaît au-dessus de Johannesburg avec à son bord un million d'extraterrestres insectoïdes. Le gouvernement sud-africain décide alors de créer un camp de rétention temporaire, District 9, pour accueillir ces réfugiés.

2010 : Le camp temporaire s'est peu à peu changé en bidonville militairement gardé et la mise en place de mesures ségrégationnistes n'apaise aucunement les tensions entre humains et « crevettes ». Le gouvernement décide alors de transférer les presque 2 millions d'aliens dans un nouveau camp d'accueil à 200 km de Johannesburg. Pour réaliser cette tâche colossale, le gouvernement se tourne vers une entreprise de sécurité et de recherche en armement : MNU. L'action du film suit Wikus, le responsable de la première partie de l'opération : faire signer l'avis d'expulsion aux « résidents » du District 9.

Si le film nous invite à une réflexion sur les entreprises de mercenariat mais également sur la recherche militaro-scientifique à travers la figure de l'entreprise MNU; la place des extraterrestres, au-delà de la situation politique actuelle et passée de l'Afrique du Sud, fait écho au traitement gouvernemental et médiatique qui est fait des migrants. Que ce soit par la découverte des aliens, le traitement qui leur est réservé (camps d'accueil, expulsion, relocalisation), les clichés dont ils sont victimes (exotisme de leur alimentation, de leurs loisirs par exemple) ou encore la forme documentaire du film, c'est la gestion humanitaire de la misère qui est décrite.

Et si le film n'offre que l'amour et l'attente millénariste en dernier recours, il ne tient qu'à nous d'envisager d'autres perspectives.





BIBLIOTHEQUE LES FLEURS ARCTIQUES
45 RUE DU PRE SAINT GERVAIS
PARIS 19EME
METRO PLACE DES FETES LIGNE 11

lesfleursarctiques.noblogs.org - lesfleursarctiques@riseup.net